



2009

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont mis à la disposition de toute personne en faisant la demande au siège social de la société.

Il est également consultable sur le site Internet Esker : <http://www.esker.fr>.

En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive "Prospectus", les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels que présentés aux pages 62 à 92 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2009 sous le n° D.09-339,
- les comptes consolidés du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 tels que présentés aux pages 60 à 88 et pages 89 à 90 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 06 mai 2008 sous le n° D.08-366.

Les informations incluses dans ces deux documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence ci-dessus cités sont disponibles sur le site Internet de la société, www.esker.fr.

TABLE DES MATIERES

1. PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1. Responsable du document de référence.....	6
1.2. Attestation du responsable du document de référence.....	6
2. CONTROLEURS LEGAUX	7
2.1. Responsables du contrôle des comptes	7
2.2. Démission des contrôleurs légaux.....	7
3. INFORMATION FINANCIERE SELECTIONNEE	8
4. FACTEURS DE RISQUES	10
4.1. Risques stratégiques.....	10
4.2. Risques technologiques.....	10
4.3. Risques financiers et commerciaux	11
4.4. Risques juridiques.....	12
4.5. Risques liés aux ressources humaines	13
4.6. Risques industriels et liés à l'environnement	13
4.7. Assurances et couverture des risques	13
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	14
5.1. Histoire et évolution de la société	14
▪ 5.1.1. Raison sociale et nom commercial	14
▪ 5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	14
▪ 5.1.3. Date de constitution et durée de vie.....	14
▪ 5.1.4. Siège social et forme juridique	14
▪ 5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur	14
5.2. Politique d'investissement	16
▪ 5.2.1. Principaux investissements réalisés en 2008 et 2007	16
▪ 5.2.2. Principaux investissements en cours et futurs	16
▪ 5.2.3. Principaux investissements à venir pour lesquels des engagements fermes ont été pris par les organes de Direction.....	17
6. APERÇU DES ACTIVITES	18
6.1. Principales activités.....	18
6.2. Principaux marchés	27
▪ 6.2.1. Répartition du chiffre d'affaires par produit.....	27
▪ 6.2.2. Le marché des solutions de dématérialisation.....	28
▪ 6.2.3. Le marché des Serveurs de Fax	28
6.3. Indépendance de l'émetteur.....	29
6.4. Position concurrentielle	29
6.5. Eléments servant de base à toute déclaration concernant la position concurrentielle.....	30
7. ORGANIGRAMME DU GROUPE	31

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	33
8.1. Immobilisations corporelles importantes	33
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles.....	33
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	34
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	36
10.1. Capitaux de l'émetteur	36
10.2. Source, montants et description des flux de trésorerie.....	36
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement.....	36
10.4. Restriction à l'utilisation de capitaux.....	36
10.5. Sources de financement attendues.....	36
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	37
11.1. Dépenses de recherche et développement.....	37
11.2. Brevet.....	37
11.3. Marques	38
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	39
12.1. Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice.....	39
12.2 Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	39
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	40
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	41
14.1. Information concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance	41
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et la Direction Générale.....	42
15. REMUNERATION ET AVANTAGES.....	43
15.1. Rémunérations des membres du Conseil de surveillance.....	43
15.2. Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	44
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	47
16.1. Date d'expiration du mandat.....	47
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	47
16.3. Comité d'audit et de rémunération.....	47
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise applicable en France.....	47
16.5. Informations relatives au fonctionnement du Directoire	48
16.6. Rapport du Président du Conseil de surveillance en application de l'article L 225-68 du Code de Commerce (article 117 de la loi de sécurité financière)	48
16.7. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	55
17. SALARIES	56

17.1. Effectifs et informations sur les ressources humaines.....	56
17.2. Stocks options et / ou autres avantages attribués aux mandataires sociaux.....	57
17.3. Accord de participation, intéressement.....	58
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	59
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	60
19.1. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.....	60
19.2. Conventions réglementées nouvelles conclues depuis la clôture de l'exercice.....	61
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	62
20.1. Informations financières historiques : états financiers consolidés.....	62
20.2. Informations financières pro forma.....	89
20.3. Etats financiers.....	89
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles.....	89
▪ 20.4.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	89
▪ 20.4.2. Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux.....	90
20.5. Date des dernières informations financières.....	90
20.6. Informations financières intermédiaires et autres.....	90
20.7. Politique de distribution de dividendes.....	91
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	91
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	91
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	92
21.1. Capital social.....	92
▪ 21.1.1. Montant du capital souscrit.....	92
▪ 21.1.2. Actions non représentatives du capital.....	92
▪ 21.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales.....	92
▪ 21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeable ou assorties de bons de souscription.....	92
▪ 21.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et / ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.....	92
▪ 21.1.6. Information sur le capital faisant l'objet d'une option.....	92
▪ 21.1.7. Historique du capital social.....	95
21.2. Actes constitutif et statuts.....	96
▪ 21.2.1. Objet social.....	96
▪ 21.2.2. Disposition concernant les membres des organes de Direction et de surveillance.....	96
▪ 21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'action existante.....	96
▪ 21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires.....	96
▪ 21.2.5. Assemblées Générales.....	97
▪ 21.2.6. Disposition ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.....	97

▪ 21.2.7. Franchissement de seuil.....	97
▪ 21.2.8. Conditions de modifications du capital.....	97
22. CONTRATS IMPORTANTS.....	98
23. INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	99
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	100
25. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS.....	101
ANNEXES.....	102
<i>Annexe 1.</i> Calendrier des publications et autres évènements financiers du Groupe Esker en 2009 et 2010.....	102
<i>Annexe 2.</i> Rapport spécial du Directoire concernant les options	102
<i>Annexe 3.</i> Rapport spécial du Directoire concernant les attributions gratuites d'actions	105
<i>Annexe 4.</i> Glossaire	107

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

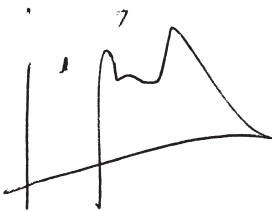
Jean-Michel BERARD – Président du Directoire.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. Cette lettre ne contient aucune observation.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 89 et suivantes. Le rapport sur les comptes consolidés contient une observation."



Jean-Michel BERARD
Président du Directoire

2. CONTROLEURS LEGAUX

2.1. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

S.A. Deloitte & Associés

représenté par Alain DESCOINS

81 boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

- **Date de nomination** : 19 juin 2000, renouvelé le 28 juin 2006.
- **Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

S.A Orfis Baker Tilly

représenté par Jean-Louis FLECHE

149 boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

- **Date de nomination** : 26 juin 2009
- **Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

SARL B.E.A.S.

7/9 Villa Houssaye
92200 Neuilly sur Seine

- **Date de nomination** : 19 juin 2000, renouvelé le 28 juin 2006.
- **Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Olivier BRISAC

149 boulevard Stalingrad
69100 Villeurbanne

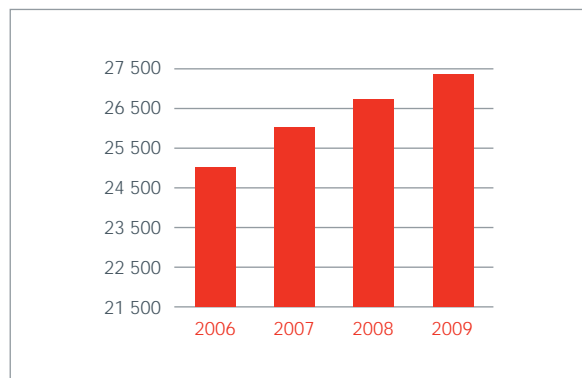
- **Date de nomination** : 26 juin 2009,
- **Expiration du mandat** : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2. DÉMISSION DES CONTRÔLEURS LÉGAUX

N/A.

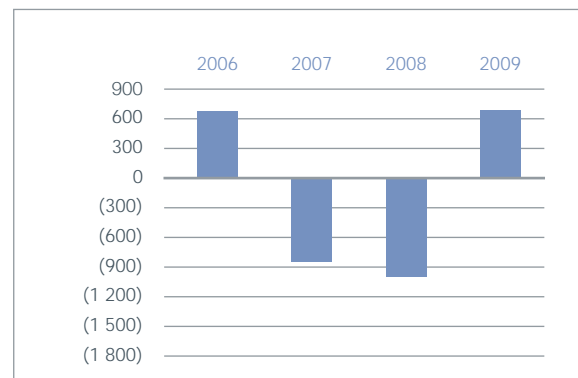
3. INFORMATION FINANCIERE SELECTIONNEE

CHIFFRE D'AFFAIRES



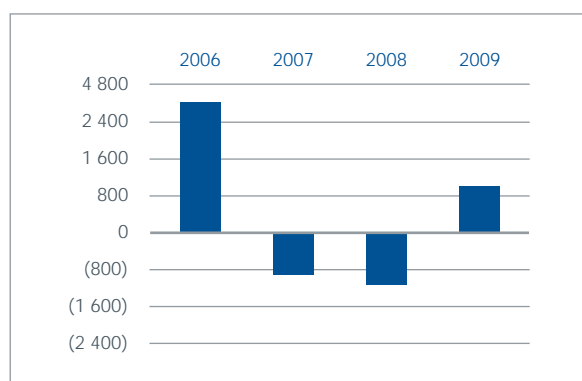
Chiffre d'affaires (en K€)	
2009	27 481
2008	26 593
2007	25 873
2006	25 097

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT



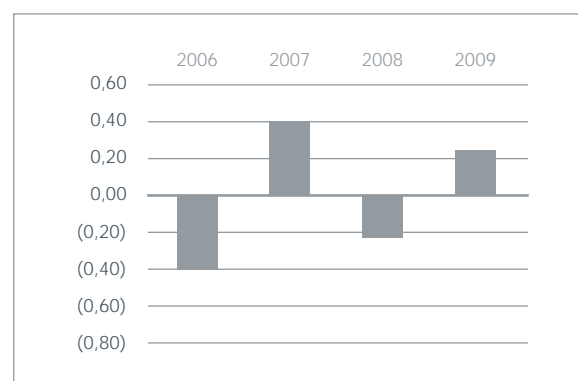
Résultat opérationnel courant (K€)	
2009	716
2008	-1 097
2007	-896
2006	664

RÉSULTAT NET



Résultat net (K€)	
2009	3 032
2008	- 1 112
2007	- 1 044
2006	+ 1 763

RÉSULTAT PAR ACTION



Résultat par action (€)	
2009	0,26
2008	- 0,24
2007	- 0,24
2006	+ 0,42

(en milliers d'euros)	2009	2008
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	3 032	702
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	-611	-863
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3 353	1 627
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-1 430	-1 821
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-277	-69
Variation de trésorerie	1 696	-265

(en milliers d'euros)	2009	2008
Actifs non courants	7 657	7 558
Actifs courants	14 997	13 392
Capitaux Propres	9 270	7 704
Dettes financières (courantes et non courantes)	1 781	2 028
Autres passifs non courants	177	163
Passifs courants (hors dettes financières courantes)	11 426	10 906

Les commentaires de ces données sont apportées en *section 9 "examen de la situation financière et du résultat"*.

4. FACTEURS DE RISQUES

4.1. RISQUES STRATÉGIQUES

RISQUES LIÉS À LA GESTION DE LA CROISSANCE

L'activité des solutions de dématérialisation développées par le groupe est en plein essor depuis 2004.

Une gestion efficace de cette très forte croissance est indispensable à la poursuite du développement du groupe. Toute tendance contraire serait en effet susceptible d'altérer de manière significative les performances financières attendues du groupe.

Pour le groupe Esker, la maîtrise de la croissance actuelle et future passe notamment par la mise en place d'outils de pilotage adaptés, le développement des infrastructures nécessaires, l'adaptation des systèmes d'information et la constitution de l'organisation humaine adéquate.

RISQUES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE LA TAILLE DES AFFAIRES

L'offre de solutions de dématérialisation développée par le groupe connaît actuellement un vif succès et une véritable montée en puissance. Le lancement réalisé en 2008 de la nouvelle version de la solution "Esker DeliveryWare" pour traiter de manière complète les processus associés aux commandes clients et aux factures fournisseurs doit permettre d'accroître encore la taille des affaires moyennes auprès des grandes entreprises en vendant plus haut dans la hiérarchie des entreprises des solutions complètes qui procurent un retour sur investissement très élevé.

La bonne réalisation de projets d'une taille de plus en plus importante implique un accroissement du volume de prestations de services vendues, dans le cadre de l'intégration de nos solutions aux systèmes d'information des entreprises. Par conséquent, toute insuffisance ou inadéquation des ressources disponibles pour mener à bien ces projets pourrait avoir un impact défavorable sur la rentabilité du groupe.

Par ailleurs, nos solutions s'intègrent directement au cœur des grands systèmes d'exploitation et d'information de grandes entreprises. Toute difficulté ou défaillance dans la gestion de cette intégration pourrait ainsi perturber l'exploitation de nos clients, susciter leur insatisfaction et générer en conséquence une perte de chiffre d'affaires ou des surcoûts venant affecter directement la situation financière du groupe.

4.2. RISQUES TECHNOLOGIQUES

RISQUES LIÉS À UNE ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE RAPIDE ET AU LANCEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS

Le marché sur lequel est positionné le groupe Esker est marqué par une évolution technologique rapide, qui impose de lancer régulièrement de nouveaux produits (modules et logiciels) répondant à ces nouveaux critères afin de satisfaire la demande en la matière et de maintenir sa position.

Le développement de logiciels est un processus long et complexe, nécessitant des investissements significatifs en recherche et développement. Le groupe n'a aucune garantie de parvenir à maîtriser ces nouvelles technologies, développer des nouveaux produits ou améliorer des produits existants, ni de commercialiser avec succès ces produits.

RISQUES LIÉ À LA QUALITÉ DES LOGICIELS (DÉFAUTS, ERREURS)

Compte tenu de leur complexité, il peut advenir que les logiciels commercialisés présentent des erreurs ou anomalies pouvant nuire à leur fonctionnement ou causer des préjudices à des tiers.

Afin de limiter ce risque, une organisation d'une dizaine de personnes dédiée au contrôle qualité est en place au sein du groupe Esker. Cette équipe indépendante, composée d'ingénieurs de développement a pour mission principale de tester et valider les logiciels avant leur mise sur le marché. Elle dispose notamment de matériels et de logiciels équivalents à ceux qui se trouvent chez les clients.

Par ailleurs, les licences d'utilisation sont généralement livrées sans garantie, le risque étant à la charge de l'utilisateur, ce qui permet également de limiter les risques de litiges clients.

Enfin, en vue de couvrir tout risque de dommages et les éventuels impacts financiers liés à l'utilisation des produits Esker par des tiers, le groupe a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle qui couvre notamment tout dommage matériel, corporel ou immatériel causé à un tiers par la société dans le cadre de son activité professionnelle.

■ 4.3. RISQUES FINANCIERS ET COMMERCIAUX

RISQUES À CARACTÈRE FINANCIER

Les principaux risques à caractère financier auxquels le groupe est exposé sont les suivants :

- **le caractère saisonnier de l'activité** : une part importante du chiffre d'affaires est réalisée au cours du dernier trimestre de l'année et plus particulièrement au cours du mois de décembre. Toute variation ou décalage dans la réalisation des ventes au cours de cette période est donc susceptible d'avoir un impact significatif sur la performance commerciale affichée du groupe
- **une structure de coûts relativement fixe**, pouvant avoir un impact défavorable en cas de performance commerciale inférieure à celle attendue
- **les conditions économiques mondiales et leur influence** sur la politique d'investissement des clients dans les domaines d'activité du groupe
- **une volatilité possible du cours de l'action**, sans lien direct systématique avec les performances financières du groupe, mais pouvant être liée à son appartenance au secteur des hautes technologies sujet à de fortes fluctuations, à la sortie de nouveaux produits, aux conditions du marché et de la concurrence.

RISQUES LIÉS À UN MARCHÉ FORTEMENT COMPÉTITIF

Le marché sur lequel Esker intervient est très compétitif, tant en matière d'offre de produits et services dont l'évolution technologique est très rapide qu'en matière tarifaire marquée par une pression accrue à la baisse.

L'essentiel de la croissance d'Esker repose sur le succès des marchés de la dématérialisation (DeliveryWare, FlyDoc et Esker On Demand). Par conséquent, le succès commercial ne pourra être obtenu que si la croissance de ces marchés reste conforme aux attentes de la société, qui est susceptible d'être impactée par l'arrivée de nouveaux concurrents ou la performance des concurrents actuels.

En effet, certains concurrents potentiels d'Esker disposent de ressources financières et humaines plus importantes que celles du groupe et sont donc en mesure de consacrer davantage de ressources au développement, à la promotion et à la commercialisation de leurs produits en vue notamment de répondre plus rapidement aux technologies nouvelles ou émergentes ainsi qu'au changement des exigences des clients. Ces ressources peuvent également leur permettre d'accroître la pression à la baisse des prix du marché en vue d'acquiescer des parts de marché et d'affirmer leur position.

Cette concurrence constitue ainsi un risque pour le groupe dans la mesure où elle est susceptible de générer des effets négatifs sur l'activité de la société et sur sa situation financière.

RISQUES LIÉS À UNE ACTIVITÉ ET UNE IMPLANTATION MONDIALES

L'activité du groupe Esker est fortement internationalisée avec notamment 67 % du chiffre d'affaires réalisé hors de France. Le groupe Esker est constitué de 9 sociétés implantées sur les principaux marchés du groupe (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne, Australie, Malaisie et Singapour), dont une société mère en France, regroupant la Direction et les activités groupe telles que la recherche et développement, le marketing stratégique, la Direction des systèmes d'information et la Direction financière du groupe.

Le groupe Esker est ainsi exposé aux différents risques inhérents à une activité et une implantation mondiales :

- la fluctuation des taux de change
- la nécessaire adaptation des produits aux spécificités locales
- les difficultés et coûts de gestion d'opérations internationales
- les coûts de structure liés à une implantation dans plusieurs pays
- les difficultés de management et coordination des différentes équipes et de déploiement de la stratégie définie
- les obligations et éventuelles restrictions douanières
- l'hétérogénéité des réglementations locales (juridiques, fiscales, etc...)

RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché (liquidité et taux, change, actions et crédit) au 31/12/2009 est présenté dans la [Note 17](#) de l'annexe aux états financiers consolidés présentée au [paragraphe 20.1](#) du présent document de référence.

4.4. RISQUES JURIDIQUES

RISQUES LIÉS À LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

La protection des droits de propriété détenus sur la technologie développée par Esker est un des enjeux essentiels pour le groupe.

La législation européenne actuelle ne considère pas les logiciels comme des inventions brevetables. Ainsi, la protection des droits de propriété du groupe Esker repose notamment sur le respect des lois relatives aux droits d'auteur, aux licences de logiciels et aux marques commerciales. Les marques utilisées par Esker sont notamment déposées en Europe, aux Etats-Unis, en Asie et dans les principaux pays industrialisés.

En revanche, les lois américaines reconnaissent la protection des logiciels. Ainsi, la technologie de reconnaissance, d'analyse et de routage des documents en fonction de leur contenu développée par Esker, est également protégée depuis 2005 par un brevet accordé par l'USPTO (United State Patent and Trademark Office) sous le numéro 6 906 817.

Le groupe s'expose également au risque éventuel qu'un tiers intente une action à son égard, prétendant que les produits d'Esker enfreignent ses droits à la propriété et plus particulièrement des brevets reconnus par certains pays (Etats-Unis notamment). Toute procédure judiciaire de ce type est susceptible d'avoir une incidence financière significative pour le groupe, et il est actuellement difficile de se prémunir contre ces contentieux. Le groupe a déjà fait face à une action de ce type par une société américaine en 2005, qui s'est soldée par la conclusion d'un accord dont les termes demeurent confidentiels.

PIRATAGE DES LOGICIELS INFORMATIQUES

Les logiciels sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation. La copie illicite ou "piratage" constitue une violation du droit d'auteur et une perte d'exploitation pour tout éditeur de logiciels. Bien que le marché se soit discipliné ces dernières années dans les principaux pays industrialisés, rien ne garantit que cette situation ne se détériore à nouveau. Afin de se prémunir ou au moins de lutter contre le risque de piratage, Esker individualise toute licence livrée par un numéro de série et une clé d'activation et a également la possibilité d'identifier tout détenteur de licence grâce à son système d'enregistrement par Internet.

■ 4.5. RISQUES LIÉS AUX RESSOURCES HUMAINES

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES PERSONNES CLÉS

Le succès du groupe Esker, son fort développement, sa capacité d'innovation et sa position de leader sont les résultats d'un travail d'équipe et repose notamment sur les dirigeants du groupe et le personnel clé des équipes commerciales et de recherche et développement. Tout départ ou absence prolongée de ces personnes est ainsi susceptible d'affecter les résultats du groupe.

Afin d'impliquer pleinement ces personnes clés dans la gestion de la société et garantir ainsi une certaine stabilité, Esker a notamment mise en place des plans d'options d'achat et de souscription d'actions à leur attention.

RISQUES LIÉS AUX DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

Le recrutement de personnel technique de haut niveau est un élément clé au succès du développement du groupe. Le marché actuel des nouvelles technologies est caractérisé par une demande abondante et une offre insuffisante, qui ont pour effet mécanique de tirer les prix du marché à la hausse.

Recruter le personnel adéquat tout en maintenant des critères d'exigences et de qualité et en préservant l'équilibre de la politique salariale est ainsi un enjeu fort du groupe.

Dans une perspective proche, le groupe est également exposé à un risque éventuel de turnover important.

Afin de se prémunir contre les risques induits, le groupe a développé un processus de recrutement efficace, doté d'outils adaptés aux besoins du groupe et facilitant notamment les contacts avec les candidats. Par ailleurs, le groupe dispose également d'une politique de gestion des ressources humaines incitative, reposant notamment sur une forte culture d'entreprise, une population jeune, une politique de rémunération attractive, des plans de formation variés, ou encore la mise en place de plans de stock options.

■ 4.6. RISQUES INDUSTRIELS ET LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

L'activité du groupe Esker n'est pas susceptible d'entraîner des risques industriels ou liés à l'environnement qui pourraient avoir un impact sur son patrimoine ou sur ses résultats.

■ 4.7. ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Le groupe Esker se prémunit contre les conséquences des principaux risques liés à ses activités par le recours à des contrats d'assurance principalement de responsabilité civile professionnelle, perte d'exploitation et dommages aux biens.

Le niveau de couverture des principaux risques est le suivant :

- Responsabilité civile professionnelle : 2 M€
- Responsabilité civile d'exploitation : 7,5 M€
- Dommages aux biens et pertes d'exploitation : 7,5 M€

L'ensemble des contrats conclus, tant en France qu'à l'étranger, auprès de compagnies d'assurances reconnues, doit permettre de couvrir les risques et actifs significatifs, bien qu'il ne soit pas possible de présager des conséquences et préjudices éventuels que le groupe pourrait encourir.

Les primes d'assurances (hors assurance crédit) groupe au titre de l'exercice 2009 s'élèvent à 151 K€ (contre 136 K€ en 2008).

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1. RAISON SOCIALE ET NOM COMMERCIAL

Esker SA

5.1.2. LIEU ET NUMÉRO D'ENREGISTREMENT DE L'ÉMETTEUR

Numéro RCS : la société est inscrite au RCS de Lyon, sous le numéro B 331 518 498

Code APE : 5829 C

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE VIE

Date de constitution : 7 février 1985

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus par la loi.

5.1.4. SIÈGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE

Siège Social :
10 rue des Emeraudes,
Immeuble "GEO CHAVEZ"
69006 Lyon – France
04 72 83 46 46

Forme juridique : Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de surveillance, régie par les dispositions du Code de Commerce.

Pays d'origine : France

5.1.5. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE L'ÉMETTEUR

- **En 1985**, Jean-Michel Bérard et Benoît Borrits fondent Esker dès la fin de leurs études d'informatique à l'INSA de Lyon. Dans un premier temps, la société réalise des prestations de services en informatique. Ces années permettent aux dirigeants de se familiariser avec le marché des systèmes Unix et des PC.
- **En mars 1989**, Esker commercialise la première version de Tun, logiciel de "Host Access" qui va assurer le développement de l'entreprise au cours des années suivantes. Les dirigeants décident alors de positionner la société en tant qu'éditeur de logiciels et ouvrent son capital à des investisseurs privés. Des premiers contrats sont signés avec des distributeurs européens.
- **En 1991**, Esker établit une filiale à San Francisco aux États-Unis qui est rapidement suivie par les filiales allemande, anglaise, italienne et espagnole. En 1997, Esker acquiert son principal distributeur à Sydney pour en faire son entité commerciale en Australie.

- **Le 2 juillet 1997**, Esker est introduit sur le Nouveau Marché de la Bourse de Paris pour renforcer ses fonds propres afin d'accélérer son développement sur le marché nord américain et de diversifier son portefeuille de produits.
- **En 1998**, Esker acquiert la société Teubner & Associates (Stillwater, Oklahoma, USA).
- **En 1999**, Esker acquiert la société Alcom (Mountain View, Californie, USA).
- **En 1999**, Esker acquiert la société Persoft (Madison, Wisconsin, USA).
- **En 2000**, Esker acquiert la société VSI (Lake Forest, Californie, USA).

L'ensemble de ces acquisitions permettent à Esker d'accéder à des bases importantes de clients et de distributeurs nord américains et de se diversifier dans l'activité des serveurs de fax. La part de chiffre d'affaires des USA passe de 15 % en 1998 à 53 % en 2004.

Prenant acte du déclin inexorable de sa gamme de produit Host Access (-35 % en 2000), Esker décide de renouveler son offre et de se repositionner sur le marché de la dématérialisation qui semble être plus en phase avec les besoins des entreprises. Ce mouvement stratégique donne lieu au lancement du produit Esker DeliveryWare en 2001. Dans le même temps, la société procède à une réduction importante de ses effectifs et réduit ses investissements sur les produits historiques au profit de son nouveau projet.

- **En 2003**, la dématérialisation représente 15 % du chiffre d'affaires du groupe et marque le début du repositionnement de l'entreprise sur son nouveau marché. Esker complète son offre de dématérialisation avec des fonctions d'archivage et de composition de documents. L'activité de services est lancée pour accompagner l'installation de la solution Esker DeliveryWare chez les grands clients.
- **En 2004**, le retour à la croissance du groupe témoigne de la réussite de l'opération de repositionnement effectuée au cours des trois années précédentes. En 2004, la dématérialisation représente 25 % du chiffre d'affaires d'Esker et augmente de 80 % par rapport à l'année précédente. Plus de 900 clients comme Microsoft Corp., Whirlpool, France-Télécom ou Groupama utilisent quotidiennement cette solution.
- **En 2005**, Esker complète sa gamme de solutions de dématérialisation avec le produit FlyDoc qui permet d'offrir les bénéfices de DeliveryWare "à la demande" à des sociétés de taille plus petite ainsi qu'à des non informaticiens. Ce lancement est un tel succès que la société procède à la fin 2005 à une levée de fonds destinée à financer les investissements matériels et logiciels pour assurer le développement de ce nouveau service. Au cours de cette même année, Esker établit une "Joint Venture" avec le group Lippo. Basée à Singapour, cette entité couvre l'ensemble de l'Asie chinoise. En 2005, la dématérialisation représente 35 % du chiffre d'affaires du groupe.
- **En 2006**, le retour à la rentabilité marque la fin de l'opération de repositionnement du groupe. La version 4.0 d'Esker DeliveryWare est mise sur le marché. Elle apporte la capacité de gérer les documents entrants sous forme d'image (fax et scan), cette version correspond à l'aboutissement de la vision initiée en 2000 qui consiste à automatiser intégralement les processus documentaires d'entreprise. Cette approche globale de la dématérialisation permet de multiplier par 1,5 la taille moyenne des affaires. En 2006, les différentes solutions de dématérialisation du groupe (DeliveryWare et FlyDoc) représentent 51 % du chiffre d'affaires total en croissance de 59 %.
- **En 2007**, le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 8 % à taux de change constant en légère dégradation par rapport à 2006. Cette moindre performance s'explique par une décroissance de 4 % du chiffre d'affaires des USA en raison de l'attentisme des grands clients consécutif à la crise du crédit que traverse ce pays. A l'opposé, l'Europe et l'Australie ont accru leur chiffre d'affaires de 21 % bénéficiant de conditions économiques normales. Les solutions de dématérialisation ont fortement progressé au cours de l'exercice (+31 %) et représentent désormais 64 % du chiffre d'affaires total de l'entreprise. La forte progression des solutions de dématérialisation s'explique, cette année encore, par une augmentation de 50 % de la valeur des affaires moyennes et par une progression toujours forte des solutions de dématérialisation à la demande comme FlyDoc.
- **En 2008**, le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 7 % à taux de change constant. Cette performance démontre la capacité du groupe à maintenir une progression de ses ventes même dans un environnement de crise économique mondiale. Les solutions de dématérialisation d'Esker permettent en effet aux entreprises de renforcer leur compétitivité, tout en réduisant leurs coûts opérationnels. La version 5.0 d'Esker DeliveryWare mise sur le marché en septembre 2008 permet grâce à de nouvelles fonctionnalités de réduire le temps et le coût de traitement des bons de commandes clients et des factures fournisseurs. En complément, les offres "à la demande" (SaaS : Software as a Service) d'Esker facilitent l'accès à ces solutions en réduisant les investissements nécessaires à leur mise en place. Le revenu provenant de ces offres à la demande est ainsi en progression de 66 % sur l'exercice et représente aujourd'hui 25 % du chiffre d'affaires du groupe.

- **En 2009**, le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 2 % à taux de change constant, ce qui marque un léger repli par rapport à 2008. Cette croissance est essentiellement générée par les solutions de dématérialisation, en hausse de 16 % sur la période, qui représentent 73 % du chiffre d'affaires du groupe. Le ralentissement constaté sur le continent américain a été compensé par le dynamisme de la zone Asie Pacifique qui représente aujourd'hui 8 % de l'activité et par une activité soutenue en Europe, notamment en France où la progression du chiffre d'affaires atteint près de 20 %. Les services de dématérialisation à la demande, FlyDoc et Esker On Demand, réalisent une excellente performance sur la période avec une progression de 45 % par rapport à 2008 avec un chiffre d'affaires de près de 10 M€, soit plus du tiers de l'activité du groupe.

5.2. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les investissements du groupe sont généralement autofinancés. Les véhicules automobiles font cependant parfois l'objet d'un contrat de location.

Par ailleurs, les investissements réalisés pour les services FlyDoc et Esker on Demand ont été financés à la fois par location (machine de mise sous pli, affranchisseuse, imprimantes) et par acquisition (imprimantes).

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2008 ET 2009

en milliers d'euros	2009	2008
Coûts de développement DeliveryWare immobilisés	101	621
Coûts de développement FlyDoc immobilisés	326	242
Esker On Demand	706	1 170
<i>Dont contrats de locations financement comptabilisés en immobilisations</i>	<i>0</i>	<i>726</i>
Autres immobilisations	356	628
TOTAL	1 590	2 661

Les investissements de la société sont principalement consacrés

- **Le développement de nouvelles fonctionnalités de la version 2010 du service FlyDoc** qui est activé chaque semestre au fur et à mesure de leur mise en service.
- **Les développements engagés sur 2009 concernant les nouvelles phases du projet Esker On Demand.**

Des informations complémentaires sont données dans *les notes 2, 4 et 5 de l'annexe des comptes consolidés présentée en section 20* du présent document de référence.

Les autres immobilisations sont essentiellement constituées de matériel informatique et de logiciels nécessaires à l'activité courante de l'entreprise.

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS ET FUTURS

Des investissements sont actuellement engagés en vue de développer l'infrastructure "Esker on Demand", nécessaire à la prise en charge des nouveaux clients FlyDoc et Esker on Demand et notamment :

- **augmenter les capacités de traitement de ses centres de production existants** sur les trois prochaines années,
- **créer une nouvelle usine courrier en Italie,**
- **développer les solutions de dématérialisation en mode SaaS** (Software as a Service) notamment la possibilité depuis un simple navigateur internet de dématérialiser le traitement des factures fournisseurs, de la capture au paiement.

Cette évolution nécessite notamment l'acquisition de nouveaux serveurs, de nombreuses cartes fax et de plusieurs systèmes d'impression et de mise sous pli.

Les modes de financement de ces investissements sont présentés au *paragraphe 10.5.* de ce document.

5.2.3. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS À VENIR POUR LESQUELS DES ENGAGEMENTS FERMES ONT ÉTÉ PRIS PAR LES ORGANES DE DIRECTION

Néant.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS

Esker est concepteur et éditeur de logiciels pour les entreprises. Plus précisément, Esker est un fournisseur mondial de solutions de dématérialisation des documents de gestion pour les entreprises. Les logiciels Esker sont commercialisés sous forme de licences d'utilisation ou sous la forme de services accessibles à la demande via Internet. 52 % du chiffre d'affaires d'Esker en 2009 est constitué de ventes de licences logicielles ou de service à la demande. Le reste correspond soit à des prestations de services (formation et assistance à la mise en œuvre, externalisation des envois, refacturation de transport...), soit à la vente de contrats de support et de mise à jour, soit enfin à la fourniture de matériel (cartes fax) lié à ces produits.

Les produits de la société se classent en trois grandes catégories :

LES SOLUTIONS DE DÉMATÉRIALISATION



LES PRODUITS "SERVEURS DE FAX"



LES PRODUITS "HOST ACCESS"



LES SOLUTIONS DE DEMATERIALISATION

LE PRINCIPE DE DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS DE GESTION

La dématérialisation des documents de gestion consiste à éliminer l'usage ou la manipulation manuelle du papier au sein des processus d'entreprises tels que la facturation, le recouvrement, la gestion des commandes ou tout simplement l'envoi d'un courrier à partir d'un poste de travail.

LES BESOINS COUVERTS PAR CE TYPE DE SOLUTION

Continuellement à la recherche de gains de productivité, les entreprises ont procédé, au cours des vingt dernières années, à la mise en place de logiciels de gestion. Le but recherché était d'automatiser les processus administratifs tels que la comptabilité, la prise de commande, la mise en production ou encore la gestion des ressources humaines. Cependant, lorsque ces processus doivent communiquer avec le monde extérieur (clients, fournisseurs, administration) ou avec d'autres services internes à l'entreprise, l'automatisation des processus s'arrête brutalement et donne généralement lieu à la réception ou à l'émission de documents papier (factures, relances, bons de commande...). Le support papier entraîne de nombreuses manipulations manuelles telles que la saisie, l'impression, la mise sous pli, l'affranchissement, le passage au fax, le rangement dans des classeurs, la photocopie ou la distribution dans les services internes. Outre la perte de productivité qu'elles entraînent, ces nombreuses tâches manuelles sont à l'origine de fréquentes erreurs.

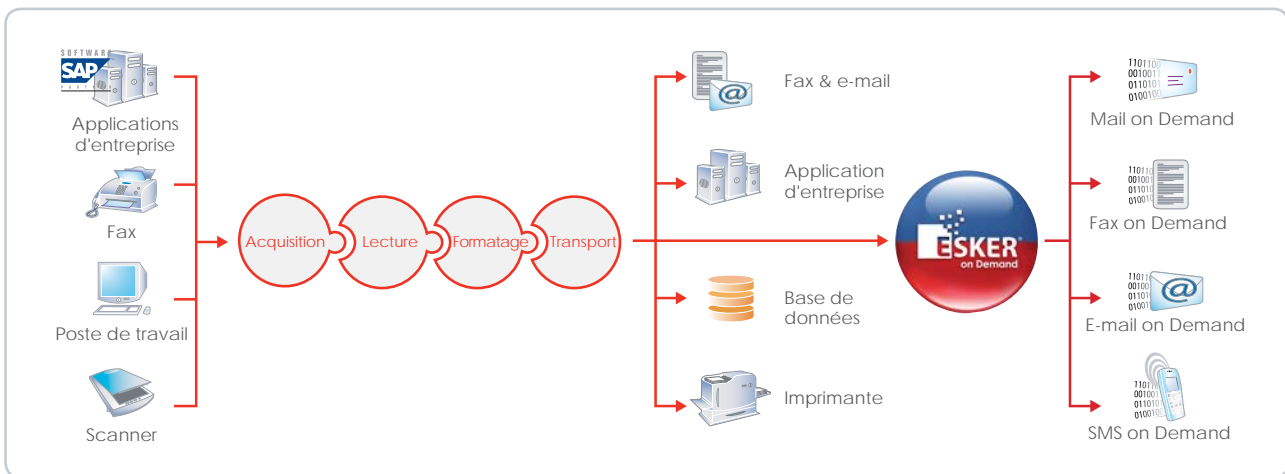
Esker considère que seule une fraction des gains de productivité liés à l'automatisation des processus de gestion a été obtenue grâce à la mise en place d'applications informatiques de gestion (ERP, CRM, ...). L'objectif des solutions de dématérialisation développées par Esker est d'achever complètement l'automatisation des processus de gestion en prenant en charge l'ensemble des tâches ayant trait à la réception ou à la diffusion des documents de gestion. La solution de dématérialisation lit et interprète les documents de gestion qu'elle reçoit et se substitue aux imprimantes pour assurer leur acheminement en exploitant les canaux de distribution modernes qui ont été rendus accessibles par l'Internet (e-mail, publication sur le Web, courrier à la demande, SMS, archivage électronique, fax automatique, etc....).

Cette automatisation des processus liés aux documents sur papier donne lieu à une réduction significative du besoin en fond de roulement (BFR) des entreprises, à une amélioration importante de la productivité des services administratifs, à une réduction du nombre d'erreurs, à une réduction des coûts (papier, encre, affranchissement, téléphone) ainsi qu'à l'amélioration du service rendu aux clients (réactivité, personnalisation). Esker considère que ses clients remboursent leurs investissements dans une solution de dématérialisation dans un délai moyen égal à six mois avec les économies uniquement réalisées sur les consommables et le temps gagné.

Par ailleurs, les entreprises ont progressivement mis en place un certain nombre de solutions ponctuelles destinées à supporter partiellement les tâches manuelles liées à la manipulation des documents. Il s'agit d'équipements tels que les machines de mise sous pli, les photocopieurs, les imprimantes, les machines à affranchir, les machines fax, les classeurs, les agrafeuses ou le papier carbone qui encombrant la plupart des bureaux des entreprises d'aujourd'hui et qui sont souvent des investissements coûteux et relativement difficiles à maintenir. Esker considère que sa solution de dématérialisation permet d'éliminer tout ou partie de ces systèmes en simplifiant dans le même mouvement l'infrastructure technique des entreprises et en libérant les équipes informatiques ou techniques des nombreuses tâches de maintenance associées.

LES TECHNOLOGIES DE DÉMATÉRIALISATION ESKER

Afin de répondre aux besoins des entreprises en matière de dématérialisation des documents de gestion, les technologies Esker s'articulent de la manière suivante :



- Nos logiciels sont capables d'acquérir tous les documents quelque soit leur source. Ces derniers peuvent provenir d'une application d'entreprise, d'un poste de travail, d'une connexion fax ou être simplement numérisés par un scanner.
- Nos logiciels "lisent" ensuite ces documents. C'est-à-dire qu'ils en extraient intelligemment l'information qu'ils contiennent et ils la restituent dans un format directement manipulable par l'ordinateur.
- Le document et son contenu sont ensuite enrichis par des données ou des images, qui peuvent être l'ajout d'un fond de page, d'une pièce attachée ou d'une information manquante saisie au clavier par un opérateur.
- En fonction du contenu et des règles de routage, les documents sont ensuite transportés vers un ou plusieurs médias électroniques tels que le fax ou l'email, les imprimantes ou une application d'entreprise.
- Afin d'affranchir les utilisateurs des imprimantes, des machines de mise sous pli ou de coûteux systèmes de téléphonie, les documents peuvent être transmis au service "Esker on Demand" qui se chargera d'acheminer les documents via le média sélectionné (courrier, fax, SMS ou email).

Les quatre premiers points constituent le cœur de la technologie de dématérialisation d'Esker. Le Bureau Américain des Brevets (USPTO) lui a accordé le brevet N° 6 906 817. Le service de délivrance de document à la demande par courrier, fax, SMS ou email a été reconnu comme l'une des huit solutions les plus "Cool" de l'année par le Gartner Group en 2005.

EXEMPLE : LE TRAITEMENT DES BONS DE COMMANDE

- > **Aujourd'hui** : Une entreprise reçoit les bons de commande de ses clients par télécopie. Ils sont imprimés sur une machine fax et le personnel de l'entreprise saisit les informations qu'ils contiennent dans l'application de gestion de l'entreprise (ERP). Une confirmation de commande est ensuite émise par fax ou par email en direction du client avant de dupliquer plusieurs fois le bon de commande pour l'archiver dans des classeurs. Lorsque l'expédition des biens est réalisée, le personnel de l'entreprise demande l'impression d'une facture qui sera pliée, mise sous pli, affranchie et remise en poste à destination du client. Plusieurs copies de la facture seront effectuées à des fins d'archivage.
- > **Avec la solution de dématérialisation d'Esker** : Nos logiciels reçoivent électroniquement les bons de commande des clients qui lui sont transmis par télécopie. L'information contenue sur les bons de commande est automatiquement extraite pour être présentée à un opérateur pour validation. Une fois confirmée, l'information est transformée pour être automatiquement et directement intégrée dans l'application de gestion. Dans le même temps, le bon de commande est électroniquement archivé et une confirmation de commande est automatiquement transmise par fax ou email aux clients. Lorsque l'expédition des biens est réalisée, le personnel de l'entreprise demande la génération d'une facture qui sera transmise au service "Esker on Demand" pour être matérialisée sous forme d'un courrier et remise en poste. Une copie de cette facture sera conservée électroniquement.

Dans cet exemple de processus, avec la solution de dématérialisation d'Esker, toutes les manipulations de papier ont été éliminées même si le client continue de faxer à la main et de recevoir ses factures sur papier par courrier.

L'OFFRE DE DÉMATÉRIALISATION D'ESKER

L'offre produit de dématérialisation d'Esker est structurée de la manière suivante :



Offre "SaaS" ou "Cloud" :

- Le logiciel s'exécute sur nos serveurs.
- Le client paie à l'usage.



Offre traditionnelle :

Le logiciel est installé sur le site du client qui achète une licence.

La solution "Esker DeliveryWare" est installée chez nos grands clients derrière de grandes applications de gestion (ERP). Ce logiciel capture les documents entrants ou sortants de l'entreprise pour leur appliquer des règles de reconnaissance et de routage. "Esker DeliveryWare" est commercialisé de manière traditionnelle. Il se présente sous la forme d'une licence logicielle installée chez le client utilisateur qui est vendue en conjonction avec du service, de la formation, un contrat de mise à jour et de support et parfois avec du matériel (cartes fax).

Le service "Esker on Demand" offre les mêmes fonctionnalités que "Esker DeliveryWare". Mais au lieu d'être installé chez le client utilisateur, les logiciels sont hébergés et administrés directement par Esker. Les clients exploitent ce service à distance par le biais d'une connexion sécurisée sur Internet. Ils n'ont pas besoin d'installer de logiciels chez eux. "Esker on Demand" est commercialisé sous la forme d'une souscription mensuelle parfois associée à des prestations de service (consulting, installation, formation). La souscription mensuelle est fonction du nombre de transactions réalisées tous les mois.

La solution "Esker DeliveryWare" peut sous-traiter certaines opérations au service "Esker on Demand", comme par exemple l'envoi de courriers et de fax.

Le service "FlyDoc" est une version simplifiée du service "Esker on Demand". Il est destiné aux utilisateurs non-informaticiens ou aux petites entreprises qui souhaitent simplement envoyer du courrier ou des fax à partir de leur poste de travail ou à partir de petites applications de gestion. C'est un bureau de poste électronique.

LE LOGICIEL "ESKER DELIVERYWARE"

"Esker DeliveryWare" est la première solution d'automatisation des processus d'entreprise liés à la circulation de documents (facturation, relance, administration des ventes). C'est un logiciel qui permet d'éliminer ou de réduire l'usage du papier au sein des entreprises.

DeliveryWare capture les documents quelque soit leur origine. Ces derniers peuvent provenir d'une application d'entreprise, d'un poste de travail, d'une connexion fax ou être simplement numérisés par un scanner. DeliveryWare "lit" ensuite ces documents. C'est-à-dire qu'il en extrait intelligemment l'information qu'ils contiennent et il la restitue dans un format directement manipulable par l'ordinateur. Le document et son contenu sont ensuite enrichis par des données ou des images. Ce peut être l'ajout d'un fond de page, d'une pièce attachée ou d'une information manquante saisie au clavier par un opérateur. En fonction du contenu et des règles de routage, les documents sont ensuite transportés vers un ou plusieurs médias électroniques tels que le fax ou l'email, les imprimantes ou une application d'entreprise.

Lorsque le ou les transports appropriés au document traité ont été déterminés, "Esker DeliveryWare" l'achemine vers l'un des médias électronique suivants :

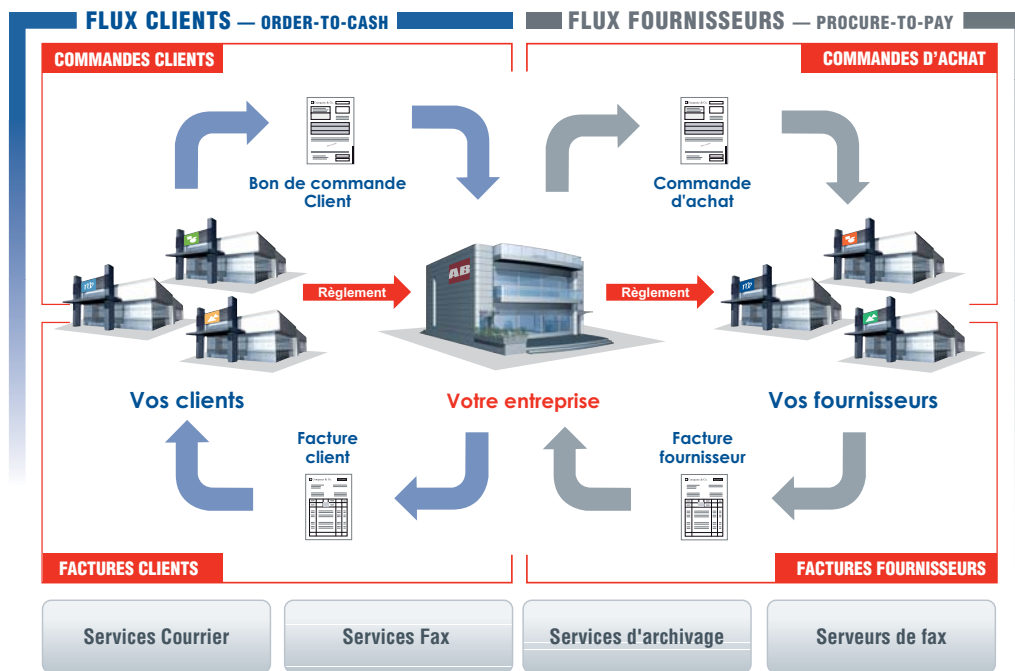
- **Application d'entreprise** par le biais d'un transfert de fichiers ou d'un connecteur spécialisé. Ce type de transport est adapté pour injecter le contenu des documents entrants (facture, bons de commande) dans le système d'information de l'entreprise.
- **"Courrier à la demande"** permet d'envoyer un message électronique via Internet à un centre d'impression et de mise sous pli qui va le transformer en temps réel en un courrier papier. Ce média permet d'envoyer et de dématérialiser des documents de gestion (factures, contrats, relances) sans changer les habitudes du destinataire. Ce service est fourni par "Esker on Demand".
- **"Fax à la demande"** qui permet d'envoyer un message électronique via Internet à un centre d'expédition de télécopie. Ce service est fourni par "Esker on Demand" et permet à l'entreprise utilisatrice de ne pas investir dans des équipements de téléphonie (lignes, modems).
- **Fax automatique** : pour envoyer des documents de gestion (bons de commande, devis) au format télécopie sans devoir réaliser une impression préalable.
- **Courrier électronique (email)**, avec ou sans signature électronique, pour envoyer des copies des documents de gestion aux autres services internes. Dans le cadre de la loi de juillet 2003, ce média permet aussi de dématérialiser complètement les échanges de factures (facture électronique) en Europe.
- **Messages sur téléphones mobiles** par SMS pour transmettre des alertes ou des notifications.
- **Archivage électronique** : pour garder une copie des documents qui sont envoyés.
- **XML** : format standard mondial de présentation de données en environnement B-to-B permettant d'échanger des informations de gestion entre les entreprises directement ou par l'intermédiaire d'une place de marché.
- **Alimentation de sites Web** : Esker DeliveryWare offre la possibilité de publier sur le web d'une façon simple et automatique les données issues des systèmes d'information. Les données sont mises en forme et publiées sur le web pour consultation privée ou publique.
- **Impression locale ou à distance** lorsque la production d'un document papier est indispensable.
- **Tout autre média électronique** peut être intégré et exploité par DeliveryWare par l'intermédiaire d'une interface de programmation.

Esker DeliveryWare fonctionne sur les systèmes d'exploitation Windows Server 2000, XP, 2003 ou 2008.

LE SERVICE "ESKER ON DEMAND"

Le service "Esker on Demand" est une plate-forme de dématérialisation "à la demande". Il permet d'externaliser et d'automatiser des processus d'entreprise liés à la circulation de documents (facturation, relance, administration des ventes). C'est un service qui permet d'éliminer ou de réduire l'usage du papier au sein des entreprises.

Les principaux services offerts par "Esker on Demand" sont les suivants :



- **Traitement des factures fournisseurs** : Les factures sont scannées par un comptable et sont envoyées au format numérique sur la plate forme "Esker on Demand" qui se charge de lire leur contenu et de présenter les données utiles sur une page Web. Le comptable approuve, corrige ou modifie les données de saisie automatique. La même page Web circule d'un utilisateur à l'autre pour obtenir l'autorisation de paiement ou de comptabilisation. Les données validées sont ensuite injectées directement dans le système de gestion de l'entreprise.
- **Traitement des commandes clients** : Les commandes clients sont reçues par fax, email ou message XML par la plateforme "Esker on Demand" qui se charge de lire leur contenu et de présenter les données utiles sur une page Web. Le service client approuve, corrige ou modifie les données de saisie automatique. La même page Web circule d'un utilisateur à l'autre pour obtenir l'autorisation de livraison. Les données validées sont ensuite injectées directement dans le système de gestion de l'entreprise et les documents associés sont archivés électroniquement sur la plate-forme.
- **Traitement des factures clients** : Le service "Esker on Demand" se substitue aux imprimantes de l'entreprise et capte les flux d'impression de factures pour les acheminer dans les usines courrier du groupe où elles sont re-matérialisées et affranchies avant d'être remises dans le réseau postal. Pour les clients désireux de recevoir leurs factures au format électronique, les factures sont signées électroniquement (conformément aux lois fiscales en vigueur en Europe) par le service et présentées au destinataire par le biais d'un portail où elles sont conservées pour 10 ans.
- **Traitement des commandes fournisseurs** : Le service "Esker on Demand" se substitue aux imprimantes de l'entreprise et capte les flux d'impression de factures pour les acheminer sous forme de fax ou de message électroniques structurés. Les bons de commandes peuvent être signés électroniquement et archivés par nos services pour une durée de 10 ans.
- **Envoi de "Courrier à la demande"** : les courriers sont envoyés au service "Esker on Demand" sous la forme d'un message électronique. En fonction de leur destination, ils sont acheminés vers l'usine courrier la plus appropriée qui se charge de réaliser l'impression, la mise sous pli, l'affranchissement et la remise en poste en temps réel.
- **Envoi de "Fax à la demande"** : les télécopies à expédier sont soumis au service "Esker on Demand" sous la forme d'un message électronique. En fonction de leur destination, elles sont acheminées vers le serveur de fax le plus proche de la destination qui se charge de réaliser l'envoi en temps réel.
- **Réception de "Fax à la demande"** : Un numéro de téléphone est alloué à chacun des utilisateurs. Chaque télécopie reçue sur ce numéro est automatiquement transférée par email dans la boîte à lettres de l'utilisateur.

- **Archivage électronique des documents** : Les documents soumis à la plateforme pour être envoyés par fax ou courrier peuvent être archivés pour une durée pouvant aller jusqu'à onze ans.
- **Envoi de "SMS à la demande"**
- **Envoi d'"email en volume et à la demande"**

"Esker on Demand" se présente sous la forme d'un ensemble de serveurs sécurisés (clusters) situés à Lyon en France, à Madison aux Etats-Unis et à Sydney en Australie. Cette infrastructure est hébergée dans des salles blanches surveillées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et disposant d'une alimentation électrique, téléphonique et Internet redondante. Cette infrastructure est administrée à distance par le personnel d'Esker en rotation sur 24 heures (les Etats Unis et l'Australie prennent le relais lorsque la journée est terminée en France) et un système d'astreinte pour les weekends et les jours fériés.

Pour l'envoi et la réception des fax, "Esker on Demand" dispose de plusieurs centaines de lignes téléphoniques.

Pour l'envoi de courriers, "Esker on Demand" est relié à plusieurs usines courriers situées en France, aux USA, au UK et en Australie. Ces usines disposent d'une importante capacité d'impression, de machines de mise sous pli et de systèmes d'affranchissement automatique.

Le service "Esker on Demand" est intégralement basée sur la technologie "Esker DeliveryWare".

LE SERVICE "FLYDOC"

FlyDoc est le premier bureau de poste électronique privé. C'est un service en ligne sur Internet qui permet à n'importe quel utilisateur équipé d'un PC d'envoyer un courrier papier, un fax ou un SMS aussi facilement qu'un email.

FlyDoc est accessible à partir de n'importe quel poste de travail connecté à Internet. Il se présente sous la forme d'une interface Web à partir de laquelle il est possible de télécharger un document (Microsoft Word par exemple), d'indiquer un numéro de fax ou une adresse postale, de sélectionner certaines options (couleur/noir et blanc, recto-verso, type d'affranchissement, urgence) puis de demander l'envoi en cliquant sur un bouton. Le document reçu par la plate-forme FlyDoc est converti au format approprié puis soumis au service "Esker on Demand" qui se charge de l'expédition (par courrier ou par fax).

Dans un mode plus avancé, FlyDoc se présente sous la forme d'un pilote d'impression spécifique. Chaque fois qu'un utilisateur demande l'impression d'un document sur cette imprimante virtuelle, une page Web lui est présentée qui lui demande de quelle manière et avec quelles options il souhaite expédier ce document. Lorsque ces informations sont renseignées, l'utilisateur peut demander l'envoi en cliquant sur un bouton particulier. L'imprimante FlyDoc permet d'envoyer un document à partir de n'importe quelle application fonctionnant sous Windows, elle peut donc être utilisée par un traitement de texte ou une petite application de gestion. Il n'est pas nécessaire d'installer un logiciel pour pouvoir utiliser FlyDoc. Le seul composant (optionnel) qui doit être installé est un pilote d'impression pour les utilisateurs qui souhaitent exploiter les fonctions avancées.

Le service FlyDoc est intégralement basé sur la technologie "Esker DeliveryWare".

LES PRODUITS SERVEURS DE FAX

LES BESOINS COUVERTS PAR CE TYPE DE PRODUITS

A la fin des années 1980, la télécopie est devenue l'un des moyens de communication professionnels les plus répandus. Dès lors, le volume de fax émis par les entreprises n'a jamais cessé d'augmenter. Aujourd'hui encore et malgré l'émergence du courrier électronique (email), le fax demeure avec le courrier l'un des moyens les plus fiables et les plus légalement acceptés pour échanger des documents d'affaires.

Avec l'apparition des PC, des outils de traitement de texte et des réseaux locaux, les utilisateurs ont souhaité ne plus devoir imprimer les documents avant de les faxer mais de disposer d'outils leur permettant d'émettre directement des fax à partir de leur station de travail. Des logiciels, tels que Esker Fax, permettent aujourd'hui

à des utilisateurs d'envoyer des télécopies sans devoir interrompre leur travail, attendre devant une machine fax et subir les autres contraintes du fax manuel. Avec un serveur de fax, la télécopie est émise directement à partir d'un logiciel de traitement de texte, en utilisant simplement la commande "Imprimer" du logiciel. Dans le sens inverse, les serveurs de fax reçoivent les télécopies et les transmettent automatiquement dans la boîte à lettres du destinataire en fonction du numéro de l'appelant ou de l'appelé. Les serveurs de fax procurent des gains de productivité importants.

A l'époque de l'Internet, le support de communication par fax s'avère encore très utilisé pour transmettre des documents issus des applications d'entreprises (bons de commande, bons de livraison, devis, factures, contrats, relances...). Le fax bénéficie d'avantages incontestables sur les autres moyens de communication :

- **Instantanéité de transmission** ;
- **Universalité du support** (peut être utilisé dans quasiment 100 % des situations y compris à l'international);
- **Assurance de la délivrance du document** (accusé de réception);
- **Intégrité de la présentation des documents communiqués** (le document transmis par fax ne modifie aucun élément de mise en page);
- **Confidentialité de la transmission via un réseau propriétaire** (le réseau téléphonique) et non par l'Internet;
- **Intégrité du contenu du document** car un fax n'est pas aisément modifiable;
- **Coût inférieur au courrier papier.**

Ces éléments constituent les facteurs importants du choix d'une communication par télécopie des documents d'entreprises ayant un caractère confidentiel et critique.

Les entreprises recherchent des solutions de serveur de fax pouvant se connecter directement sur le système d'information central de l'entreprise (ERP, grands systèmes IBM, applications de gestion de la relation client...). Par ailleurs, avec la généralisation des systèmes de messagerie internes (Lotus Notes, Microsoft Exchange, Novell Groupwise), le besoin s'est fait sentir pour les entreprises de ne plus avoir à gérer plusieurs sources de messages (le fax et la messagerie) mais de les combiner en un seul outil. L'utilisateur peut alors envoyer des télécopies comme il envoie des e-mails, directement à partir de sa messagerie. De la même manière, il souhaite recevoir et lire les fax qui lui sont destinés à partir de son outil de messagerie. Cette fonction offre à l'utilisateur un confort supérieur et lui permet d'augmenter sa productivité personnelle.

LE PRODUIT "ESKER FAX"

Esker Fax est un serveur de fax généraliste qui fonctionne sur un serveur Microsoft Windows 2000/2003 ou XP. Esker Fax se commercialise essentiellement auprès des grandes entreprises.

En environnement de production, Esker Fax offre de nombreux connecteurs spécifiques (SAP, LPD, LPR, APPC, RJE...) qui permettent de le raccorder à la plupart des grandes applications en vigueur dans les entreprises. Le produit Esker Fax est certifié par la société SAP. En l'absence d'un connecteur spécifique pour un environnement ou une application donnée, Esker Fax se comporte comme une imprimante et utilise la technologie de reconnaissance de contenu spécialement développée par Esker. Cette technologie permet de reconnaître et d'extraire, directement sur le document à transmettre, les informations de routage telles que le numéro de fax ou le nom du destinataire.

Esker Fax s'intègre nativement avec les principaux systèmes de messagerie électroniques en vigueur dans les entreprises tels qu'IBM Lotus Notes (Esker Fax for Notes), Microsoft Exchange, ou SMTP (Messagerie Internet). Par ailleurs, Esker Fax est accessible directement à partir des principaux outils bureautiques tels que Microsoft Word, Microsoft Excel et d'une manière générale à partir de tous les outils sachant imprimer directement à partir du poste de travail. A ce jour et suite au retrait en décembre 2000 du progiciel serveur de fax de Lotus, "Esker Fax for Notes" est la seule solution fax au monde à proposer une interface utilisateur et administrateur totalement intégrée à IBM Lotus Notes.

Esker Fax a été spécialement conçu pour gérer des volumes importants de télécopies en intégrant de nombreuses optimisations et des fonctions d'équilibrage de charge ou "Load Balancing". Esker Fax supporte des cartes fax intelligentes multivoies (d'origine Brooktrout ou Eicon) qui lui permettent de gérer jusqu'à 120

lignes par serveur. Esker estime qu'Esfer Fax est l'un des meilleurs produits de sa catégorie pour gérer des volumes importants de télécopies.

LE PRODUIT "VSI-FAX"

Ce produit serveurs de fax a été développé par la société américaine VSI qui a été acquise par Esfer en octobre 2000.

VSI-FAX est un serveur de fax de production fonctionnant sous Unix et Linux et qui offre sensiblement les mêmes caractéristiques que le produit Esfer Fax dans ces environnements particuliers. VSI-FAX est très souvent intégré à des applications verticales (dédiées à un métier ou à un secteur économique particulier). L'essentiel de la clientèle du produit VSI-FAX est constitué d'éditeurs de logiciels de gestion à destination des petites et moyennes entreprises.

LES PRODUITS "HOST ACCESS"

LES BESOINS COUVERTS PAR CE TYPE DE PRODUITS

La plupart des applications de gestion (comptabilité, gestion de stock, gestion commerciale...) développées dans les années 1970 et 1980 sont centralisées sur des serveurs. Elles s'exécutent sur des ordinateurs multipostes (IBM, UNIX, HP, SUN) et communiquent avec des terminaux passifs (clavier + écran) qui assurent le dialogue avec l'utilisateur.

Avec l'apparition massive des PC dans l'entreprise au début des années 90, les entreprises ont progressivement remplacé les terminaux passifs par des PC fonctionnant en environnement Windows. Afin de pouvoir continuer à exploiter les anciennes applications à partir de ces nouveaux postes de travail, les entreprises ont dû installer sur les PC des logiciels qui imitent le fonctionnement des anciens terminaux passifs. Ces logiciels s'appellent des "émulateurs de terminaux" et constituent la fonction première des produits de "Host Access".

Au-delà de l'accès aux applications centrales à partir d'une station de travail, les produits "Host Access" permettent aussi :

- **L'échange de fichiers avec les sites centraux** (protocole FTP client et serveur),
- **Le partage de disques avec les sites centraux** (protocole NFS client et serveur),
- **L'utilisation des imprimantes des sites centraux** (protocole LPR),
- **La mise à disposition des sites centraux de l'imprimante de la station de travail** (protocole LPD),
- **L'exécution de commandes à distance sur le site central** (RSH/REXEC).

LE PRODUIT "TUN PLUS"

Tun PLUS est le produit d'origine de la société. Tun PLUS se commercialise principalement autour des serveurs SCO Unix, Linux, IBM AIX, HP-UX, IBM 390 et IBM AS/400. Les clients traditionnels de cette gamme de produits sont les grands comptes équipés de systèmes IBM et les éditeurs de logiciels qui offrent des solutions de gestion fonctionnant en environnement Unix ou Linux.

La force de cette gamme réside dans la richesse des émulations proposées (plus de 20 à ce jour) et dans sa capacité d'intégration à des solutions tierces développées par des éditeurs de logiciels ou d'autres revendeurs à valeur ajoutée.

LE PRODUIT "SMARTERM"

SmarTerm a été développés par la société Persoft (acquise en 1999). Ce produit possède un leadership dans les administrations américaines et dans le domaine de la santé et de l'industrie.

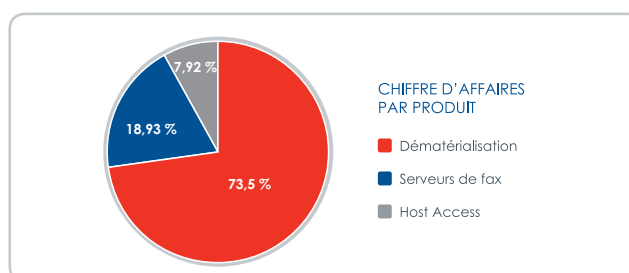
La gamme des produits SmarTerm se commercialise principalement autour des serveurs Digital (VAX Open VMS), Data General et IBM. Les clients traditionnels de cette gamme de produits sont des entreprises et des administrations de toutes tailles équipées de ces serveurs. Par comparaison avec Tun PLUS, la force de cette gamme réside dans sa capacité à répondre aux problématiques des très grandes entreprises et dans la très grande qualité de son intégration dans les environnements Digital VT.

6.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

6.2.1. RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR PRODUIT

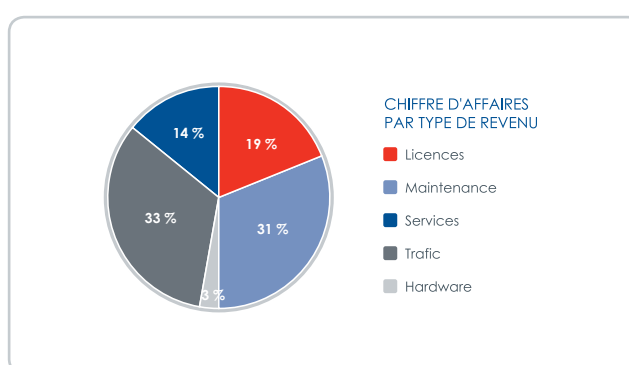
Chiffre d'affaires par produit

En milliers d'euros	2009		2008	
	Montant	%	Montant	%
Dématérialisation	20 102	73,15 %	17 784	66,87 %
Serveurs de fax	5 201	18,93 %	5 787	21,76 %
Host Access	2 178	7,92 %	3 022	11,36 %
TOTAL	27 481	100,00 %	26 593	100,00 %



Chiffre d'affaires par type de revenu

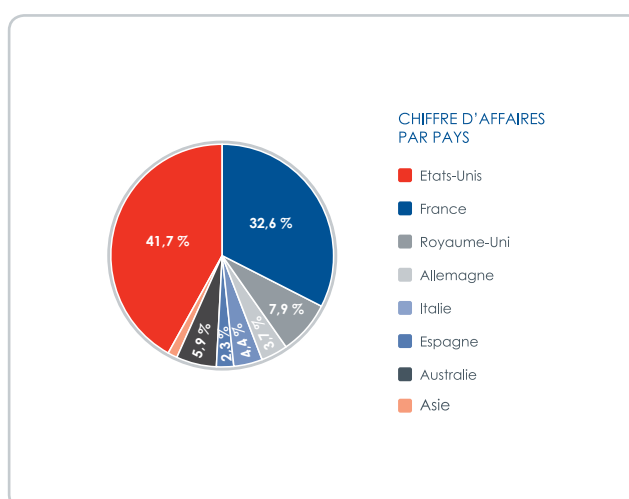
En milliers d'euros	2009		2008	
	Montant	%	Montant	%
Licences	5 280	19 %	6 949	26 %
Maintenance	8 479	31 %	7 947	30 %
Hardware	864	3 %	1 076	4 %
Trafic	9 104	33 %	6 132	23 %
Service	3 754	14 %	4 489	17 %
TOTAL	27 481	100 %	26 593	100 %



Compte tenu de la montée en puissance des produits de dématérialisation à la demande, le chiffre d'affaires trafic est en forte progression et devrait continuer à croître sur les prochaines années.

Chiffre d'affaires par pays

En milliers d'euros	2009		2008	
	Montant	%	Montant	%
France	8 957	32,6 %	7 506	28,2 %
Royaume-Uni	2 167	7,9 %	2 345	8,8 %
Allemagne	1 030	3,7 %	1 199	4,5 %
Italie	1 201	4,4 %	1 554	5,8 %
Espagne	641	2,3 %	778	2,9 %
Australie	1 616	5,9 %	1 414	5,3 %
Asie	400	1,5 %	367	1,4 %
Etats-Unis	11 469	41,7 %	11 429	43,0 %
TOTAL	27 481	100,0 %	26 593	100,0 %



Esker réalise 67 % de son chiffre d'affaires hors de France avec une structure qui correspond aujourd'hui à la répartition des marchés mondiaux de l'informatique. Ainsi, différentes études de marché laissent apparaître que les États-Unis représentent à eux seuls un peu plus de la moitié du marché mondial du progiciel professionnel. C'est aussi le marché de référence sur lequel sont présents les principaux acteurs et sur lequel les principales alliances se réalisent.

Avec 42 % de ses ventes réalisées sur le continent américain en 2009, Esker dispose d'une base commerciale équilibrée entre l'Amérique et l'Europe. La contribution du chiffre d'affaires américain au chiffre d'affaires du groupe est toutefois en recul d'1 point (43 % en 2008), généré par la baisse d'activité aux Etats-Unis qui s'élève à -4,8 % en 2009 contre 3,6 % en 2008. Cette décroissance est partiellement compensée par l'appréciation du dollar sur la période.

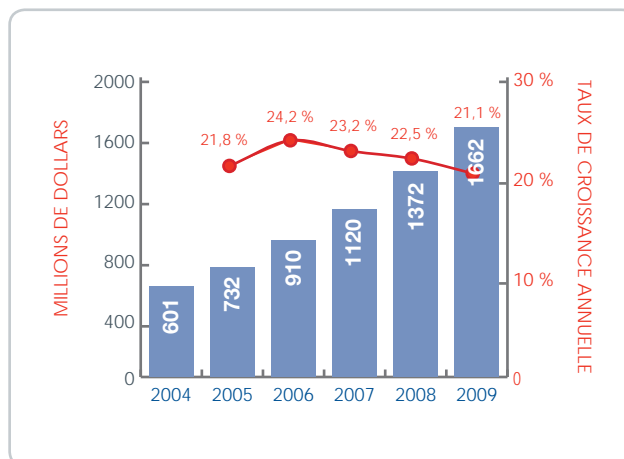
6.2.2. LE MARCHÉ DES SOLUTIONS DE DÉMATÉRIALISATION

Le marché de la dématérialisation est un marché émergent pour lequel peu d'études ont été réalisées par des cabinets d'analyse technologiques. La diffusion électronique de documents est encore centrée sur des processus non intégrés ou ne supportant qu'un seul média (ex : le fax ou l'impression traditionnelle). Cependant, certaines indications fournies par différentes études commencent à dessiner les contours de ce marché et à permettre une première approche de la taille.

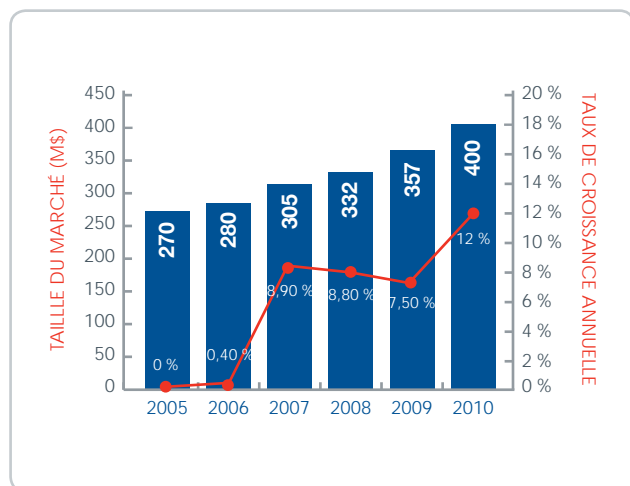
C'est le cas de l'étude IDC qu'Esker a fait réaliser en mars 2006 et qui donne les prévisions suivantes :

Le marché mondial devrait s'établir à 1,6 milliard d'euros en 2009 et présenter une croissance moyenne annuelle de 23 %.

D'après IDC, au niveau européen, le marché de la dématérialisation connaîtra une croissance annuelle moyenne supérieure à celle constatée au niveau mondial. Ainsi, le taux de croissance annuel moyen en Europe sera de 23,1 % entre 2006 et 2009 et le marché licences et maintenance passera de 196 M\$ en 2005 à 519 M\$ en 2009.



6.2.3. LE MARCHÉ DES SERVEURS DE FAX



Selon une étude du cabinet Peter Davidson publié en 2006, le marché des serveurs de fax s'est établi à 270M\$ en 2005 stable par rapport à 2004. Le marché du serveur de fax est attendu en légère croissance (8 %) jusqu'en 2010.

Ces chiffres globaux cachent une disparité selon les types de serveurs de télécopie concernés. En effet, selon Peter Davidson, si les serveurs de fax de production représentaient en 2005 67 % des ventes mondiales, la prévision pour 2010 monte à 76 %. Cette orientation du marché en faveur du fax de production suggère une utilisation des serveurs de fax comme outils e-business servant à faire circuler à l'extérieur des murs de l'entreprise des documents et informations issus des systèmes informatiques critiques des entreprises.

Cette tendance est soutenue par l'émergence de nouvelles lois de régulation telles que Sarbanes-Oxley aux Etats-Unis ou la Loi sur la Sécurité Financière en France.

6.3. INDÉPENDANCE DE L'ÉMETTEUR

Les produits Esker sont généralement vendus sans produits tiers complémentaires, à l'exception des produits serveurs de fax et DeliveryWare qui intègrent des modules de conversion de format de document et qui sont souvent commercialisés par Esker conjointement avec une carte fax intelligente.

6.4. POSITION CONCURRENTIELLE

LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DE LA DÉMATÉRIALISATION

DeliveryWare

Les concurrents identifiés sur le marché du produit DeliveryWare sont les suivants :

Sociétés	CA 2009 ⁽¹⁾	Produits ou famille de produits
Readsoft	63 M€	Documents
Basware	93 M€	
Streamserve	N.C.	
ITESoft	20 M€	

(1) : Le chiffre d'affaires mentionné est celui de l'entreprise et non pas celui de la ligne de produit concurrente

Esker estime être le seul acteur de cette catégorie à offrir une solution capable de traiter aussi bien les documents entrants que sortants et autant de médias de diffusion. La disponibilité d'une offre intégralement "à la demande" est une exclusivité d'Esker par rapport à l'ensemble des produits de cette catégorie. Cette offre lui permet d'adresser aussi bien les grandes entreprises que les PME et TPE.

Esker on Demand

La concurrence pour le segment SaaS de la dématérialisation est encore naissante. On peut considérer les entreprises suivantes comme opérant sur ce même marché : SpringCM, Crossgate, Concur sans pour autant les considérer comme réellement concurrents

FlyDoc

Seule la société Maileva (filiale du groupe La Poste) offre une véritable alternative au service FlyDoc en ce qui concerne l'envoi de courrier à la demande. Esker estime que FlyDoc est mieux intégré aux applications Windows que son concurrent français. FlyDoc est aussi moins cher et ne requiert pas le paiement d'une redevance annuelle.

Sur le marché de l'envoi et de la réception de fax à la demande, les concurrents sont plus nombreux et sont essentiellement d'origine Nord-Américaine. Il s'agit des sociétés J2 Global Communication, Xpedite et Graphnet.

LA CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DES SERVEURS DE FAX

Le marché du serveur de fax est un marché extrêmement morcelé. A l'exception du leader mondial Opentext, dont la part de marché est approximativement de 25 %, aucun acteur ne détient plus de 8 % de ce marché. Esker juge comme significatifs les concurrents suivants : Captaris/Opentext, Topcall/Kofax, Equisys, Sagem, Omtool.

D'après le classement établi par le cabinet Peter Davidson, Esker est le troisième acteur mondial sur le marché du fax derrière Captaris et Sagem.

Esker estime qu'un des éléments différenciateurs de son produit Esker Fax est son caractère de fax de production et donc sa capacité à gérer de très grands volumes de télécopies et à se connecter à tout environnement informatique, y compris les systèmes SAP, les Mainframes IBM S/390 et les AS/400. L'intégration native avec la messagerie IBM Lotus Notes est aussi une exclusivité de cette ligne de produits.

L'acquisition en octobre 2001 de VSI a apporté à Esker de fortes compétences et une base installée importante dans le domaine du serveur de fax de production fonctionnant sous UNIX et Linux.

Ayant concentré ses efforts sur le développement d'une gamme cohérente et performante de serveurs de fax de production, capables de traiter tous les flux de données quel que soit leur volume ou leur provenance, Esker estime aujourd'hui être une des sociétés les plus à même de tirer partie des évolutions du marché des serveurs de fax telles que les anticipent les analystes du secteur.

■ 6.5. ELEMENTS SERVANT DE BASE À TOUTE DÉCLARATION CONCERNANT LA POSITION CONCURRENTIELLE

Les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle sont précisés dans le *paragraphe 6.4.* ci-avant.

7. ORGANIGRAMME DU GROUPE

STRUCTURE JURIDIQUE DU GROUPE ESKER AU 31 DÉCEMBRE 2009



Toutes les filiales sont détenues et contrôlées à 100 % par Esker SA, à l'exception de la filiale espagnole contrôlée à 99,80 %.

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LES SOCIÉTÉS DU GROUPE ESKER

Les relations commerciales entre les sociétés du Groupe Esker sont résumées dans la liste des conventions libres (transactions courantes conclues à des conditions normales) de l'exercice 2009, établie par le Conseil de surveillance. Les facturations groupe proviennent des éléments suivants :

- ventes de produits par la société mère à ses filiales,
- royalties,
- refacturation de dépenses marketing,
- refacturation de frais de personnel,
- intérêts sur avances.

Au cours de l'exercice 2009, Esker S.A. a facturé à ce titre un total de 4 538 K€ (6 561 K€ en 2008) à l'ensemble de ses filiales. Les filiales, quant à elles, lui ont facturé à ce titre un total de 135 K€ (282 K€ en 2008). Les charges et produits résultant des facturations entre les sociétés du Groupe sont éliminés dans les comptes consolidés. Ils n'ont donc aucune incidence financière sur les comptes consolidés du Groupe.

Les conventions réglementées conclues entre sociétés du groupe sont présentées dans le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées présenté au [paragraphe 19.1](#) du présent document.

Les informations sectorielles figurent dans la [note 1 de l'annexe aux comptes consolidés présentée au paragraphe 20.1](#) de ce document, et l'information sur les parties liées est présentée dans la [note 24 de cette même annexe](#).

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

Aucune société du groupe n'est propriétaire d'immeubles. Les locaux qu'elles occupent font l'objet de contrats de location dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Établissements	Adresse	Expiration du bail de location	Surface
Esker France	Lyon - France	Mars 2015	1 959 m2
Esker France Production	Villeurbanne - France	Août 2015	666 m2
Esker GMBH	Munich - Allemagne	Septembre 2010	446 m2
Esker Iberica	Madrid - Espagne	Mars 2012	180 m2
Esker Italia	Milan - Italie	Septembre 2013	416 m2
Esker Ltd	Derbyshire - Grande Bretagne	Août 2013	271 m2
Esker Pty	Sydney - Australie	Décembre 2010	351 m2
Esker Inc	Madison - Etats-Unis	Janvier 2012	2 744 m2

Au 31 décembre 2009, les engagements totaux au titre de ces contrats de location s'élèvent à 3 744 K€ (4 859 K€ en 2008).

Par ailleurs, les immobilisations corporelles du groupe sont principalement constituées :

- **de matériel informatique** (parcs d'ordinateurs, imprimantes),
- **du matériel nécessaire à la production "on Demand"** : machines de mise sous pli et imprimantes de production principalement.

La note 4 de l'annexe aux comptes consolidés, insérée en section 20 du présent document de référence présente les données chiffrées relatives aux immobilisations corporelles.

Il n'existe pas de charge majeure pesant sur ces éléments.

8.2. QUESTION ENVIRONNEMENTALE POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éventuelles questions environnementales relatives à l'utilisation des immobilisations corporelles sont évoquées dans la description des risques industriels et environnementaux du *paragraphe 4.4.* du présent document.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

L'examen de la situation financière et du résultat groupe est décrit dans le rapport de gestion du Directoire, dont un extrait est présenté ci-après. Cette information se rapporte aux comptes consolidés tels que présentés au *paragraphe 20.1.* du présent document. Cette information peut également être complétée par l'information donnée sur les tendances en *section 12* et par l'annexe des comptes consolidés présentée au *paragraphe 20.1.*

■ ANALYSE DE LA PÉRIODE 2009/2010

Le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 2 % à taux de change constant au cours de l'exercice 2009, ce qui marque un léger repli par rapport à l'augmentation de 7 % constatée en 2008.

Cette croissance est essentiellement générée par les solutions de dématérialisation, en hausse de 16 % sur la période, qui représentent 73 % du chiffre d'affaires du groupe. Le ralentissement constaté sur le continent américain a été compensé par le dynamisme de la zone Asie Pacifique qui représente aujourd'hui 8 % de l'activité et par une activité soutenue en Europe, notamment en France où la progression du chiffre d'affaires atteint près de 20 %

Les services de dématérialisation à la demande, FlyDoc et Esker On Demand, réalisent une excellente performance sur la période avec une progression de 45 % par rapport à 2008 et atteignent près de 10 M€, soit plus du tiers de l'activité du groupe.

Les lignes de produits Host Access et Serveurs de fax, plus matures, poursuivent par ailleurs leur décroissance.

UN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL POSITIF GRÂCE À UNE MAÎTRISE DES COÛTS OPÉRATIONNELS ET UNE LÉGÈRE REPRISE DU DOLLAR

Le résultat opérationnel courant du groupe s'élève à 716 K€ contre - 1 097 K€ en 2008.

Associé à une légère croissance du chiffre d'affaires, le plan de réduction des coûts engagé au début du deuxième trimestre 2008 a joué à plein sur l'ensemble de l'année 2009 et a permis à l'entreprise de dégager un résultat opérationnel positif de 858 K€ sur l'ensemble de l'année.

Par ailleurs, le niveau des frais de développement présenté au compte de résultat est également impacté par l'immobilisation d'une partie de ces frais et leur amortissement. Au cours de l'exercice, 1 134 K€ ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (1 181 K€ en 2008), portant sur les projets suivants :

- **Le développement de nouvelles fonctionnalités de la version 2010 du service FlyDoc** activé chaque semestre au fur et à mesure de leur mise en service;
- **Le développement de la version 3.5 du service Esker on Demand**, dont le lancement a été effectué en Mars 2010 (immobilisations en cours);
- **Les développements engagés au titre de la prochaine version du logiciel DeliveryWare**, des nouvelles fonctionnalités du service FlyDoc et Esker On Demand (immobilisations en cours).

L'impact net des immobilisations de la période diminuées des amortissements s'élève à 363 K€ (contre 634 K€ au 31/12/2008)

Après prise en compte des éléments non courants, et notamment d'un impact favorable de change d'un montant de 168 K€ (120 K€ en 2008), le résultat opérationnel du groupe s'élève à 858 K€ contre une perte de - 1 033 K€ en 2008.

Le risque de change encouru par le groupe est principalement lié aux opérations intragroupes réalisées en dollars, livres sterling et dollars australiens (voir section 1.4 ci après concernant l'analyse des risques de marché).

Le coût de l'endettement net de l'exercice s'élève à - 20 K€ contre un profit de 63 K€ en 2008. Suite à la diminution des taux de placement, la trésorerie du groupe a généré moins de produits de trésorerie (31 K€ contre 134 K€ en 2008). Ces produits ont compensé que partiellement la charge d'intérêt sur emprunt lié au retraitement des contrats de location financement.

Il en résulte un résultat net de + 1 157 K€ sur la période contre une perte de 1 112 K€ en 2008.

LES FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION DEMEURENT LARGEMENT POSITIFS

La trésorerie du groupe est ainsi en forte progression à taux de change constant et s'élève à 7 390 K€ à la clôture (contre 5 726 K€ au décembre 2008). Le flux de trésorerie généré par l'activité s'élève à 3 353 K€, soit le double par rapport à 2008. Les flux d'investissements sont principalement constitués des investissements significatifs réalisés en matière de développement au cours de l'exercice.

UN MAINTIEN DES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Les dettes financières du groupe s'élèvent à 1 781 K€ contre 2 028 K€ en 2008 et sont exclusivement constituées d'une avance financière Anvar de 803 K€ et d'une dette financière de 978 K€, contrepartie de contrats de locations financement immobilisés relatifs à des imprimantes et machines de mises sous plis utilisées dans le cadre de l'activité FlyDoc et Esker On Demand.

La structure financière du groupe repose donc principalement sur ses capitaux propres qui s'élèvent à 9 270 K€ au 31/12/2009.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR

Les informations concernant les capitaux sont présentées dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés, au [paragraphe 20.1. "informations financières historiques : comptes consolidés"](#).

10.2. SOURCE, MONTANTS ET DESCRIPTION DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les informations concernant les flux de trésorerie sont présentées dans le tableau de variation des flux de trésorerie, au [paragraphe 20.1.](#)

L'analyse de la variation de la trésorerie au cours de l'exercice est présentée en [section 9 ci-dessus](#).

Les dettes financières du groupe s'élèvent à 1 781 K€ contre 2 028 K€ en 2008 et sont exclusivement constituées d'une avance financière Anvar de 803 K€ et d'une dette financière de 978 K€, contrepartie de contrats de locations financement immobilisés relatifs à des imprimantes et machines de mises sous plis utilisées dans le cadre de l'activité FlyDoc et Esker On Demand.

La structure financière du groupe repose donc principalement sur ses capitaux propres qui s'élèvent à 9 270 K€ au 31/12/2009.

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Comme indiqué dans la [section 9](#) ci-dessus et dans la [note 13 de l'annexe aux états financiers consolidés](#), présentée au [paragraphe 20.1.](#) du présent document, les dettes financières constatées à la clôture de l'exercice s'élèvent à 1 781 K€ et sont exclusivement constituées des éléments suivants :

- **avance financière anvar** de 803 K€,
- **dette financière** de 978 K€, contrepartie de contrats de locations financement immobilisés au cours de l'exercice et concernant une machine d'impression et deux machines de mises sous plis utilisées dans le cadre de l'activité de service à la demande d'externalisation du courrier.

Aucun autre endettement financier n'est constaté.

10.4. RESTRICTION À L'UTILISATION DE CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction à l'utilisation des capitaux de la société.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

L'essentiel des investissements est en général financé sur fonds propres.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Esker a toujours investi un montant significatif dans son activité de recherche et développement. En 2009, ces dépenses ont représenté près de 12 % du chiffre d'affaires total du groupe. Elles permettent notamment à Esker de conserver son avance technologique qui est le seul véritable moyen de résister face à la concurrence. Au 31 décembre 2009, dans les locaux de Lyon, une équipe de 30 ingénieurs informaticiens développe les logiciels d'Esker. Le contrôle qualité, la rédaction de la documentation et le support technique de deuxième niveau sont assurés par 30 autres ingénieurs.

Le tableau suivant récapitule les dépenses R&D en fonction des principales lignes de produits, avant et après immobilisation de certains frais de développement (*les notes 2 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés présentée au paragraphe 20.1. du présent document* fournissent des informations complémentaires à ce sujet):

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dépenses de R&D de la période	-3 336	-3 724	-3 702
Frais de développement immobilisés	1 134	1 181	1 016
Amortissements des frais de développement immobilisés	-771	-547	-380
DEPENSES DE R&D NON IMMOBILISEES	-2 973	-3 090	-3 066

L'investissement en recherche et développement porte principalement sur les lignes de produits de dématérialisation. L'investissement R&D sur les produits matures de "Host Access" et Fax a en effet été sensiblement réduit au fil du temps.

Les principaux développements engagés et immobilisés en 2009 concernent les projets suivants :

- **Le développement de nouvelles fonctionnalités de la version 2010 du service FlyDoc** activé chaque semestre au fur et à mesure de leur mise en service,
- **Le développement de la version 3.5 du service Esker on Demand**, dont le lancement a été effectué en Mars 2010 (immobilisations en cours),
- **Les développements engagés au titre de la prochaine version du logiciel DeliveryWare** et des nouvelles fonctionnalités du service FlyDoc (immobilisations en cours).

11.2. BREVETS

La technologie de reconnaissance, d'analyse et de routage des documents en fonction de leur contenu, développée par Esker, est protégée depuis 2005 par un brevet accordé par l'USPTO (United State Patent and Trademark Office) sous le numéro : 6 906 817. Cette technologie est au cœur des solutions de dématérialisation de l'entreprise. Esker a déposé six nouveaux brevets au cours des années 2007, 2008 et 2009 auprès de l'USPTO.

■ 11.3. MARQUES

Les marques et les noms de domaines suivants ont été déposés par Esker en France et dans d'autres pays du monde :

- Esker
- FlyDoc
- VSI-FAX
- FaxGate
- General Document Recognition
- Smarterm
- Smartmouse
- Tun
- Tun Emul
- Tun Kernel
- Tun Mail
- Tun Plus
- Tun TCP
- Persona
- Pulse

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 2 % à taux de change constant au cours de l'exercice 2009, ce qui marque une légère dégradation par rapport à 2008 qui enregistrait une croissance de 7 %. Cette moindre performance s'explique par l'attentisme des grands clients consécutif à la crise économique qui a touché tous les pays du monde. Les solutions de dématérialisation traditionnelles ont légèrement décliné au cours de l'exercice (-9 %). Le maintien de la croissance a été essentiellement assuré par les solutions "à la demande" (Eske on Demand et FlyDoc) qui ont progressé de 45 % sur l'exercice. Elles représentent désormais 35 % du chiffre d'affaires total de l'entreprise.

Le plan de réduction des coûts réalisé au deuxième trimestre 2008 a joué pleinement sur l'année 2009 et a permis de produire un résultat opérationnel positif qui s'est établi à 858 K€ pour un résultat net de 1 157 K€.

La trésorerie nette disponible de 7 390 K€ est en hausse, à taux de change constant, par rapport au 31 décembre 2008 (5 726K€).

12.2 EVOLUTIONS PRÉVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans les années à venir, l'influence de la décroissance des produits historiques (Host Access et Fax) sur le chiffre d'affaires va mécaniquement continuer de s'estomper. Le lancement de nouvelles versions de la solution "Eske DeliveryWare" en 2008 pour traiter de manière complète les processus associés aux factures fournisseurs permettra de stabiliser le chiffre d'affaires auprès des grandes entreprises en accroissant encore la taille moyenne des affaires. Enfin, les investissements marketing et R&D importants consentis aux nouvelles solutions à la demande ; "Eske on Demand" et "FlyDoc" permettent de considérer ces services comme de véritables relais de croissance supplémentaires pour l'entreprise.

La proportion importante de chiffre d'affaires récurrent (66 %) permet à l'entreprise d'aborder l'année 2010 sereinement. Le poids de plus en plus important des solutions à la demande permettra d'accélérer la croissance sur l'année 2010 tout en améliorant encore le résultat opérationnel.

Le niveau de trésorerie est actuellement suffisant pour assurer le développement des infrastructures et des logiciels nécessaires à la croissance des solutions à la demande.

Pour 2010, les principaux objectifs d'Eske sont les suivants :

- **Maintenir le chiffre d'affaires "Eske DeliveryWare"** en proposant des solutions plus complètes procurant un retour sur investissement encore plus rapide,
- **Accélérer le développement des services à la demande** (Eske on Demand et FlyDoc) de manière à disposer d'un chiffre d'affaire récurrent et être prêts lorsque le marché basculera massivement dans le modèle SaaS (Software as a Service),

Les moyens mis à la disposition de ces objectifs sont mesurés de manière à ne pas compromettre la rentabilité du groupe.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La société ne présente dans le présent document de référence aucune prévision ou estimation de ses bénéfices futurs.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

La société est dirigée par un Directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle d'un **Conseil de surveillance**.

14.1. INFORMATION CONCERNANT LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

MANDATS EXERCES DANS D'AUTRES SOCIETES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES							
Nom	Mandat ou fonction exercée au sein d'ESKER S.A.	Société	Nationalité	Mandat / Position	Année de nomination d'origine	Expiration du mandat : AG statuant sur les comptes clos en :	Adresse professionnelle (fonction principale)
M.C. Bernal	Présidente du Conseil de Surveillance	ESKER SA	Française	Présidente du Conseil de Surveillance	2001	2012	10 Rue des Emeraudes 69006 Lyon
		Potentia Pharmaceuticals	Américaine	Administrateur	2005	N/A	201 E. Jefferson Louisville, KY 40202
K. Beauvillain	Vice Président du Conseil de surveillance	ESKER SA	Française	Vice Président du Conseil de surveillance	1999	2010	10 Rue des Emeraudes 69006 Lyon
		CAPORMAK	Française	Associé Gérant	2008	N/A	68 Rue Pernety 75014 Paris
		ALPHA MOS SA	Française	Administrateur	1998	2011	Toulouse
		OREGE SA	Française	Président du Conseil de surveillance	2008	2010	Jouy en Josas
		LAFAYETTE INT SA	Française	Administrateur	1997	2011	Les Ulis/Villebon
T. Wolfe	Membre du Conseil de surveillance	ESKER SA	Française	Membre du Conseil de surveillance	1999	2010	Esker Inc. - 1212 Deming Way, Suite 350 - Madison, WI 53717 - USA
J.M. Bérard	Président du Directoire	ESKER SA	Française	Président du Directoire	2000	2010	10 Rue des Emeraudes 69006 Lyon
E. Olivier	Membre du Directoire	ESKER SA	Française	Membre du Directoire	2003	2010	10 Rue des Emeraudes 69006 Lyon

- Marie-Claude Bernal** est présidente du Conseil de surveillance de la Société Esker depuis 2000. Diplômée d'HEC-JF spécialisation finance et comptabilité (1967), et titulaire d'un MBA de finance et d'informatique de l'Université de Chicago (1971), elle débute sa carrière auprès de la banque de Neuflyze et devient ainsi une des premières femmes françaises à diriger une SICAV. En 1977 elle rejoint Wellington Management (Boston USA), une des plus anciennes et des principales sociétés de gestion de placement américaines. Après avoir notamment participé à la création du département international de ce fond d'investissement, elle est nommée Partner en 1994 et poursuit sa collaboration avec cette société jusqu'en 2000. Marie-Claude Bernal est également administratrice et Présidente du Comité d'audit de la société américaine Potentia Pharmaceuticals.

- **Kléber Beauvillain** est Vice-président du Conseil de surveillance de la société depuis 2000. Il a été Directeur exécutif de Hewlett Packard France pendant plus de vingt ans, avant d'en devenir le Président du Conseil de surveillance. Il est aujourd'hui administrateur de plusieurs sociétés dont le groupe Alpha Mos coté sur la place parisienne.
- **Tom Wolfe**, membre du Conseil de surveillance, est l'ancien dirigeant de Persoft Inc, société acquise par Esker en 1999.

Le parcours et l'expérience professionnelle de Jean-Michel Berard, Président du Directoire et Emmanuel Olivier, Directeur Général, sont présentés au [paragraphe 17.1](#) du présent document.

Il n'existe aucun lien familial entre les personnes membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

A notre connaissance :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'égard des membres du Directoire et du Conseil de surveillance au cours des 5 dernières années,
- aucun de ces membres n'a été frappé de faillite, n'a été mis sous séquestre ou en liquidation au cours des 5 dernières années,
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre un de ces membres,
- aucun de ces membres n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur au cours des cinq dernières années,
- aucun de ces membres n'a été empêché par un Tribunal d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

14.2. CONFLITS D'INTÉRÊTS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

A notre connaissance, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de toute personne membre d'un organe de direction ou de surveillance et tout directeur général et leurs intérêts privés et / ou d'autres devoirs.

Il n'existe aucun accord ou arrangement conclu avec les principaux actionnaires, clients ou fournisseurs, en vertu desquels l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'une organisation d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale.

La société a mis en place des règles de restriction ou d'interdiction d'intervention sur des opérations sur ses titres à l'égard des membres du Conseil de surveillance, du directoire et des responsables disposant d'informations non encore rendues publiques. Ces personnes sont informées sur l'ouverture et la fermeture de la fenêtre d'interdiction.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1 RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mandataire Social	Mandat ou fonction exercée au sein d'Esker SA	Société ayant versé la rémunération	Rémunération versée en 2008 (base brute)	Nature de la rémunération versée en 2009			
				Salaires fixes, honoraires	Salaires variables	Avantages en nature	Jetons de présence
Marie-Claude Bernal	Pdte du Conseil de surveillance	Esker	35 000 €	30 000 €			5 000 €
K. Beauvillain	Vice-Pdt Conseil de surveillance	Esker	20 000 €	15 000 €			5 000 €
T. Wolfe	Membre du Conseil de surveillance	Esker Inc.	20 000 €	15 000 €			5 000 €
TOTAL			75 000 €	60 000 €	0 €	0 €	15 000 €

Les rémunérations du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance versées au titre de leurs fonctions ont été fixées par une décision du Conseil de surveillance en date du 15/10/2001. Il s'agit d'une rémunération fixe. Le montant annuel global des jetons de présence est fixé en assemblée générale annuelle et réparti par le Conseil de surveillance entre ses membres.

A titre d'information, présentation comparative des rémunérations de l'exercice précédent :

Mandataire Social	Mandat ou fonction exercée au sein d'Esker SA	Société ayant versé la rémunération	Rémunération versée en 2007 (base brute)	Nature de la rémunération versée en 2007			
				Salaires fixes, honoraires	Salaires variables	Avantages en nature	Jetons de présence
Marie-Claude Bernal	Pdte du Conseil de surveillance	Esker	36 000 €	30 000 €			6 000 €
K. Beauvillain	Vice-Pdt Conseil de surveillance	Esker	20 000 €	15 000 €			5 000 €
R. Teubner	Membre du Conseil de surveillance	Esker Inc.	8 500 €	7 500 €			1 000 €
T. Wolfe	Membre du Conseil de surveillance	Esker Inc.	20 000 €	15 000 €			5 000 €
TOTAL			84 500 €	67 500 €	0 €	0 €	17 000 €

15.2 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le tableau récapitulatif des rémunérations du Président du Directoire et du Directeur Général se présente comme suit :

En €	2008	2009
M. Jean-Michel Bérard, Président du Directoire		
Rémunération fixe	130 977	135 000
Rémunération variable	8 798	3 750
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature	2 432	2 652
TOTAL	142 207	141 402
M. Emmanuel Olivier, Directeur Général, membre du Directoire		
Rémunération fixe	111 514	106 188
Rémunération variable	20 358	22 961
Jetons de présence	Néant	Néant
Avantages en nature	3 504	4 364
TOTAL	135 376	133 513

Les rémunérations des membres du Directoire ont été approuvées par le Conseil de surveillance du 11/03/2010.

Depuis 2007 la rémunération versée au Président du Directoire inclut une part variable correspondant à la réalisation d'objectifs de performance du groupe. Cette rémunération variable fait l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2009.

De même, la rémunération versée à M. Emmanuel Olivier en 2009 inclut une part variable correspondant à la réalisation d'objectifs commerciaux relatifs à l'exercice 2008. La part variable portant sur les réalisations des objectifs définis au titre de l'exercice 2009 n'a pas été payée sur 2009, mais fait néanmoins l'objet d'une provision dans les comptes au 31 décembre 2009.

Les avantages en nature concernent le véhicule de fonction attribué à Messieurs Bérard et Olivier.

Le tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées du Président au Directoire et au Directeur Général se présente comme suit :

En €	2008	2009
M. Jean-Michel Bérard, Président du Directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice	142 207	141 402
Valorisation des options attribuées aux cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées aux cours de l'exercice	Néant	11 087
TOTAL	142 207	152 489
M. Emmanuel Olivier, Directeur Général, membre du Directoire		
Rémunération due au titre de l'exercice	135 376	133 513
Valorisation des options attribuées aux cours de l'exercice	7 725	4 650
Valorisation des actions de performance attribuées aux cours de l'exercice	Néant	11 087
TOTAL	143 101	149 250

La société n'a contracté aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux à raison de la prise, de la cession ou du changement de leurs fonctions.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL PAR LA SOCIÉTÉ ESKER SA ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2009, le Conseil de surveillance de la société Esker SA en date du 9 mars 2009 a attribué à M. Emmanuel Olivier, membre du Directoire, 3 750 options de souscription d'actions. Ces options ont une échéance au 02/04/2014 et ont un prix d'émission de 2,74 €.

Conformément à la norme IFRS 2 "paiement fondé sur des actions", les options de souscription et d'achat d'actions attribuées aux salariés du groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi. La juste valeur des options est calculée par application du modèle mathématique Black & Scholes. La valeur calculée pour l'attribution d'options du 3 avril 2009 s'élève à 1,24 €.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Au cours de l'exercice 2009, le Directoire de la société Esker SA en date du 3 avril 2009 a attribué 10 000 actions gratuites à M. Jean-Michel Bérard, Président du Directoire et 10 000 actions gratuites à M. Emmanuel Olivier, membre du Directoire.

ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET DES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les attributions d'options de souscription d'actions (OS) et de bons de souscription d'actions (BSA) pouvant encore être exercées, qui ont été consenties aux membres du Conseil de surveillance et à Monsieur Emmanuel Olivier, Directeur général, au cours des années précédentes, sont les suivantes :

N° plan	B	10	10	11	11
Options de souscription (OS) ou bons de souscription (BSA)	BSA	OS	OS	OS	OS
Date d'assemblée	23/06/04	22/06/05	22/06/05	26/06/08	26/06/08
Date du Directoire	30/06/04	09/01/06	02/01/07	08/07/08	03/04/09
Nombre maximum d'options pouvant être attribuées en vertu de l'AGM	200 000	350 000	350 000	200 000	200 000
Nombre maximum d'options pouvant être attribuées dans l'année 2008 en tenant compte des attributions déjà effectuées	0	0		148 300	
Nombre total d'options attribuées sur l'année 2008	0	0		0	3 750
Nombre d'options annulées du fait du départ de bénéficiaires	0	0		0	0
Nombre total d'options pouvant être attribuées au 31 décembre 2008	0	0		0	30 000
Nombre options attribuées aux mandataires sociaux:					
Marie-Claude Bernal	10 000	0	0	0	0
Kleber Beauvillain	10 000	0	0	0	0
Emmanuel Olivier	36 000	45 500	7 500	7 500	3 750
Point de départ d'exercice des options	30/06/05	09/01/10	02/01/11	08/07/12	03/04/13
Date d'expiration	29/06/14	08/01/11	01/01/12	07/07/13	02/04/14
Prix de souscription ou d'achat	3,88	4,96	7,21	4,07	2,74

Le prix d'exercice correspond à la moyenne des vingt derniers cours de bourse et est validé par le Directoire.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré	Plan 11
Options consenties durant l'exercice	11 000	2,74 €	11 000
Options levées durant l'exercice	1 008	2,90 €	Néant

Le Directoire a décidé lors de la réunion du 3 avril 2009 d'attribuer gratuitement 51 000 actions de la société et 118 300 options de souscription d'actions de la société comme décrit dans les rapports spéciaux concernant l'attribution gratuite d'actions et l'attribution des options d'actions.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Stocks options et attribution d'actions gratuites

Pour les stocks options consenties à compter du 31 décembre 2006, le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 26 juin 2009 a décidé d'imposer aux mandataires sociaux l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leur fonction au minimum 200 actions issues des options exercées.

De même, pour les actions attribuées gratuitement à compter du 26 juin 2009, le Conseil de surveillance a fixé la quantité des actions que les dirigeants sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions au nombre de 200.

Octroi de jetons de présence

Le Directoire du 11 mars 2010 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale d'allouer à l'ensemble des membres du Conseil de surveillance, pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2010 des jetons de présence pour un montant annuel brut de 24 000 €.

Engagements pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci :

Il n'y a pas d'engagements de cette nature, ni d'engagement sur des éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantages qui seraient dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celle-ci.

OPÉRATIONS SUR TITRES RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS AU SENS DE L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Dirigeant	Fonction	Type de transactions	Quantité totale	Montant total	Devises
Jean-Michel Bérard	Président du Directoire	Achats	21 987	61 250	EUR

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. DATE D'EXPIRATION DU MANDAT

Les dates d'expiration des mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont indiquées au [paragraphe 14.1.](#) présenté ci-dessus.

16.2. CONTRATS DE SERVICE LIANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de direction à la Société ou à ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3. COMITÉ D'AUDIT ET DE RÉMUNÉRATION

Les informations relatives au comité d'audit et au comité de rémunération sont présentées dans le rapport du Président du Conseil de surveillance portant sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne, inséré ci-après au [paragraphe 16.5.](#)

Le comité d'audit est composé de 2 membres du Conseil de surveillance : Mme Bernal et M. Beauvillain. Il s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2009, en présence de l'ensemble de ses membres (taux de présence de 100 %).

Le comité de rémunération est composé des membres du Conseil de surveillance. Il s'est réuni deux fois en 2009, en présence de l'ensemble de ses membres (taux de présence de 100 %).

16.4. CONFORMITÉ AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE APPLICABLE EN FRANCE

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Président du Conseil de surveillance des sociétés cotées doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

En application de la réglementation française, ce rapport est présenté au [paragraphe 16.6.](#) ci-après. Le [paragraphe "Gouvernement d'entreprise : application des recommandations de la place"](#) indique notamment qu'Esker adhère aux principes de gouvernement des sociétés cotées AFEP/MEDEF.

Un code d'éthique et de gouvernance est également suivi par le groupe. Il recense et définit notamment les règles à suivre en matière de respect des lois et réglementations, confidentialité, prévention et résolution des conflits d'intérêts et délits d'initiés et définition des pratiques commerciales.

16.5. INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le Directoire se compose de deux membres, élus par le Conseil de surveillance pour une durée de deux ans :

- **Jean Michel BERARD**, (Président du Directoire), nommé par le Conseil de surveillance du 31 août 1999, puis renouvelé par les Conseils de Surveillance du 18 juin 2000, 24 juin 2003, 22 juin 2005, 28 juin 2007 et 26 juin 2009,
- **Emmanuel OLIVIER**, nommé par le Conseil de surveillance du 27 janvier 2003 puis renouvelé par les Conseils de Surveillance du 24 juin 2003, 22 juin 2005, 28 juin 2007 et du 26 juin 2009.

Au cours de l'exercice 2009, le Directoire s'est réuni 5 fois au siège social de la société. Le taux de présence à ces réunions a été de 100 %.

Les dispositions particulières concernant les membres du Directoire sont présentées dans le rapport du Président inséré au *paragraphe 16.6.* ci-dessous.

16.6. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-68 DU CODE DE COMMERCE (ARTICLE 117 DE LA LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE)

Conformément aux dispositions de l'article L225-68 du Code de Commerce, la Présidente du Conseil de surveillance vous rend compte dans le présent rapport de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. La Présidente a chargé la direction financière des travaux préparatoires et des diligences nécessaires, dont elle lui a rendu compte.

Ce rapport vous rend également compte des dispositions relatives au gouvernement d'entreprise, des modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale et des informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique publiées dans le rapport de gestion.

Ce rapport présente en outre les principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil de surveillance de la société lors de sa réunion du 11 mars 2010, conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 11 du Code de commerce.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres élus par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de six ans :

- **Marie-Claude Bernal**, Président du Conseil, dont le mandat a été renouvelé en 2007,
- **Kléber Beauvillain**, Vice-président du Conseil, dont le mandat a été renouvelé en 2005,
- **Thomas Wolfe**, dont le mandat a été renouvelé en 2005,

Les trois membres du Conseil de surveillance d'Esker ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaires au bon exercice de leurs fonctions. Deux des trois membres sont également indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'ont aucun lien capitalistique, professionnel ou familial significatif avec la société.

Conformément aux statuts de la société, le Conseil de surveillance peut être constitué de trois à dix-huit membres.

Mission et fonctionnement du Conseil de surveillance

La mission principale du Conseil de surveillance est le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il nomme notamment les membres du Directoire et peut les révoquer. Il autorise les conventions visées par les articles L.225-86 et suivants du Code de commerce. Il rédige et présente à l'Assemblée Générale des actionnaires un rapport sur la gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil de surveillance exerce sa mission en s'informant sur les développements commerciaux, technologiques, financiers, sociaux et juridiques récents de la société au moyen de documents qui lui sont remis ou directement auprès des cadres de l'entreprise. Il évalue et approuve les plans stratégiques de la société, les budgets, les allocations majeures de ressources et investissements, et le plan de succession pour ses principaux dirigeants. Le Conseil de surveillance s'assure également de l'intégrité du reporting financier et approuve les résultats semestriels et annuels avant leur publication.

Le Conseil de surveillance se réunit au minimum une fois par trimestre, soit en France, soit dans les locaux d'une filiale située à l'étranger. Les délibérations du Conseil de surveillance sont résumées dans un procès-verbal de séance qui est approuvé au début de la séance suivante et inscrit dans un registre spécial, tenu conformément aux lois en vigueur. Les convocations aux réunions du Conseil de surveillance sont faites dans les délais impartis par la loi et les documents nécessaires à ses délibérations sont envoyés aux participants à l'avance.

Le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois en 2009 : trois fois au siège social de Lyon, en mars, juin et août et une fois à Madison (Wisconsin – Etats-Unis) en décembre. Le taux de participation à ces réunions a été de 100 %.

Comités constitués au sein du Conseil de surveillance

Afin de mieux exercer sa mission, le Conseil de surveillance du 9 septembre 2002 a approuvé la création de deux comités spécialisés : un comité d'audit et un comité de rémunération.

Le comité d'audit a pour mission principale de s'assurer de l'intégrité des résultats financiers de la société et de la fiabilité de son processus de contrôle interne. Il sélectionne les deux auditeurs statutaires et revoit leur rémunération. Le comité d'audit est composé des deux membres indépendants du Conseil et se réunit au minimum deux fois par an pour examiner les comptes annuels et semestriels. Il s'est réuni deux fois en 2009, en mars et septembre.

Le comité de rémunération a pour mission principale de procéder à la revue des salaires des membres du Directoire, des plans de stock-options de l'entreprise et de la politique générale de rémunération des salariés. Les trois membres du Conseil font partie du comité de rémunération. Ce comité se réunit au minimum une fois par an. Il s'est réuni deux fois en 2009 (juin et décembre).

Les chartes de ces deux comités ont été revues et approuvées par le Conseil de surveillance du 9 septembre 2002.

Règlement intérieur

Un règlement intérieur fixant les conditions de consultation des membres du Conseil de surveillance par voie de visioconférence a été adopté lors de la réunion du Conseil de surveillance du 12 juin 2002. Il convient de préciser que l'utilisation de moyens de visioconférence est exclue pour la nomination et la révocation des membres du Directoire ainsi que la nomination et la fixation de la rémunération du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance.

Directoire

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans la limite de l'objet social. L'administration de la société s'effectue conformément à la loi et aux statuts. Ceux-ci prévoient que le Directoire présente au moins une fois par trimestre un rapport au Conseil de surveillance (articles 15 et 16 des statuts).

En complément des délégations de pouvoirs accordées au Directoire par l'assemblée générale, il existe également des délégations de pouvoirs et des délégations de signatures données à certains managers de la société et autorisées par le Conseil de surveillance.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société se réfère aux règles de la bonne gouvernance telle que définies dans le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF (disponible sur le site internet www.medef.fr). Le Conseil de surveillance du 11 décembre 2008 a examiné les recommandations AFEP/MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux. La société ESKER se conforme aux Recommandations susvisées, sous réserve des trois points expliqués ci-après (cf.3.2)

Le code d'éthique et de gouvernance du groupe Esker a été ratifié par le Conseil de surveillance en date du 23 mai 2007. Il recense et définit notamment les règles à suivre en matière de respect des lois et réglementations, confidentialité, prévention et résolution des conflits d'intérêts et délits d'initiés et définition des pratiques commerciales.

PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération des membres du Conseil de surveillance

La rémunération individuelle des membres du Conseil de surveillance se compose d'un montant fixe annuel de 15 000 euros, porté à 30 000 euros pour le Président et de jetons de présence d'un montant de 1 000 euros pour chaque réunion du Conseil de surveillance auquel le membre a assisté. En 2009, la rémunération globale du Conseil de surveillance s'est élevée à 75 000 euros (deux membres sont payés par Esker SA, et un membre par Esker Inc).

Le détail des rémunérations et avantages versés aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figure dans le rapport de gestion.

Rémunérations et avantages accordées aux membres du Directoire

Le Conseil de surveillance, lors de sa réunion du 11 décembre 2008 a examiné les recommandations sur les rémunérations des mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé publiées par l'AFEP et le MEDEF en octobre 2008. La société applique la majorité des recommandations ainsi établies.

Seules trois recommandations ne peuvent être appliquées pour les raisons suivantes :

1. Suite à la nomination de M. Jean-Michel Bérard en tant que Président du Directoire, son contrat de travail est suspendu. Or, pour être en accord avec les recommandations AFEP/MEDEF, M Bérard devrait démissionner de son contrat de travail ce qui entrainerait la signature d'un accord comportant des indemnités de départ pour rupture de mandat social. Ce que la société n'a pas souhaité.
2. Selon les recommandations, les actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux doivent être conditionnées à l'achat d'une quantité définie d'actions, lors de la disponibilité des actions attribuées. Le Conseil de surveillance du 26 juin 2009 a voté l'augmentation du quantum de conservation d'actions gratuites acquises jusqu'à l'expiration de leur mandat à 5 % contre une quantité de 100 actions jusqu'à maintenant. Cette condition de conservation des actions a semblé suffisante.
3. Selon les recommandations, l'acquisition d'actions gratuites doit être soumise à des conditions de performance. Or, étant donnée la quantité peu significative d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux et à la prise en compte par ailleurs de conditions de performance pour la rémunération variable de ces derniers, la société a décidé de ne pas appliquer pour l'instant cette recommandation.

La rémunération des membres du Directoire est fixée par le Conseil de surveillance après avis du Comité des rémunérations. Ce dernier se réunit au moins une fois par an ; il s'est réuni deux fois en 2009.

La rémunération des membres du Directoire se compose d'une part fixe et d'une part variable. La partie fixe est déterminée en fonction des responsabilités de chacun et des standards locaux. Ces derniers sont établis en s'appuyant sur des études comparatives menées par des conseils extérieurs indépendants ainsi que sur les rémunérations des mandataires sociaux d'un panel de sociétés françaises, européennes et internationales présentes dans des secteurs d'activités identiques ou équivalents à ceux d'Esker.

La part variable, quant à elle, est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs de croissance du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle courante fixés en début d'année. Cette part variable comporte également une surprime en cas de dépassement significatif de ces deux objectifs.

Il n'est accordé aux mandataires sociaux aucun avantage spécifique en matière de rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite.

Pour 2009, le Conseil de surveillance dans sa séance du 26 juin 2009, sur recommandation du Comité des rémunérations du 9 mars 2009, a arrêté les montants des rémunérations des membres du Directoire. Le Comité des rémunérations du 10 décembre 2009 a fixé le calcul de la part variable afférente à l'exercice 2010.

Le détail des rémunérations et avantages versés aux membres du Directoire au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figure dans le rapport de gestion.

PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle du groupe Esker avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains sont traités au niveau de la direction générale (risques financiers, juridiques, de change, de ressources humaines, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la direction générale et au niveau local (risques fournisseurs et clients).

Les différents services disposent à ce titre d'une autonomie assez large pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la direction générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser, au sein du groupe, des diligences à entreprendre.

Les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont listés dans le rapport de gestion partie 1.4 "Informations sur les risques".

Définition du contrôle interne et objectif du rapport

Le système de contrôle interne en place au sein du groupe Esker tient comptes des principes généraux de contrôle interne définis par le cadre de référence de l'AMF pour les valeurs moyennes et petites.

Ce système de contrôle interne a pour finalité la maîtrise des activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources de l'entreprise. Il est défini et mis en œuvre sous la responsabilité du groupe, et vise plus précisément à assurer

- **la conformité** aux lois et règlements,
- **l'application** des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire,
- **le bon fonctionnement** des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- **la fiabilité** des informations financières.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que le groupe s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques seront totalement éliminés et que les objectifs de la société seront effectivement atteints.

DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

Le groupe Esker exerce son activité dans un environnement international, constitué d'une société mère basée à Lyon et de filiales implantées sur les principaux marchés du groupe : en France, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Australie, à Singapour et en Malaisie.

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des filiales sont contrôlées à 100 % par le groupe.

La Direction du siège définit la politique et les procédures de contrôle interne du Groupe et définit notamment les règles applicables à l'ensemble des filiales et en délimite également les pouvoirs.

Le Comité de Direction, composé de membres français et américains, procède à un contrôle régulier des opérations réalisées par les filiales et s'assure notamment de la mise en œuvre au niveau local des procédures définies pour le Groupe.

Les procédures documentées à ce jour sont disponibles via l'Intranet du Groupe.

Les principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre et la réalisation d'activités de contrôle sont présentés ci-après.

Acteurs internes au groupe

- **Le Conseil de surveillance** est un acteur en matière de contrôle interne, par l'exercice d'un contrôle permanent de la gestion du Directoire, les vérifications qu'il opère portant à la fois sur les états financiers mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du Directoire. Le Conseil est notamment sollicité pour approuver les opérations importantes, en raison de leur montant ou de leur caractère stratégique pour l'entreprise.
- **Le comité d'audit** est un acteur essentiel en matière de contrôle interne puisqu'il a pour mission principale de s'assurer de l'intégrité des résultats financiers de la société et de la fiabilité de son système de contrôle interne.
- **Le comité des rémunérations** a pour mission principale de procéder à la revue des salaires des membres du Directoire, des plans de stocks options de l'entreprise et de la politique générale de rémunération des salariés.
- **Le comité de direction** est constitué des responsables des différentes fonctions de la société. Responsable de l'organisation, il est également en charge de définir la stratégie du Groupe, de la planifier et d'en contrôler l'exécution. Il se réunit une fois par trimestre et consacre une réunion supplémentaire à la préparation du budget annuel.
- **La direction administrative et financière** du groupe joue un rôle important dans le dispositif de contrôle interne, par les différentes missions dont elle a la responsabilité :
 - > définition, mise en place et suivi des procédures d'organisation et d'élaboration des états financiers au sein du groupe,
 - > supervision et contrôle de l'ensemble des filiales du groupe en matière comptable et financière,
 - > établissement des comptes consolidés du groupe,
 - > définition, mise en place et suivi d'outils de pilotage et de mesure de la performance de l'activité du groupe,
 - > élaboration d'un reporting de gestion mensuel destiné au comité de Direction et responsables des différentes filiales du groupe,
 - > pilotage et supervision de l'ensemble du processus budgétaire du groupe,
 - > supervision de la gestion centralisée de la facturation et des expéditions.
- **Les responsables juridiques Europe et Etats-Unis** sont en charge de l'établissement et la revue des contrats commerciaux et contrats groupe ainsi que de la résolution des problématiques liées au droit commercial. Ils travaillent en collaboration avec les différents services de la société, notamment avec les responsables produits et la direction financière du groupe.
- **La direction des systèmes d'information** définit la stratégie informatique du groupe et en assure la mise en œuvre opérationnelle et le pilotage. Elle est notamment responsable de l'investissement, du déploiement et de la maintenance des applications informatiques. Elle est garante du bon fonctionnement et de la sécurité des ressources informatiques et des infrastructures réseau du groupe.

- **La Direction des Ressources Humaines** est également acteur du dispositif de contrôle interne dans la réalisation des différentes missions dont elle a la responsabilité :
 - > définir les procédures et les outils de ressources humaines (recrutement, plan d'intégration, entretiens annuels),
 - > procéder aux recrutements,
 - > définir le programme de formation des salariés,
 - > assurer le suivi de la gestion des carrières.
- **Le service Qualité et Test** est garant de la qualité des produits mis sur le marché.

Acteurs externes au groupe

- **La comptabilité de certaines filiales** est tenue par un expert-comptable local. Les comptes des filiales étrangères qui sont établis en interne font par ailleurs l'objet d'une révision par un expert-comptable local.

ELABORATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE DESTINÉE AUX ACTIONNAIRES

Organisation de la fonction comptable et financière

Afin de répondre aux contraintes légales et de cotation, la fonction comptable et financière du groupe est organisée de la manière suivante :

- **au niveau de chaque filiale**, les états financiers sont réalisés en interne ou en externe par un expert-comptable indépendant, selon la taille de la filiale. Lorsque la comptabilité est établie en interne, les états financiers sont révisés deux fois par an par un expert-comptable avant d'être transmis à la maison mère pour intégration en consolidation. Les déclarations fiscales et sociales sont établies au niveau local.
- **au niveau de la société mère**, les comptes sociaux et consolidés ainsi que l'ensemble des documents requis en matière de communication financière sont établis par le service comptable et financier du groupe. Ce dernier s'assure notamment du respect des procédures groupe et des délais de publication.

Organisation des systèmes d'information comptable et financière

Dans un souci d'amélioration de l'efficacité, la transparence, le pilotage et le contrôle des procédures d'élaboration des états financiers, le groupe a choisi d'utiliser un ERP commun à l'ensemble des filiales. Les données financières sont ainsi gérées dans SAP y compris pour la filiale située aux Etats-Unis dont la migration a été réalisée en 2007 pour un démarrage du nouveau système au 1er janvier 2008.

L'utilisation d'un système d'information commun permet notamment un accès instantané à l'information, et constitue également une sécurité complémentaire dans la mesure où l'accès à la modification des données permanentes est restreint à la maison mère.

Elaboration des comptes sociaux et des comptes consolidés

Les comptes sociaux de l'ensemble des filiales sont préparés en application des principes et normes comptables locaux. Les comptes sociaux de la société Esker France font l'objet d'un audit légal en France. Les comptes sociaux des filiales étrangères font l'objet d'audits contractuels locaux, réalisés à la demande des auditeurs du groupe et en conformité avec leurs instructions, dans le cadre de leur mission d'audit légal des états financiers consolidés du groupe.

Conformément à la réglementation en vigueur, le groupe établit également des comptes consolidés semestriels et annuels.

Ces états financiers font l'objet d'une revue limitée semestrielle et d'un audit annuel par les commissaires aux comptes du groupe.

Ce processus de consolidation est réalisé au niveau de la société Esker SA, société mère du Groupe Esker, qui détient directement l'intégralité des filiales du groupe.

La direction financière du groupe communique aux filiales ses instructions avant chaque consolidation, portant principalement sur le déroulement du processus de consolidation, calendrier de reporting qui a été défini, et le modèle de liasse de consolidation à renseigner en vue de fournir l'information nécessaire à la préparation des comptes consolidés. L'information concernant les principales règles de préparation et présentation des états financiers y est notamment recensée.

Les comptes des filiales sont préparés conformément aux principes locaux à partir des systèmes d'information locaux. A réception des états financiers des filiales, le service consolidation procède à leur intégration dans le logiciel de consolidation et réalise le processus de consolidation. La mise en conformité des états financiers des filiales avec les principes IFRS appliqués par le groupe est réalisée par le service consolidation du groupe. Les liasses de consolidation préparées par les filiales et auditées par les auditeurs locaux fournissent notamment l'information nécessaire à l'identification des sources de retraitements potentielles.

Afin de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales, et de la fiabilité de l'information financière produite par le groupe, des contrôles clés sont régulièrement réalisés par la direction financière de groupe :

- **une revue systématique et détaillée des comptes des filiales** est réalisée mensuellement au niveau du groupe. La revue détaillée des liasses de consolidation produite par les filiales permet également de vérifier l'exactitude du traitement de certaines opérations spécifiques.
- **des analyses budgétaires détaillées** réalisées mensuellement ainsi qu'un suivi et un contrôle régulier de l'évolution d'indicateurs financiers spécifiques permettent également de détecter des erreurs et inexactitudes.
- **des audits spécifiques** de certains postes ou opérations sont régulièrement diligentés.
- **différents contrôles de cohérence et cadrages spécifiques** sont également en place dans le cadre du processus de consolidation.

Elaboration du reporting de gestion

La direction financière du groupe établit un reporting mensuel de gestion, qui s'articule autour des éléments suivants :

- **un compte de résultat consolidé mensuel** présentant les résultats et performances issus de l'activité des filiales sur la période et des différentes activités du groupe. Ces résultats font l'objet de comparaisons et d'analyses avec les données budgétaires.
- **un reporting mensuel des ventes par filiale et par ligne de produits**, destiné aux responsables de filiales, au comité de direction et au Conseil de surveillance.
- **un reporting de la position consolidée de la trésorerie**, transmis mensuellement au Conseil de surveillance.
- **un reporting trimestriel des investissements**, présentant les principaux investissements de la période et une analyse comparative avec le budget, destiné à la Direction du groupe.

Processus budgétaire

La direction financière du groupe coordonne un processus budgétaire commun, décliné pour l'ensemble des filiales du groupe. Le budget s'établit au cours du dernier trimestre de l'exercice et une révision budgétaire est effectuée en milieu d'année. L'élaboration du budget annuel traduit notamment les principales orientations stratégiques décidées par la Direction du groupe.

MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux dispositions du nouvel article L.225-68 du Code de commerce, issu de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008, je vous renvoie aux dispositions des statuts qui prévoient les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale et en particulier aux articles 14 et 20 à 23.

INFORMATIONS SUR LES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du nouvel article L.225-68 alinéa 10 du Code de commerce, issu de la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008, je vous informe que le paragraphe 2.13 du rapport de gestion et du groupe établi par le Directoire mentionne les informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

16.7. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance. Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société ESKER et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- *de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et*
- *d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.*

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- *prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;*
- *prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;*
- *déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Villeurbanne, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Alain DESCOINS

ORFIS BAKER TILLY S.A.
Jean-Louis FLECHE Valérie MALNOY

17. SALARIES

17.1. EFFECTIFS ET INFORMATIONS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

L'ÉQUIPE DIRIGEANTE

L'équipe dirigeante d'Esker s'est progressivement structurée autour de Jean-Michel Bérard l'un des fondateurs de l'entreprise. Elle est constituée de 8 personnes :

Jean-Michel Bérard

48 ans, Président du Directoire

Il obtient en 1984 son diplôme d'Ingénieur en informatique de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon. Cofondateur d'Esker, il est dans un premier temps responsable de la Recherche et Développement. Il assume désormais les responsabilités de Président du Directoire. Jean-Michel supervise tout particulièrement la stratégie ainsi que l'ensemble des équipes Corporate du groupe (R&D, Marketing et Informatique). En 2000, Jean-Michel a reçu le Grand Prix de l'Entrepreneur pour la France et la région Rhône Alpes.

Emmanuel Olivier

42 ans, Directeur Général et Membre du Directoire

Il est diplômé de l'ESC Nice – Sophia Antipolis et titulaire du diplôme américain d'expert comptable (Certified Public Accountant). Avant de rejoindre Esker en septembre 1999, il occupe le poste de Manager chez Ernst & Young pendant 7 années, dont deux à Philadelphie en Pennsylvanie (USA). Emmanuel cumule actuellement les responsabilités de Directeur financier et de Directeur Général, où il supervise et coordonne l'activité des services financiers du Groupe, et l'activité des filiales. Il est également responsable de la communication financière d'Esker.

Jean-Jacques Bérard

44 ans, Vice-président Recherche & Développement et Membre invité du Directoire

Il obtient en 1988 le diplôme d'Ingénieur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon. Avant de rejoindre Esker, il occupe le poste de directeur de l'équipe de Recherche & Développement chez Andersen Consulting. Il rejoint Esker en 1995, où il occupe le poste de Responsable de Projet, puis devient Directeur de la Recherche et du Développement en novembre 1997. En juin 1998, il est nommé Vice-président Recherche & Développement. Sa mission consiste à mettre en œuvre la stratégie produit et à superviser la planification et le développement des produits.

Eric Bussy

35 ans, Directeur du Marketing et du "Product Management" et membre invité du Directoire

Eric Bussy est diplômé de l'ESC IDRAC Lyon. Avant de rejoindre Esker, il occupe le poste Chef de produit international pendant 3 ans chez France Air et Melink Corp à Cincinnati (USA). Responsable du marketing opérationnel pour le compte de Seal's et Cdtel pendant 2 ans, il rejoint Esker en 2002 et assume actuellement les responsabilités de Directeur Marketing et Communication. Eric assume également depuis janvier 2005 la responsabilité du Product Management pour l'ensemble des solutions développées par Esker.

Steve Smith

47 ans, Directeur des ventes Grands comptes, Amérique et membre invité du Directoire

Steve Smith a rejoint Esker en 2003 en tant que directeur des ventes DeliveryWare. Il est aujourd'hui responsable des ventes directes et indirectes pour les produits Esker DeliveryWare, Esker on Demand et Esker Fax. Titulaire d'un Bachelor's degree en Marketing et Finance de l'Université du Wisconsin, Steve a travaillé 2 années pour Pitney Bowes et 17 ans pour la société Equitrac en tant que responsable des ventes pour le monde.

Eric Thomas,

43 ans, Directeur International des Alliances Stratégiques et du Développement commercial et membre Invité du Directoire

Eric Thomas a rejoint Esker en septembre 1997. Directeur de la filiale France puis Europe du Sud pendant 3 ans, il a ensuite pris la direction des Alliances Stratégiques et du "Business Development" en 2001. Il a activement participé au démarrage et au succès des services "à la demande" d'Esker (FlyDoc et Esker on Demand). Après des études de commerce aux USA (BA), Eric a travaillé pour France Telecom EGT où pendant 7 ans, il a occupé avec succès différents postes dans la fonction d'encadrement des forces de ventes.

Renée Thomas

42 ans, Directrice du Marketing Opérationnel, Amériques et membre Invité du Directoire

Renée Thomas rejoint Esker en 1998 et devient Directrice du Marketing Opérationnel Amériques en 2001. Renee supervise la stratégie de génération et de qualification des prospects, le développement de la clientèle existante, le service clients et les relations avec la presse et les analystes marché aux Etats-Unis. Titulaire d'un Bachelor's Degree en Communication de l'Université du Missouri et d'un Master's Degree de l'Université de Caroline du Sud obtenu en 2000, Renée a travaillé pour la société Westinghouse en tant que responsable de la communication interne pour l'un des départements du groupe.

Anne Grand-Clément,

40 ans, Directrice Services Professionnels et Support Monde et membre Invité du Directoire

Titulaire de trois licences (AES, MASS et LEA), Anne Grand-Clément obtient son diplôme de Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE) en 1991. Anne entre chez Andersen Consulting en 1991, où elle est consultante au sein de la division Editive jusqu'en 1995. Responsable Grands Comptes de 1996 à 2000 chez Cincom, elle rejoint Esker en 2000, où elle occupe le poste de Responsable des Services Professionnels France, avant de prendre la responsabilité du Support Technique Europe. Anne est depuis 2007 Directrice des Services Professionnels et Support Monde.

LE PERSONNEL D'ESKER

	France	Allemagne	Royaume Uni	Europe du sud	Australie Asie	Etats-Unis	TOTAL
Effectif au 31/12/2009	123	5	13	13	16	75	245
Effectif au 31/12/2008	127	8	17	18	13	88	271
Effectif au 31/12/2007	120	9	17	15	8	88	257

17.2. STOCKS OPTIONS ET / OU AUTRES AVANTAGES ATTRIBUÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La participation détenue par les membres du Conseil de surveillance et du Directoire dans le capital social est présentée dans la *section 18* du présent document de référence, et les options existantes sur ces actions sont présentées *en section 15*.

Ces informations sont également complétées par le rapport spécial sur les options établi par le Directoire conformément à l'article L.225-184 du Code de Commerce, en *annexes 2 et 3* du présent document de référence.

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS ET AUTRES ACCORDS PRÉVOYANT UNE PARTICIPATION AU CAPITAL

La politique d'Esker est de fidéliser les salariés du groupe en leur attribuant des stocks options, sous condition d'une ancienneté minimum de 6 mois à la date d'attribution. Le nombre de stock options dépend de la fonction occupée par le salarié au sein du groupe.

Les salariés ont également accès au capital de l'entreprise dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise "Esker" géré par la société. La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article 225-180 du code de commerce, dans le cadre d'une gestion collective (Plan d'Epargne Entreprise, FCPE) s'élève à 0,58 % au 31 décembre 2009.

Un plan d'attribution gratuite d'actions a également été approuvé par l'assemblée générale extraordinaire de 28 juin 2007. L'objet de ce plan est d'octroyer à certains membres du personnel salarié de la Société et à certains Dirigeants de la Société, une participation dans la Société permettant ainsi de renforcer la capacité de la Société ou des Sociétés Liées, à conserver leurs meilleurs collaborateurs.

Enfin, dans le cadre d'opérations particulière, la société a également donné la possibilité aux membres du Conseil de surveillance, membres du Directoire et à certains salariés de prendre part au capital de la société en leur attribuant des bons de souscription d'actions.

L'information détaillée concernant ces opérations est donnée au [paragraphe 21.1.6.](#) du présent document.

17.3. ACCORD DE PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT

CONTRATS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Un accord d'intéressement a été signé en date du 19 mai 2008.

La durée de cet accord est de 3 ans à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2008. Tous les salariés des établissements français en bénéficient à condition d'avoir au moins trois mois d'ancienneté dans la société au cours de la période de référence. La base de calcul est le résultat annuel consolidé du groupe. Les salariés peuvent percevoir directement leur intéressement ou verser son montant sur différents supports au sein d'un Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE). Le tableau suivant, indiquent les sommes acquises par les salariés français au titre de l'intéressement depuis 2004.

	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Intéressement (en milliers d'euros)	152	0	0	73	0	0
Pourcentage de la masse salariale	2,56 %	0	0	1,56 %	0	0

ACCORD DE PARTICIPATION

Un accord de participation a été signé le 10 mars 1998 avec application à l'exercice clos le 31/12/1997. Cet accord conclu pour une durée d'un an est reconduit tacitement chaque année sauf dénonciation effectuée par l'une ou l'autre des parties contractantes 6 mois au moins avant la date de son échéance normale.

Selon les termes de cet accord, la réserve spéciale de participation est calculée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Elle est attribuée aux membres du personnel comptant au moins six mois d'ancienneté dans l'entreprise, et répartie entre les salariés bénéficiaires pour moitié de façon égalitaire et pour moitié proportionnellement aux salaires perçus par chacun d'eux au cours de l'exercice de référence.

Aucune somme n'a été versée au titre de la participation entre 1999 et 2009.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/12/2009

Actionnaires	Statut	Au 31/12/2009			Au 31/12/2008			Au 31/12/2007		
		Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Jean-Michel Bérard	Nominatif	366 755	8,2 %	13,4 %	318 182	7,2 %	12,7 %	318 182	7,2 %	7,3 %
Thomas Wolfe	Nominatif	270 895	6,0 %	10,6 %	270 895	6,1 %	10,8 %	270 895	6,2 %	6,2 %
Marie Claude Bernal	Nominatif	3 769	0,1 %	0,2 %	3 769	0,1 %	0,2 %	3 769	0,1 %	0,1 %
Emmanuel Olivier	Nominatif	10 000	0,2 %	0,2 %						
Kleber Beauvillain	Nominatif	100	0,0 %	0,0 %						
TOTAL EQUIPE DIRIGEANTE		651 519	14,5 %	24,4 %	592 846	13,5 %	23,7 %	592 846	13,5 %	13,5 %
Odysée Venture	Porteur	438 883	9,8 %	8,6 %	436 298	9,9 %	8,7 %	436 298	9,9 %	10,0 %
Auto détention	Porteur	21 665	0,5 %		37 326	0,8 %		14 765	0,3 %	
Autres nominatifs	Nominatif	105 488	2,4 %	3,2 %	63 602	1,4 %	2,0 %	56 252	1,3 %	1,3 %
Public	Porteur	3 265 871	72,8 %	63,9 %	3 276 193	74,4 %	65,5 %	3 215 875	73,2 %	73,4 %
TOTAL		4 483 426	100,0 %	100,0 %	4 406 265	100,0 %	100,0 %	4 393 887	100,0 %	100,0 %

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient directement, indirectement ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote à la date du 31 décembre 2009.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires détenant des actions au nominatif depuis plus de deux ans. Enfin, il n'existe pas non plus de pactes d'actionnaires à la connaissance de la société.

DÉCLARATIONS DE FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE) INTERVENUS AU COURS DES 3 DERNIERS EXERCICES

Néant

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

La description des transactions réalisées avec des parties liées est présentée dans la *note 23 de l'annexe aux comptes consolidés* insérée en *section 20* du présent document.

Une description des relations commerciales entre-tenues par les sociétés du groupe est présentée dans la *section 7* du présent document de référence.

Par ailleurs, les conventions réglementées susceptibles d'entrer dans le champ d'application de l'article L 225-86 du Code de commerce sont présentées dans le rapport spécial établi par les commissaires aux comptes et présenté au *paragraphe 19.1.* ci-après.

19.1. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société ESKER Italia SRL

Membre du directoire concerné : Jean-Michel BERARD

Nature et objet : Abandon de créance au profit d'ESKER Italia SRL.

Modalités : La charge comptabilisée au cours de l'exercice s'est élevée à 254 174 €.

2. Avec la société ESKER Iberica SL

Membres du directoire concernés : Jean-Michel BERARD et Emmanuel OLIVIER

Nature et objet : Octroi d'un prêt participatif au profit d'ESKER Iberica SL.

Modalités : La charge constatée au cours de l'exercice, représentant la totalité du prêt participatif octroyé au 31 décembre 2008, s'est élevée à 1 656 479 €.

Nature et objet : Octroi d'un nouveau prêt participatif au profit de la société Esker Iberica SL.

Modalités : Le montant du prêt participatif s'élève à 278 022 €, correspondant au résultat déficitaire de l'exercice 2009 de la société Esker Iberica SL. Les conditions de rémunération du prêt participatif sont identiques à celles fixées pour les précédents prêts, à savoir :

- rémunération au taux minimum de 1% si le résultat opérationnel courant de la société Esker Iberica est inférieur à 80 000 €,
- au taux Euribor + 1% si le résultat opérationnel courant de la société Esker Iberica est compris entre 80 000 € et 100 000 €,
- au taux Euribor + 2% si le résultat opérationnel courant de la société Esker Iberica est compris entre 100 000 € et 140 000 €,
- au taux Euribor + 3% si le résultat opérationnel courant de la société Esker Iberica est compris entre 140 000 € et 180 000 €,
- au taux Euribor + 4% si le résultat opérationnel courant de la société Esker Iberica est supérieur à 180 000 €.

Le produit d'intérêt comptabilisé au titre des deux conventions de prêts participatifs sur l'exercice 2009 s'élève à 15 612 €.

3. Avec la société ESKER Document Automation Asia Pte Ltd

Membres du directoire concernés : Jean-Michel BERARD

Nature et objet : Avance de fonds partiellement non rémunérée à la société Esker Document Automation Asia Pte Ltd.

Modalités : Le solde de cette avance s'élevait à 648 322 € au 31 décembre 2009, dont 402 368 € de créances d'exploitation et 245 954 € de créances rattachées aux participations. La partie inscrite de la créance d'exploitation a été rémunérée au taux de 4,81%, soit un produit financier de 13 115 € pour l'exercice.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la société ESKER GmbH

Nature et objet : Avance de fonds partiellement non rémunérée à la société Esker GmbH.

Modalités : Le solde de cette avance s'élevait à 3 735 478 € au 31 décembre 2009, dont 114 518 € de créance d'exploitation et 3 620 960 € de créances rattachées à des participations.

La partie inscrite en créance d'exploitation a été rémunérée au taux de 4,81%, soit un produit financier de 5 508 € pour l'exercice.

2. Avec la société ESKER Inc.

Nature et objet : Avance de fonds non rémunérée à ESKER Inc.

Modalités : solde de cette avance s'élevait au 31 décembre 2009 à 1 312 811 €.

3. Avec la société ESKER Australie

Nature et objet : Avance de fonds non rémunérée à ESKER Australie.

Modalités : Le solde de cette avance s'élevait au 31 décembre 2009 à 3 302 985 €.

Villeurbanne, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Alain DESCOINS

ORFIS BAKER TILLY S.A.
Jean-Louis FLECHE

ORFIS BAKER TILLY S.A.
Valérie MALNOY

19.2. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES NOUVELLES CONCLUES DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue depuis la clôture de l'exercice 2009.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES : ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Ecarts d'acquisition	3	358	358
Immobilisations incorporelles	2	3 230	2 897
Immobilisations corporelles	4 / 5	2 141	2 728
Titres mis en équivalence		0	0
Autres actifs financiers non courants	15	239	188
Impôts différés actifs	21	1 597	1 244
Autres actifs non courants	6	92	143
Total des Actifs non courants		7 657	7 558
Stocks		130	130
Créances clients	15	6 789	6 902
Autres actifs courants	7	688	634
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	7 390	5 726
Total des Actifs courants		14 997	13 392
TOTAL ACTIF		22 654	20 950
PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Capital social		8 967	8 813
Primes d'émission		17 225	17 190
Réserves consolidées		-16 922	-18 150
Total des Capitaux Propres	8	9 270	7 853
<i>Dont Part du groupe</i>		<i>9 270</i>	<i>7 853</i>
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
Provisions non courantes	11	0	0
Dettes financières non courantes	13	1 268	1 565
Autres passifs non courants	12	177	163
Total des Passifs non courants		1 445	1 728
Dettes financières courantes	13	513	463
Dettes fournisseurs	15	1 879	1 989
Dettes sociales et fiscales		3 331	3 114
Autres passifs courants	14	6 216	5 803
Total des Passifs courants		11 939	11 369
TOTAL PASSIF		22 654	20 950

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ*

(en milliers d'euros)	Note	31/12/09	% CA	31/12/08	% CA
Chiffre d'affaires	17	27 481	100,0 %	26 593	100,0 %
Production immobilisée		1 134	4,1 %	1 181	4,4 %
Achats consommés		-1 142	-4,2 %	-1 035	-3,9 %
Variations de stocks		0	0,0 %	4	0,0 %
Charges externes		-7 952	-28,9 %	-8 290	-31,2 %
Charges de personnel	19	-16 889	-61,5 %	-17 683	-66,5 %
Impôts et taxes		-511	-1,9 %	-585	-2,2 %
Dotations nettes aux amortissements		-1 644	-6,0 %	-1 407	-5,3 %
Dotations nettes aux provisions		-5	0,0 %	-131	-0,5 %
Autres produits et charges d'exploitation		244	0,9 %	256	1,0 %
Résultat Opérationnel Courant		716	2,6 %	-1 097	-4,1 %
Autres produits et charges opérationnels	20	142	0,5 %	64	0,2 %
RESULTAT OPERATIONNEL		858	3,1 %	-1 033	-3,9 %
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		37	0,1 %	162	0,6 %
Coût de l'endettement financier brut		-57	-0,2 %	-99	-0,4 %
Coût de l'endettement financier net		-20	-0,1 %	63	0,2 %
Impôt	21	319	1,2 %	-142	-0,5 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0,0 %	0	0,0 %
RESULTAT NET		1 157	4,2 %	-1 112	-4,2 %
Résultat par action en euros	22	0,26		-0,24	
<i>Résultat dilué par action en euros</i>		<i>0,25</i>		<i>-0,24</i>	

* concernant la présentation du compte de résultat consolidé, se référer à la note de l'annexe sur les règles et méthodes comptables

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/09	% CA	31/12/08	% CA
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 157	4,2 %	-1 112	-4,2 %
Autres éléments du résultat global				
Pertes et profits de conversion des états financiers des filiales en monnaie étrangères	-255	-0,9 %	86	0,3 %
RESULTAT GLOBAL TOTAL	902	3,3 %	-1 026	-3,9 %

TABLEAU DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital et prime d'émission	Ecart de conversion	Résultat et Réserves	Capitaux Propres Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres consolidés
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	25 957	-369	-17 129	8 459	0	8 459
Augmentation de capital				0		0
Options de souscription d'actions	47			47		47
Variation des écarts de conversion		86		86		86
Actions Propres			-46	-46		-46
Autres mouvements			419	419		419
Résultat net 2008			-1 112	-1 112		-1 112
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	26 004	-283	-17 868	7 853	0	7 853
Augmentation de capital				0		0
Options de souscription d'actions	189			189		189
Variation des écarts de conversion		-255		-255		-255
Actions Propres			64	64		64
Autres mouvements			262	262		262
Résultat net 2009			1 157	1 157		1 157
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	26 193	-538	-16 385	9 270	0	9 270

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net consolidé	1 157	-1 112
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	0	0
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 622	1 445
Charges et produits calculés	267	383
Plus et moins values de cession	-13	-14
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	3 032	702
Intérêts payés et reçus	54	70
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	-319	142
Impôts versés	-26	-150
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	612	863
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	3 353	1 627
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 489	-1 935
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	110	20
Augmentation, diminution des immobilisations financières	-51	92
Investissement dans une entreprise associée		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 430	-1 823
Augmentation de capital ou apports		
Frais d'augmentation de capital		
Sommes reçues lors de l'exercice d'options de souscription d'actions	101	47
(Augmentation) Diminution des actions propres		
Remboursement d'emprunt - contrats de location financement	-437	-416
Augmentation des dettes financières	109	300
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-227	-69
VARIATION DE TRESORERIE	1 696	-265
Incidences des variations de taux de change	-32	-77
Trésorerie à l'ouverture	5 726	6 068
Trésorerie à la clôture	7 390	5 726

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du groupe Esker au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Directoire le 11 mars 2010 et présentés pour approbation au Conseil de surveillance du 11 mars 2010.

REGLES, METHODES COMPTABLES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Principes et méthodes comptables

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du groupe Esker publiés au titre de l'exercice 2009 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2008 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2009 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias) et comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le Groupe a appliqué pour la première fois les normes et interprétations d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 à savoir :

- **La norme IAS 1 révisée** – Présentation des états financiers a eu pour seul impact une modification de la présentation des états financiers. Le Groupe a choisi l'option de présenter le compte de résultat global en deux états financiers distincts.
- **L'application de la norme IFRS 8** relative aux secteurs opérationnels a conduit à modifier la répartition sectorielle en un seul segment. En effet, conformément à la norme, chaque élément sectoriel présenté doit être l'indicateur utilisé par le principal décideur opérationnel aux fins de prise de décision concernant l'affectation des ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le principal décideur du groupe est le Président du directoire. Le reporting interne utilisé par le Président du directoire, qui satisfait aux critères de découpage de l'entité par secteurs opérationnels, représente le groupe dans son ensemble. L'activité du groupe n'est pas organisée sur la base de différences entre produits et services, ou de différences entre zones géographiques. Les produits et services développés par le groupe sont commercialisés de manière identique dans toutes les filiales. Ainsi, de notre point de vue, aucun de ces niveaux de suivi, par produit ou par zone géographique, ne correspond aux critères de segment opérationnel selon IFRS 8. C'est pourquoi nous considérons le groupe Esker comme un segment unique.

- **La norme IAS 23** révisée relative au "coûts d'emprunts" n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.
- **L'amendement de la norme IAS 38** relatif au traitement comptable des frais de publicité n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Les autres normes et interprétations d'application obligatoire pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2009 sont sans effet sur les états financiers consolidés et/ou leur présentation.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le Groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses états financiers et/ou leur présentation.

Le Groupe n'a pas utilisé de principes comptables d'application obligatoire ou facultative en 2009 et non encore adoptés au niveau européen. Il ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB, mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers.

La norme IFRS 3 révisée relative aux regroupements d'entreprises d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 pourra avoir des incidences importantes sur les comptes consolidés pour le traitement comptable des futures opérations de croissance externe du groupe.

> *Présentation du compte de résultat*

A compter de l'exercice 2009, Esker a décidé de présenter son compte de résultat consolidé par nature et non plus par destination. Cette décision a été prise afin d'améliorer la qualité de l'information ainsi présentée. Le compte de résultat au 31 décembre 2008 a été retraité afin de présenter une forme comparable avec le compte de résultat au 31 décembre 2009. Ce retraitement est sans impact sur les niveaux de résultat affichés pour ces exercices.

> *Transition aux IFRS*

Les comptes consolidés du groupe Esker ont été établis selon le référentiel IFRS pour la première fois au titre de l'exercice 2005, avec une date de transition au 1er janvier 2004. En conséquence, les règles spécifiques de première application définies par la norme IFRS 1 ont été appliquées.

Les normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2005 ont été appliquées de manière rétrospective, dans le respect des exceptions obligatoires et en appliquant les exemptions facultatives suivantes :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités (norme IFRS 3),
- le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres (norme IAS 19),
- l'annulation des écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 résultant de la conversion des comptes des entreprises étrangères (norme IAS 21),
- non comptabilisation selon la norme IFRS 2 des instruments de capitaux propres octroyés avant le 7 novembre 2002 et des instruments dont les droits étaient intégralement acquis au 1er janvier 2005.

Périmètre et critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées par le groupe Esker, mais sur lesquelles le groupe exerce une influence notable, sont évalués en appliquant la méthode de la mise en équivalence.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en section 2 de la présente annexe.

Conversion des états financiers et des transactions en devises

> *Conversion des états financiers des filiales étrangères*

Les états financiers des sociétés étrangères sont établis dans leur devise de fonctionnement qui est la monnaie locale en vigueur.

La méthode du taux de clôture est appliquée pour convertir les comptes des filiales étrangères :

- les actifs et les passifs dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture de la période,
- les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période,
- l'écart de conversion en résultant est directement comptabilisé en écart de conversion dans les capitaux propres.

> *Conversion des transactions en devises*

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions réalisées dans une devise autre que la monnaie fonctionnelle sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux en vigueur à la date

de clôture ou au cours de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Les profits et pertes résultant de ces conversions sont enregistrés dans le compte de résultat de la période en "autres produits et charges opérationnels".

Les actifs et passifs non monétaires exprimés en devises sont généralement convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction, à l'exception de ceux qui sont évalués à la juste valeur et ceux auxquels une couverture est éventuellement affectée.

Les écarts de change résultant de la conversion des investissements nets dans les filiales étrangères sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers.

Les principales estimations faites par le groupe porte notamment sur les hypothèses retenues pour

- l'évaluation et la dépréciation des actifs corporels et incorporels (*Notes 2 et 3*)
- le calcul des impôts différés (*Note 21*)
- l'évaluation des engagements de retraite (*Note 12*)
- l'évaluation des provisions (*Note 11*)
- la valorisation des paiements en actions (*Note 10*).

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Elles incluent par exemple l'appréciation, à cette même date, de l'état des marchés sur lesquels la société intervient. Compte tenu de la grande incertitude qui règne actuellement sur l'état de l'économie dans les différents pays où intervient le groupe, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

Immobilisations incorporelles

> *Frais de développement*

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés dès lors que l'entreprise peut démontrer que les critères suivants sont atteints :

- l'entreprise a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Les coûts de développement engagés par le groupe Esker concernent essentiellement des développements applicatifs et font l'objet d'un suivi individualisé. Ils sont principalement constitués des coûts salariaux.

Au titre de l'activité de développement du groupe, deux catégories d'activité doivent être distinguées :

- **les activités de développements visant à créer de nouveaux produits ou à apporter de nouvelles fonctionnalités aux produits existants**, pour lesquels les critères de capitalisation définis par la norme IAS 38 sont appréciés par les équipes de marketing et de R&D au moment du lancement de ces projets
- **les activités de développements visant à maintenir les produits existants** (adaptation aux nouveaux systèmes d'exploitation, maintenance corrective...), qui ne remplissent pas les conditions requises par la norme et ne sont donc pas immobilisés.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, comprise entre 1 et 5 ans. Les frais correspondant à des projets non encore finalisés à la date de clôture sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et donnent lieu à des tests de dépréciation (voir note sur la dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ci-après).

> *Autres immobilisations incorporelles*

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui varie entre 3 et 5 ans.

> *Goodwill (écart d'acquisition)*

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif acquis ou éventuels sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert de contrôle au profit du groupe (date d'acquisition), indépendamment de la prise en compte de tout intérêt minoritaire.

Le coût d'un regroupement d'entreprises est égal au prix d'acquisition, augmenté des coûts directement attribuables à l'acquisition. Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis, du passif et des passifs éventuels comptabilisés, est inscrit à l'actif en écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an (voir note sur la dépréciation des éléments de l'actif immobilisé ci-après).

Immobilisations corporelles

> *Immobilisations corporelles*

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction.

L'amortissement des immobilisations est calculé en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle (toutefois considérée comme nulle dans la plupart des cas). Le mode linéaire est en général retenu sur les durées d'utilité estimées suivantes :

- Installations générales de 5 à 8 ans
- Matériel de transport de 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique de 2,5 à 8 ans
- Mobilier 5 ans

> *Contrats de location financement*

Conformément à la norme IAS 17 "Location financement", les contrats de location transférant à Esker les risques et avantages inhérents à la propriété (contrats de location financement) sont comptabilisés en immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière à leur juste valeur ou, si elle est inférieure, à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location.

Les immobilisations correspondantes sont amorties selon les modalités décrites ci-dessus.

Les frais de réparation et de maintenance sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf dans le cas où ils contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, qui sont appréciés à chaque clôture. Ce test de perte de valeur est réalisé au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (écarts d'acquisition) et les immobilisations incorporelles en cours (projets de développement).

Les actifs immobilisés incorporels et corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période, leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). L'UGT correspond aux centres de profits autour desquels le groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Ces centres de profits correspondent généralement aux entités juridiques.

Lorsque la valeur recouvrable d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en compte de résultat en "autres produits et charges opérationnels".

Stocks et en cours

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'acquisition, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré ou de leur valeur nette de réalisation.

Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont évalués au coût amorti.

Actions propres

Les actions de la société mère qui sont détenues par elle-même ou par l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, net des frais d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et n'impactent pas le résultat de l'exercice.

Trésorerie et équivalents trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de soldes bancaires, fonds de caisses et de valeurs mobilières de placement.

Ces placement ont une échéance court terme, ils sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les pertes et profits en résultant sont comptabilisés au compte de résultat.

Les variations de trésorerie sont analysées dans le tableau de flux de Trésorerie présenté selon la méthode indirecte.

Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont constituées lorsque les organes de Direction du groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue, dont le coût est évaluable de manière fiable.

Des provisions pour litiges peuvent notamment être constituées dans le cadre des litiges connus dans lesquels le groupe est impliqué. A la date d'arrêtés des comptes, un examen de ces litiges est réalisé par la Direction et par des conseils extérieurs le cas échéant afin d'évaluer le montant nécessaire de provision à constituer pour couvrir les risques estimés.

Les provisions sont présentées en passif courant et passif non courant selon de l'échéance estimée du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est estimée à plus d'un an font l'objet d'une actualisation en cas d'impact significatif.

Avantages au personnel

> Plans de retraite

Dans la plupart des filiales, le groupe a une obligation de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes gérant les programmes de retraite. Ces cotisations sont comptabilisées en charges dès lors qu'elles sont encourues. Aucun autre engagement n'est lié à ces contributions.

Par ailleurs, en application de la loi française, le groupe a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite une indemnité de fin de carrière. Les engagements correspondants sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Ce calcul est réalisé en dans le respect de la convention collective applicable (SYNTEC) et repose notamment sur les éléments suivants :

- âge estimé de départ en retraite,
- ancienneté du personnel à la date de départ en retraite,
- probabilité de présence des salariés dans l'entreprise à l'âge de départ en retraite,
- taux d'augmentation des salaires,
- taux d'actualisation.

Cet engagement est comptabilisé en charge opérationnelle courante et en passif non courant au bilan.

Aucun autre engagement de retraite n'est comptabilisé dans les autres filiales du groupe compte tenu de leur caractère non significatif ou de l'absence d'obligation légale en la matière.

> *Autres avantages à long terme*

En application de la législation locale, la filiale italienne a l'obligation de verser une allocation aux salariés lors de leur départ, quel qu'en soit le motif (démission, retraite...). Cette allocation est calculée sur la base du salaire annuel et de l'ancienneté des salariés, et fait l'objet d'une réévaluation annuelle indexée sur un taux d'inflation communiqué par le gouvernement italien.

Cet engagement est comptabilisé en charge opérationnelle courante et en passif non courant au bilan.

Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 "paiement fondé sur des actions", les options de souscription et d'achat d'actions attribuées aux salariés du groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

La juste valeur est calculée par application du modèle mathématique Black & Scholes. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en résultat opérationnel courant en contrepartie des réserves, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Conformément aux exceptions facultatives prévues par IFRS 1, et comme évoqué dans la note portant sur "le référentiel comptable", le groupe Esker n'a pas opté pour l'application rétrospective de la norme IFRS 2. Ainsi, seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice d'options restant à acquérir au 1er janvier 2005, ont été valorisés et comptabilisés en charges de personnel.

Impôts sur les résultats et impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur les résultats", les différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés donnent lieu à la comptabilisation d'impôts différés selon la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future paraît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée. Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont compensés au sein d'une même entité fiscale. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la C.V.A.E comme à la C.F.E un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront classées en charges opérationnelles et ne sont donc pas dans le champ d'application de la norme IAS 12-impôt sur le résultat. Si une position de place devait explicitement se former en 2010 en faveur d'un traitement différent, le groupe pourrait être amené à revoir cette position.

Produits des activités ordinaires

Conformément à la norme IAS 18 "Produit des activités ordinaires", le chiffre d'affaires est comptabilisé de manière générale lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et lorsque le montant des produits peut être estimé de manière fiable, et plus spécifiquement à la date de transfert des risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Dans le cadre de son activité, le chiffre d'affaires du groupe est principalement constitué de ventes de licences, de contrats de prestation de maintenance et de prestations de services associées (formation et assistance à la mise en œuvre), de ventes de services accessibles à la demande via internet (externalisation des envois de fax et courriers) et de fourniture de matériel (cartes fax).

- **Les ventes de licences et de matériel** sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date de livraison.
- **Les produits relatifs aux contrats de maintenance** sont comptabilisés en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée totale du contrat. Dans le cas de contrats portant sur l'exercice en cours et les exercices suivants, des produits constatés d'avance sont comptabilisés à la clôture de l'exercice pour la partie des contrats correspondant aux exercices futurs.
- **Les prestations de service liées aux ventes de logiciels** sont comptabilisées en chiffre d'affaires au fur et à mesure de leur réalisation.
- **Les autres prestations de services** sont constatées en chiffre d'affaires à leur date de réalisation.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les variations de périmètre constatées sur la période s'analysent de la manière suivante :

- **La société Esker a créé en date du 30 décembre 2009 la société Esker Document Automation (M) SDN. BHD.**, qu'elle détient à 100 % pour une valeur de 100 Ringgits Malaisiens. L'intégration de cette société n'a pas d'impact dans les comptes au 31/12/2009 compte tenue de l'absence d'activité effective sur la période.

Sociétés	Sièges	2009		2008		Méthode de consolidation ¹
		Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt	
ESKER	Lyon (France)	Société consolidante				
ESKER GmbH	Essen (Allemagne)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	I. G.
ESKER Ltd	Derbyshire (Royaume-Uni)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	I. G.
ESKER Srl	Milan (Italie)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	I. G.
ESKER Iberica SI	Madrid(Espagne)	99,8 %	99,8 %	99,8 %	99,8 %	I. G.
ESKER Inc	Madison (États-Unis)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	I. G.
ESKER Australia Pty Ltd	Sydney (Australie)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	I. G.
Esker Documents Automation Asia Pte Ltd	Singapour	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	I. G.
Esker Documents Automation (M) Sdn Bhd	Kuala Lumpur (Malaisie)	100,0 %	100,0 %			I. G.

(1) I.G. : Intégration Globale

NOTES RELATIVES AU BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT ET TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

NOTE 1 : INFORMATION SECTORIELLE PAR LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Information sectorielle de premier niveau : secteur géographique

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée selon un seul secteur.

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Vente de logiciels	5 279	6 949
Vente de cartes fax	864	1 076
Contrats de maintenance et mise à jour	8 480	7 947
Prestations de services	3 754	4 489
Trafic	9 104	6 132
CHIFFRE D'AFFAIRES	27 481	26 593

Informations relatives aux zones géographiques

Au 31/12/2009 En milliers d'euros	France	Allemagne	Royaume Uni	Europe du Sud	Australie, Asie	Etats- Unis	Total
Chiffre d'affaires externe	8 957	1 030	2 167	1 842	2 016	11 469	27 481
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 005	9	147	60	71	437	5 729

Au 31/12/2008 En milliers d'euros	France	Allemagne	Royaume Uni	Europe du Sud	Australie, Asie	Etats- Unis	Total
Chiffre d'affaires externe	7 506	1 199	2 346	2 332	1 781	11 429	26 593
Immobilisations corporelles et incorporelles	5 156	13	57	87	66	604	5 983

Informations relatives aux principaux clients

Sur l'exercice 2009, le chiffre d'affaires réalisé avec le principal client correspond à 2,1 % du chiffre d'affaires total du groupe.

Sur l'exercice 2008, le chiffre d'affaires réalisé avec le principal client correspond à 1,8 % du chiffre d'affaires total du groupe.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Nette
Logiciels et autres	817	726	91	120
Frais de développement	4 450	2 044	2 406	2 264
Immobilisations incorporelles en-cours	734		734	512
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 001	2 770	3 230	2 897

Les frais de développement capitalisés à l'actif sont constitués des éléments suivants :

- coûts engagés dans le cadre du développement des logiciels de dématérialisation,
- coûts liés au développement de l'activité "On Demand" et notamment du service FlyDoc, plate-forme d'externalisation de l'envoi de courriers et de télécopies.

Variations constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Au 31/12/2009 En milliers d'euros	Ouverture	Augmen- tations	Diminu- tions	Transfert	Effet Change	Clôture
Logiciels et autres	853	33	-62		-7	817
Frais de développement	3 537	400		512		4 450
Immobilisations incorporelles en-cours	512	734		-512		734
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS BRUTES	4 903	1 166	-62	0	-7	6 001
Logiciels et autres	733	52	-54		-5	726
Frais de développement	1 273	771				2 044
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS	2 006	823	-54	0	-5	2 770
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS NETTES	2 897	343	-8	0	-2	3 230

Les variations constatées concernent principalement les frais de développement qui ont été immobilisés sur la période, et portent notamment sur :

- le développement de nouvelles fonctionnalités de la version 2010 du service FlyDoc activé chaque semestre au fur et à mesure de leur mise en service,
- le développement de la version 3.5 du service Esker on Demand, dont le lancement a été effectué en Mars 2010 (immobilisations en cours),
- les développements engagés au titre de la prochaine version du logiciel DeliveryWare et des nouvelles fonctionnalités du service FlyDoc (immobilisations en cours).

Variations constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Au 31/12/2008 En milliers d'euros	Ouverture	Augmen- tations	Diminu- tions	Transfert	Effet Change	Clôture
Logiciels et autres	907	24	-91		13	853
Frais de développement	2 302	148		1 087		3 537
Immobilisations incorporelles en-cours	566	1 033		-1 087		512
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS BRUTES	3 776	1 205	-91	0	13	4 903
Logiciels et autres	752	62	-91		10	733
Frais de développement	726	547				1 273
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS	1 478	609	-91	0	10	2 006
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - VALEURS NETTES	2 298	596	0	0	3	2 897

NOTE 3 : ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition d'une valeur nette de 358 K€ au 31 décembre 2009 concerne la société Esker Inc. S'agissant d'un actif immobilisé à durée de vie indéfinie, il a fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la méthode décrite dans la note "Dépréciation des éléments d'actifs immobilisés" des principes comptables.

Les calculs ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 12,8 % et un taux de croissance à l'infini de 3 %.

Ce test n'a pas donné lieu à la constatation d'une dépréciation au 31/12/2009. Les tests réalisés au cours des exercices précédents avaient abouti à la même conclusion. La variation de 1 point à la hausse du taux d'actualisation n'entraînerait pas de dépréciation.

NOTE 4 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Nette
Matériel de bureau informatique	1 928	1 486	442	708
Installations et agencements	631	293	338	381
Matériel et outillage	2 146	922	1 224	1 456
Matériel de transport	46	40	6	14
Mobilier	352	221	131	169
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 104	2 963	2 141	2 728

Variations constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Au 31/12/2009 En milliers d'Euros	Ouverture	Augmen- tations	Diminu- tions	Transfert	Effet Change	Clôture
Matériel de bureau informatique	2 055	162	-266		-23	1 928
Installations et agencements	610	49	-28		1	631
Matériel et outillage	2 033	102			12	2 146
Matériel de transport	68	3	-25			46
Mobilier	361	7	-6		-9	352
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS BRUTES	5 125	323	-325		-20	5 104
Matériel de bureau informatique	1 347	342	-179		-24	1 486
Installations et agencements	228	89	-25		1	293
Matériel et outillage	577	340			6	922
Matériel de transport	54	8	-21			40
Mobilier	192	43	-6		-7	221
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS	2 397	821	-232		-24	2 963
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS NETTES	2 728	(498)	-93		4	2 141

Il n'y a pas eu d'investissement significatif sur 2009.

Variations constatées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Au 31/12/2008 En milliers d'Euros	Ouverture	Augmen- tations	Diminu- tions	Transfert	Effet Change	Clôture
Matériel de bureau informatique	1 781	475	-215		14	2 055
Installations et agencements	443	193	-29		3	610
Matériel et outillage	1 293	735			5	2 033
Matériel de transport	192	6	-130			68
Mobilier	333	33	-18		13	361
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS BRUTES	4 040	1 442	-392		35	5 125
Matériel de bureau informatique	1 199	349	-215		14	1 347
Installations et agencements	165	90	-26		-1	228
Matériel et outillage	265	314			-2	577
Matériel de transport	172	11	-129			54
Mobilier	156	46	-17		7	192
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - AMORTISSEMENTS	1 956	810	-387		18	2 397
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - VALEURS NETTES	2 084	632	-5		17	2 728

NOTE 5 : CONTRAT DE LOCATION FINANCEMENT

Les contrats de location financement comptabilisés en matériel et outillage concernent des machines d'impression et de mise sous plis utilisées dans le cadre de l'activité de service à la demande d'externalisation du courrier.

En 2009, le groupe n'a pas investi dans du matériel supplémentaire.

En milliers d'euros	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
01/01/2008	1 162	-212	950
Augmentation	726	-332	394
Diminution			
Ecart de conversion	-13	3	-10
31/12/2008	1 875	-541	1 334
Augmentation		-337	-337
Diminution			0
Ecart de conversion	17	-7	10
31/12/2009	1 892	-885	1 007

Les engagements relatifs aux contrats de location financement s'analysent de la manière suivante au titre des exercices clos au 31 décembre 2008 et 2009 :

En milliers d'euros	31/12/2009				31/12/2008			
	A moins d'un an	De 2 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL	A moins d'un an	De 2 à 5 ans	A plus de 5 ans	TOTAL
Total des loyers futurs minimaux	422	598	0	1 020	442	1 020	0	1 462
Valeurs actualisées des paiements minimaux	393	507	0	900	393	882	0	1 275

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants sont constitués des créances de crédit d'impôt recherche du groupe.

NOTE 7 : AUTRES ACTIFS COURANTS

En milliers d'euros	Valeur Nette 31/12/09	Valeur Nette 31/12/08
Créance d'impôt	0	0
Autres créances fiscales	183	190
Autres créances	111	75
Charges constatées d'avance	394	369
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS	688	634

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

	Valeur (en milliers d'euros)	Nombre d'actions
Capital social au 31/12/2007	8 787	4 393 887
Augmentation de capital	0	0
Levée de stock options et de bons de souscriptions d'actions	25	12 378
Capital social au 31/12/2008	8 812	4 406 265
Augmentation de capital	88	44 000
Levée de stock options et de bons de souscriptions d'actions	66	33 161
CAPITAL SOCIAL AU 31/12/2009	8 966	4 483 426

La société n'est soumise à aucune obligation spécifique d'ordre réglementaire ou contractuel en matière de capital social. Le groupe n'a pas de politique de gestion spécifique en matière de capital. L'arbitrage entre financement externe et augmentation de capital est réalisé au cas par cas en fonction des opérations envisagées. Les capitaux propres suivis par le groupe intègrent les mêmes composantes que les capitaux propres consolidés.

NOTE 9 : ACTIONS PROPRES

La part du capital social détenu en propre par le groupe a évolué de la manière suivante au cours de l'exercice 2009 :

	Exercice 2009	Exercice 2008
Nombre d'actions propres détenues à l'ouverture	37 326	14 765
Achats d'actions (contrat de liquidité)	120 312	238 031
Ventes d'actions (contrat de liquidité)	-135 973	-215 470
Levées d'option d'achats	0	0
NOMBRE D'ACTIONS PROPRES DÉTENUES À LA CLÔTURE	21 665	37 326

La plus-value de cession réalisée dans le cadre des acquisitions et cessions d'actions du contrat de liquidité s'élève à 62 K€ au titre de 2009 et a été directement imputée dans les capitaux propres sans impacter le résultat de l'exercice.

NOTE 10 : PLANS DE STOCKS OPTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les caractéristiques des plans d'options de souscription, d'achats d'actions et de bons de souscriptions d'actions non échus au 31/12/2009 et les variations de la période sont présentées ci-dessous

Type	Date		Prix d'exercice en euros	Nombre d'options ou de bons			Solde
	Attribution	Expiration		Attribués	Exercés	Echus ou perdus	
Plan de souscription	02/01/04	01/01/09	3,20	27 746	13 107	14 639	0
Plan de souscription	30/06/04	29/06/09	2,90	81 444	34 300	47 144	0
Plan de souscription	04/01/05	03/01/10	3,10	80 529	50 738	28 739	1 052
Plan de souscription	04/07/05	03/07/10	4,89	37 380	2 946	18 054	16 380
Plan de souscription	09/01/06	08/01/11	4,96	128 524	9 823	23 913	94 788
Plan de souscription	04/07/06	03/07/11	5,58	99 630	128	4 802	94 700
Plan de souscription	02/01/07	01/01/12	7,21	88 796		35 612	53 184
Plan de souscription	02/07/07	01/07/12	10,12	69 606		11 336	58 270
Plan de souscription	08/07/08	07/07/13	4,07	68 600			68 600
Plan de souscription	03/04/09	02/04/14	2,74	118 300		2 000	116 300
TOTAL PLAN DE SOUSCRIPTION				800 555	111 042	186 239	503 274
Bons de souscription d'actions	23/06/04	22/06/14	3,88	200 000	30 300		169 700
TOTAL BSA				200 000	30 300	0	169 700
Actions gratuites	03/11/08	02/11/10		10 000			10 000
Actions gratuites	03/04/09	02/04/12		51 000			51 000
TOTAL ACTIONS GRATUITES				61 000	0	0	61 000

	Options de souscription d'actions		Bons de souscription d'actions		Actions gratuites attribuées, non émises	
	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré en €	Quantité	Prix d'exercice moyen pondéré en €
Solde à exercer au 31/12/2008	447 017	5,79	169 700	3,88	54 000	2,15
Quantité attribuée	118 300	2,74			51 000	2,79
Quantité exercée	-33 673	3,06			-44 000	3,40
Quantité échue ou perdue pour cause de départ	-28 369	5,57			0	0,00
Solde à exercer au 31/12/2009	503 275	5,27	169 700	3,88	61 000	3,30

Paielement fondé sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 l'attribution d'options d'achats, de souscription d'actions et d'actions gratuites est assimilée à des paiements fondés sur des actions, dont le coût est estimé à 360 K€ au titre des droits d'exercice acquis au cours de l'exercice 2009, contre 416 K€ au titre de 2008.

> Valorisation des options de souscription

La méthode de valorisation de la juste valeur des options appliquée est décrite dans les principes et méthodes comptables du présent document. Elle repose sur les principales données et hypothèses présentées ci-dessous.

Date d'attribution des options	Volatilité attendue	Taux d'intérêt sans risque	Durée de vie des options	Rendement des dividendes	Prix de souscription	Juste valeur de l'option
02/01/2004	25 %	3,00 %	5 ans	0,00 %	3,20	0,87
30/06/2004	25 %	3,00 %	5 ans	0,00 %	2,90	0,82
04/01/2005	25 %	3,00 %	5 ans	0,00 %	3,10	0,89
04/07/2005	25 %	3,00 %	5 ans	0,00 %	4,89	1,78
09/01/2006	25 %	3,00 %	5 ans	0,00 %	4,96	1,66
04/07/2006	25 %	3,00 %	5 ans	0,00 %	5,58	1,75
02/01/2007	25 %	3,00 %	5 ans	0,00 %	7,21	2,17
02/07/2007	25 %	3,00 %	5 ans	0,00 %	10,12	3,31
08/07/2008	25 %	3,00 %	5 ans	0,00 %	4,07	1,03
03/04/2009	25 %	2,50 %	5 ans	0,00 %	2,74	1,24

> Valorisation des actions gratuites

La juste valeur des actions gratuites attribuées en 2007 et 2008 est définie sur la base des hypothèses suivantes :

Date d'attribution des actions gratuites	Cours de l'action à la date d'attribution	Période d'acquisition	Probabilité d'atteindre la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition
02/07/2007	10,76	2 ans	86,96 %
03/11/2008	2,79	2 ans	86,96 %
03/04/2009	3,4	2 ans	86,96 %

La charge maximale représentative de la juste valeur des actions attribuées tient compte de la probabilité d'atteindre la condition de présence à l'issue de la période d'acquisition, et est amortie sur une durée de 2 ans. Au titre de 2009, la charge calculée s'élève à 172 K€. Elle sera éventuellement ultérieurement ajustée en fonction du taux de départ effectif des salariés concernés au cours de cette période.

NOTE 11 : PROVISIONS

En milliers d'euros	1/01/09	Augmentation, dotation de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés, repris au cours de l'exercice	Autres variations	31/12/09
Provision pour risques	0					0
<i>Dont part à moins d'un an</i>						
<i>Dont part à plus d'un an</i>	<i>0</i>					<i>0</i>

NOTE 12 : AVANTAGE AU PERSONNEL

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite des salariés de la société Esker France ont été évalués conformément à la méthode décrite dans les principes et méthodes comptables. Le passif correspondant s'élève à 28 K€ au 31/12/2009 et a été calculé sur la base des hypothèses suivantes :

Hypothèses d'évaluation des engagements de retraite en France	
Taux d'actualisation	5,20 %
Taux de croissance des salaires	2,50 %
Age de départ en retraite	65 ans
Taux de turnover des salariés	9,58 %

Par ailleurs, l'allocation due aux salariés de la filiale Esker Italie s'élève à 113 K€ au 31/12/2009 et s'analyse de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2008	Augmentation de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Autres variations	31/12/09
Allocation de départ Esker Italie	124	27	38		113

NOTE 13 : DETTES FINANCIÈRES

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
OSEO anvar	803	690
Contrat de location financement	978	1 338
TOTAL DETTES FINANCIERES	1 781	2 028
<i>Dont part courante</i>	<i>513</i>	<i>463</i>
<i>Dont part non courante</i>	<i>1 268</i>	<i>1 565</i>

Dettes financières OSEO Anvar

Au cours de l'exercice 2006, OSEO Anvar a attribué à la société Esker France une aide à l'innovation d'un montant total de 580 K€ concernant son projet de développement d'une infrastructure de dématérialisation à la demande de l'acheminement du courrier. Les sommes de 230 K€ chacune ont été versées au cours du 2ème semestre 2006 et au cours du premier semestre 2007. Le solde de 120 K€ a été versé par OSEO Anvar en mars 2008.

Sauf échec technique ou commercial du programme, l'aide attribuée doit être remboursée selon un échéancier échelonné sur 4 ans à compter du 30/09/2009. En 2009, un premier remboursement de 100 K€ a été effectué.

Au cours de l'exercice 2008, OSEO Anvar a attribué à la société Esker France deux aides à l'innovation d'un montant total de 995 K€. La première aide d'un montant de 450 K€ concerne son projet de développement d'une usine courrier dématérialisée entièrement paramétrable. Une somme de 180 K€ a déjà été versée par OSEO Anvar à ce titre et le solde sera versé au plus tard le 28/02/2011.

La deuxième aide d'un montant de 545 K€ concerne son projet de développement de ses solutions de dématérialisation en mode SaaS (Software as a Service). Une somme de 218 K€ a déjà été versée début 2009 par OSEA Anvar et le solde sera versé au plus tard le 28/02/2011.

Sauf échec technique ou commercial du programme, les deux aides attribuées doivent être remboursées selon un échéancier échelonné sur 4 ans à compter du 31/03/2012.

Ces dettes qui ne portent pas intérêt et qui n'ont pas de date de remboursement prédéfinie, ont été actualisées sur la période en appliquant le taux d'actualisation OAT à 5 ans. La valeur actualisée au 31/12/2009 s'élève à 803 K€, la différence de 6 K€ a été comptabilisée en produit financier de la période.

Contrat de location financement

La dette financière comptabilisée est la contrepartie de l'immobilisation des contrats de location financement, tel que décrit dans la note 5 ci-dessus.

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS COURANTS

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Produits constatés d'avance	5 427	5 230
Dépôts et cautions clients	756	536
Autres dettes	33	37
TOTAL AUTRES PASSIFS COURANTS	6 216	5 803
<i>Dont produits constatés d'avance > 1 an</i>	<i>320</i>	<i>316</i>

Les produits constatés d'avance concernent principalement les contrats de maintenance dont le chiffre d'affaires est comptabilisé linéairement sur la durée du contrat.

NOTE 15 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers au 31/12/2008 sont présentées ci-dessous.

Au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Autres actifs financiers non courants		239		239
Clients et autres débiteurs		6 957		6 957
Trésorerie et Equivalents de trésorerie			7 390	7 390
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	0	7 196	7 390	14 586

Les autres actifs financiers non courants sont principalement constitués de dépôts et cautionnements versés par le groupe.

Au 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total Bilan
Autres actifs financiers non courants		187		187
Clients et autres débiteurs		7 080		7 080
Trésorerie et Equivalents de trésorerie			5 726	5 726
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	0	7 267	5 726	12 993

> Prêts et créances au coût amorti

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Dépôts et cautionnements	175		175	154		154
Autres créances et titres immobilisés	64		64	33		33
Prêt au personnel	0		0	0		0
Créances clients	6 887	-99	6 788	7 040	-138	6 902
Avances et acomptes versés	34		34	0		0
Avoir à recevoir	28		28	23		23
Crédit d'impôt recherche	92		92	143		143
Autres débiteurs divers	15		15	12		12
TOTAL PRÊTS ET CREANCES	7 295	-99	7 196	7 405	-138	7 267

> Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Instruments financiers dérivés				
Instruments financiers à la juste valeur par résultat hors dérivés	1 966		1 966	2 153
Disponibilités	5 424		5 424	3 573
TOTAL	7 390		7 390	5 726

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat correspondent à la trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan pour un montant total de 7 390 K€ au 31/12/2009. Les valeurs mobilières de placement détenues à des fins de transactions, destinées à être cédées dans un futur proche et classées au bilan dans la rubrique "Trésoreries et équivalents de trésorerie" s'élèvent à 1 966 K€ au 31/12/2009 et sont évaluées à leur valeur de marché, tel que décrit dans les méthodes et principes comptables.

Le résultat enregistré sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions au 31/12/2009 s'établit à 31 K€ contre 282 K€ au 31/12/2008.

La politique de gestion des risques financiers est présentée dans la note 16 aux états financiers.

La juste valeur de l'ensemble des actifs financiers est égale à leur valeur bilancielle.

Passifs financiers

Les différentes catégories de passifs financiers au 31/12/2009 sont présentées ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2009			31/12/2008
	Courant	Non courant	Total	Total
Dettes financières	513	1 268	1 781	2 028
Fournisseurs et autres créanciers	1 912		1 912	2 058
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	2 425	1 268	3 693	4 086

Dettes financières

Les dettes financières sont analysées en note 13.

> Fournisseurs et autres créanciers

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Fournisseurs	1 879	1 989
Avances et acomptes reçus	17	41
Avoir à établir	1	8
Fournisseurs salariés	15	20
TOTAL FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS	1 912	2 058

La juste valeur des passifs financiers est égale à leur valeur bilancielle. L'actualisation de la dette OSEO Anvar est décrite dans la [note 16](#) des états financiers.

NOTE 16 : GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Esker commercialise ses produits auprès d'une clientèle appartenant à des secteurs d'activité variés et répartie dans de nombreux pays, ce qui permet de minimiser son exposition au risque de crédit. La société évalue régulièrement le risque client et procède à un suivi permanent de l'état des en-cours par rapport au crédit maximum autorisé.

L'antériorité des créances au 31/12/2009 et 31/12/2008 s'analyse de la manière suivante :

	Actifs échus à la date de clôture				Total	Actif dépréciés	Actifs ni dépréciés ni échus	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	> 1 an				
Créances au 31/12/2009	1 319	38	41	0	1 398	99	5 391	6 888
Créances au 31/12/2008	1 945	133	58	0	2 136	138	4 766	7 040

Risque de liquidité

A fin 2009, le groupe Esker n'a aucun endettement financier à l'exception de l'emprunt Oseo Anvar et de la dette financière liée au retraitement des contrats de location financement. Le groupe dispose par ailleurs d'une trésorerie significativement excédentaire, suffisante pour financer son activité.

Les flux contractuels non actualisés sur l'encours des passifs financiers par date de maturité se présentent de la manière suivante au 31/12/2009 et 31/12/2008 :

Au 31/12/2009 En milliers d'euros	2010	2011	2012	2013	2014	> 5 ans	Total	Total valeur bilan
OSEO Anvar	130	150	370	228	0	0	878	803
Emprunts sur location financement	386	359	230	3	0	0	978	978
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	516	509	600	231	0	0	1 856	1 769

Au 31/12/2008 En milliers d'euros	2009	2010	2011	2012	2013	> 5 ans	Total	Total valeur bilan
OSEO Anvar	100	130	150	280	100	0	760	690
Emprunts sur location financement	368	383	356	229	2		1 338	1 338
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	468	513	506	509	102	0	2 098	2 028

Risque de change et analyse de la sensibilité

Les sociétés de groupe implantées à l'étranger facturent leurs propres clients dans leur devise locale. Ainsi, la part du chiffre d'affaires réalisé en euros par le groupe est de l'ordre de 30 %. Le risque de change encouru par Esker porte donc principalement sur les opérations intragroupes (facturation de produits, services, royalties) réalisées en dollars, livres sterling et dollar australien. L'essentiel des transactions inter filiales sont réalisées avec la société mère, qui en conséquent supporte le risque de change.

La procédure de couverture de risque de change actuelle repose sur une analyse et un suivi :

- de l'évolution des devises et de l'environnement économique à moyen terme,
- de l'existence d'une date connue de recouvrement des créances et paiements des dettes,
- de la volatilité des devises concernées.

L'estimation du risque de change en cas d'évolution défavorable de 1 centime de l'euro, devise d'établissement des comptes, contre l'USD, la GBP et l'AUD (à titre d'exemple, le risque de change relatif au dollars est estimé sur la base d'un taux de change passant de 1,40 euros pour un dollar à 1,41 euros) est le suivant :

Au 31/12/09	USD	GBP	AUD	SGD
En devises				
Actifs	1 349 199	757 545	1 179 060	613 768
Passifs	-423 660	-100 590		-154 467
Position avant Gestion	925 539	656 955	1 179 060	459 301
Instruments de couverture	néant	néant	néant	néant
Position nette après gestion	925 539	656 955	1 179 060	459 301
RISQUE DE CHANGE EN EUROS EN CAS D'ÉVOLUTION DÉFAVORABLE DE 1 CENTIME DE LA DEVISE EN EUROS	-4 713	-8 202	-3 761	-1 116

Conformément à l'interprétation n° 2 de l'AMF sur les facteurs de risques, le risque de change est calculé sur la position nette globale en devises au bilan. Toutefois, l'activité réalisée aux Etats-Unis représente près de 43 % du total, et génère une contribution au résultat opérationnel courant du groupe avant prise en compte des coûts centraux supportés par la France de l'ordre de 3 668 K€.

Le principal risque de change auquel est exposé le groupe porte sur cette contribution, toute variation significative du dollar ayant pour conséquence une diminution de la contribution américaine à l'absorption des coûts centraux libellés en euros. Au titre de l'exercice 2009, une évolution défavorable de 10 centimes de la devise par rapport à l'euro aurait un impact défavorable de 254 K€ sur le résultat opérationnel du groupe. A taux constant par rapport à 2008, la marge contributive générée par les Etats-Unis aurait été inférieure de 190 K€.

Risque de taux d'intérêt

A fin 2009, le groupe Esker ne détient aucun instrument financier significatif portant intérêt. Par conséquent le risque de taux peut être considéré comme inexistant.

Risque sur actions

Les titres de placement détenus par le groupe sont uniquement constitués de produits financiers à capital garanti, et ne présentent donc aucun risque pour le groupe. Les montants en solde à la clôture sont indiqués dans la note 15 de ce document.

Le groupe détient également un portefeuille d'actions propres ayant pour principaux objectifs (*note 9*) :

- d'animer le cours du titre de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante
- de consentir des options d'achat d'actions aux salariés du groupe.

Comme décrit dans les principes et méthodes comptables, les actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres et les gains et pertes constatés sur d'éventuelles transactions sont directement comptabilisés en réserve sans impacter le résultat consolidé du groupe.

NOTE 17 : CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Vente de logiciels	5 279	6 949
Vente de cartes fax	864	1 076
Contrats de maintenance et mise à jour	8 480	7 947
Prestations de services	3 754	4 489
Trafic	9 104	6 132
CHIFFRE D'AFFAIRES	27 481	26 593

NOTE 18 : DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Dépenses de R&D de la période	-3 336	-3 724
Frais de développement immobilisés	1 134	1 181
Amortissements des frais de développement immobilisés	-771	-547
DEPENSES DE R&D NON IMMOBILISEES	-2 973	-3 090

L'analyse des frais de développement immobilisés au cours de l'exercice 2009 est présentée dans la [note 2](#).

NOTE 19 : FRAIS DE PERSONNEL

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Rémunération du personnel	12 521	13 349
Charges sociales	4 008	4 023
Charges liées au paiement en actions	360	416
FRAIS DE PERSONNEL	16 889	17 788

Le détail de l'effectif par pays est présenté ci-après :

	France	Allemagne	Royaume Uni	Europe du Sud	Australie, Asie	Etats-Unis	Total
Effectif au 31/12/2009	123	5	13	13	16	75	245
Effectif au 31/12/2008	127	8	17	18	13	88	271
Effectif au 31/12/2007	120	9	17	15	8	88	257

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Litiges sociaux, juridiques et autres charges et produits	-26	-56
Résultat de change réalisé et latent	168	120
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	142	64

L'exercice 2009 enregistre un gain de change de 168 K€, constitué d'un gain de change réalisé de 81 K€ et d'un gain de change latent de 87 K€.

Le risque de change encouru par le groupe est principalement lié aux opérations intragroupes réalisées en dollars, livres sterling et dollars australiens (voir [note 16](#) ci après concernant la gestion des risques liés

aux instruments financiers). La situation latente est notamment dégradée compte tenu de l'évolution très défavorable du cours du dollar au cours de la période.

NOTE 21 : IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Analyse de la charge d'impôts de la période

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
(Charge) / Produit d'impôts exigibles	-76	-142
(Charge) / Produits nets d'impôts différés	395	0
(CHARGE) / PRODUIT D'IMPÔT TOTAL	319	-142

Impôts différés au bilan

Les variations d'impôts différés au bilan s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	IMPÔT DIFFERE ACTIF	IMPÔT DIFFERE PASSIF
SOLDE AU 31/12/2007	1 195	0
Impôts différés de la période constatés en résultat	0	0
Effet des variations de taux de change	49	0
SOLDE AU 31/12/2008	1 244	0
Impôts différés de la période constatés en résultat	395	0
Effet des variations de taux de change	-42	0
SOLDE AU 31/12/2009	1 597	0

Au 31/12/2009, le groupe dispose de déficits fiscaux reportables ayant donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif, pour les valeurs suivantes présentées selon leur date d'expiration :

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
2009		276
2010	171	171
2011	50	50
2012	307	307
> 2012	13 876	13 208
TOTAL	14 404	14 012
<i>Dont report illimité</i>	<i>12 537</i>	<i>10 710</i>

Preuve d'impôt

En milliers d'euros	31/12/09	31/12/08
Résultat net	1 157	-1 112
▪ Quote-part des sociétés mises en équivalence	0	276
▪ Charges / Produit d'impôt comptabilisé (-/+)	-319	142
Résultat net avant impôt	838	-970
Taux d'impôt de droit commun de la société mère	33,33 %	33,33 %
Charge / Produit d'impôt théorique (-/+)	-279	323
Différences de bases :		
▪ Utilisation des déficits reportables non activés	0	0
▪ Retraitements de consolidation non sources d'impôt différé	-165	109
▪ Différences fiscales permanentes	9	148
▪ Déficit des années antérieures activés	1 164	0
▪ Déficit de l'année non activés	22	-658
Différences de taux (filiales étrangères)	-146	-50
Différences d'impôt		
▪ Impôts forfaitaires et crédit d'impôt recherche	-19	-14
CHARGE / PRODUIT D'IMPÔT COMPTABILISÉ (-/+)	319	-142

NOTE 22 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action et le résultat net dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions approprié. Pour le calcul du résultat net par action, le nombre d'actions retenu est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ce dernier tenant compte de la neutralisation des actions d'autocontrôle.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend notamment en compte le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action, complété du nombre de stock-option, de bons de souscriptions d'actions et d'actions gratuites dilutifs.

	31/12/09		31/12/08	
	Résultat Net (en euros)	Nombre moyen pondéré d'actions	Résultat Net (en euros)	Nombre moyen pondéré d'actions
Bases de calcul du résultat par action	1 157 000	4 483 426	-1 112 000	4 379 417
Options de souscription d'actions ayant un effet dilutif		24 151	N/A	N/A
Actions gratuites ayant un effet dilutif		47 967	N/A	N/A
Bons de souscriptions d'actions ayant un effet dilutif		N/A	N/A	N/A
Bases de calcul du résultat dilué par action	1 157 000	4 555 544	-1 112 000	4 379 417
RÉSULTAT PAR ACTION	0,26		-0,25	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	0,25		-0,25	

A noter qu'au 31 décembre 2008, les instruments financiers émis par la société n'ont pas d'effets dilutifs compte tenu de la perte constatée. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

NOTE 23 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Relations commerciales entre les sociétés du Groupe Esker détenues majoritairement

Dans le cadre des relations commerciales entre les sociétés du groupe Esker, des facturations sont réalisées sur les éléments suivants :

- ventes de produits par la société mère à ses filiales,
- royalties,
- refacturation de dépenses marketing,
- refacturation de frais de personnel,
- intérêts sur avances financières consenties.

L'ensemble de ces transactions sont réalisées à des conditions normales, et sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés.

Autres transactions avec les parties liées

Les rémunérations et avantages de toutes natures dus aux mandataires sociaux, considérés comme des parties liées à la société, sont présentés ci-après.

AU 31/12/2009 (en milliers d'euros)	Rémunération versée (base brute)	Nature de la rémunération versée			
		Salaires fixes, honoraires	Salaires variables	Avantages en nature	Jetons de présence
Membres du Directoire	275	241	27	7	0
Membres du Conseil de surveillance	75	60		0	15
TOTAL	350	301	27	7	15

NOTE 24 : ENGAGEMENTS HORS BILAN ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les engagements et passifs éventuels sur opérations courantes sont listés ci-dessous.

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	TOTAL	Paiements dus par période			Charge de la période
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Dettes à long terme	-				
Obligations en matière de location financement		Information mentionnée dans la Note 5 de l'annexe			
Contrats de location simple	5 266	1 486	3 668	112	1 596
Obligations d'achat irrévocables	-				
Autres obligations long terme	-				
TOTAL	5 266	1 486	3 668	112	1 596

La majorité des contrats de locations portent sur les locaux occupés par les sociétés du Groupe. La durée (de 3 à 10 ans), les clauses d'indexation et de renouvellement prévues par les contrats sont propres à chaque pays.

Les autres contrats de locations concernent des machines de mise sous plis et affranchissement en France ainsi qu'une flotte de véhicules.

Autres engagements donnés et reçus (en milliers d'euros)	TOTAL	Montant des engagements par période		
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Lignes de crédit(*)	0			
Lettres de crédit	-			
Garanties	-			
Obligations de rachat	-			
Nantissements, hypothèses et sûretés réelles	-			
Autres engagements donnés	-			
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES				
Autres engagements reçus	-			
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS				

(*) Lignes de crédit autorisées mais non utilisées : 200K€

NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

	Deloitte & Associés				Orfis Baker Tilly				Autres			
	2009		2008		2009		2008*		2009		2008	
	€ H.T.	%	€ H.T.	%	€ H.T.	%	€ H.T.	%	€ H.T.	%	€ H.T.	%
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
▪ Emetteur	47 700	62 %	63 100	86 %	29 300	38 %	10 350	14 %	0	0 %	0	0 %
▪ Filiales intégrées globalement	0	0 %	30 185	69 %	30 444	67 %	0	0 %	15 158	33 %	13 257	31 %
Missions accessoires												
▪ Emetteur												
▪ Filiales intégrées globalement												
Sous-Total Audit	47 700	39 %	93 285	80 %	59 744	49 %	10 350	9 %	15 158	12 %	13 257	11 %
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social												
▪ Emetteur												
▪ Filiales intégrées globalement									2 882	100 %	6 012	100 %
Autres												
Juridique, fiscal, social												
▪ Emetteur												
▪ Filiales intégrées globalement												
Sous-Total Autres prestations	0		0		0		0		2 882	100 %	6 012	100 %
TOTAL	47 700	38 %	93 285	76 %	59 744	48 %	10 350	8 %	18 040	14 %	19 269	16 %

(*) en 2008, l'ancien commissaire aux comptes était le Cabinet Fournand

NOTE 26 : EVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement particulier n'a été identifié.

20.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

N/A

20.3. ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 sont présentés au [paragraphe 20.1.](#) ci-avant.

20.4. VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- *le contrôle des comptes consolidés de la société ESKER, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- *la justification de nos appréciations ;*
- *la vérification spécifique prévue par la loi.*

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les évolutions des règles et méthodes comptables exposées dans la note 1 de l'annexe résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2009, de nouvelles normes et interprétations.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans le paragraphe "Recours à des estimations" de la note 1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- *Le paragraphe intitulé "Immobilisations incorporelles" de la note 1 de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, à l'amortissement et à l'évaluation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié de ces règles et méthodes et de leur mise en œuvre et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée.*
- *Le paragraphe "Impôts sur le résultat et impôts différés" de la note 1 de l'annexe décrit les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des actifs d'impôts différés résultant de reports fiscaux déficitaire. Nous avons examiné le caractère approprié de ces règles et méthodes et apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.*

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne, le 27 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Alain DESCOINS

ORFIS BAKER TILLY S.A.

Jean-Louis FLECHE

Valérie MALNOY

20.4.2. AUTRES INFORMATIONS VÉRIFIÉES PAR LES CONTRÔLEURS LÉGAUX

Les informations suivantes présentées ou évoquées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'une vérification et, le cas échéant, d'un rapport des commissaires aux comptes, inséré dans le présent document de référence :

- Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne en application de l'article L 225-68 du Code de Commerce (article 117 de la loi de sécurité financière), présenté au [paragraphe 16.6.](#) : le rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président est présenté au [paragraphe 16.7.](#) du présent document.
- Les données concernant les conventions réglementées ont fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes, présenté au [paragraphe 19.1.](#) du présent document
- Comme indiqué dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présenté ci-dessus au [paragraphe 20.4.1.](#), les données relative au groupe et présentées dans le rapport de gestion ont fait l'objet d'une vérification. Un extrait en est notamment donné en [section 9](#) du présent document.

20.5. DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

L'exercice clos au 31 décembre 2009 est le dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées, ce qui ne remonte pas à plus de 18 mois.

20.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Depuis la date des derniers états financiers vérifiés, soit le 31 décembre 2009, la société a publié le chiffre d'affaires du premier trimestre 2010, présenté ci-dessous. Ces données n'ont pas fait l'objet d'un rapport d'examen ou d'audit des commissaires aux comptes.

Chiffre d'Affaires non audité	T1 2010 M€	T1 2009 M€	T1 2010/T1 2009 Croissance**
Dématérialisation*	5,58	4,77	+17 %
Serveurs de fax	1,30	1,29	+4 %
Host Access	0,51	0,60	-14 %
TOTAL	7,39	6,66	+12 %

* Comprend DeliveryWare, Esker on Demand et FlyDoc

** Variation à taux de change constant : Taux de change 2010 appliqués au chiffre d'affaires 2009

■ 20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé au titre des cinq derniers exercices. La société envisage de verser des dividendes lorsque son niveau de profitabilité sera revenu à des niveaux acceptables. Dans l'hypothèse où la société verserait des dividendes, il est rappelé qu'en application de l'article 2277 du Code Civil, les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat.

■ 20.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

L'ensemble des procédures judiciaires et d'arbitrage en cours à la clôture sont présentées dans la *note 11 de l'annexe des comptes consolidés présentée au paragraphe 20.1. de ce document.*

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrage (y compris toute procédure en suspens ou dont la société est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

■ 20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 09 mars 2009, date d'arrêté des comptes par le Directoire sont mentionnés dans la *note 26 de l'annexe des comptes consolidés présentée au paragraphe 20.1. du présent document de référence.*

Aucun événement n'a été constaté.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

Le capital de la société au 31 décembre 2009 s'élève à 8 966 852 euros, correspondant à 4 483 426 actions de 2 euros de nominal, entièrement libérées et toutes de même rang.

L'ensemble des actions émises sont totalement libérées au 31 décembre 2009.

21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

21.1.3. ACTIONS DETENUES PAR L'ÉMETTEUR OU SES FILIALES

Au cours de l'exercice 2009, la société n'a procédé à aucune acquisition ou cession d'actions propres de façon directe.

Le nombre de titres détenus par la société et ses filiales au 31 décembre 2009 s'élève à 21 665 actions, d'une valeur nominale de 2 euros. La valeur comptable brute du portefeuille à cette date s'élève à 100 228 euros.

21.1.4. MONTANT DES VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLE OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

L'ensemble de l'information est donnée au [paragraphe 21.1.6.](#) ci-après.

21.1.5. CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET / OU TOUTE OBLIGATION ATTACHÉ(E) AU CAPITAL SOUSCRIT MAIS NON LIBÉRÉ, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT À AUGMENTER LE CAPITAL

N/A

21.1.6. INFORMATION SUR LE CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION

Bons de souscription d'actions

Un état récapitulatif des bons de souscription relatifs au plan de 2004 et en circulation au 31 décembre 2009 est présenté dans la [note 10 de l'annexe aux comptes consolidés insérée au paragraphe 20.1. du présent document de référence.](#)

Les caractéristiques détaillées de ce plan sont présentées ci-dessous.

Au cours de l'année 2004, 200 000 bons de souscription d'actions ont été émis au profit de membres du

Conseil de surveillance, de dirigeants et de cadres supérieurs au prix de 0,204 €, chaque bon donnant droit de souscrire à une action de 2 € de nominal au prix de 3,88 €. La valeur des bons a été évaluée selon la méthode Black & Scholes. Les conclusions de l'expert qui a réalisé l'étude de valorisation des Bons de Souscription d'Actions (BSA) sont les suivantes : "... à la date du présent rapport, nous n'avons pas connaissance de faits susceptibles de remettre en cause notre approche de valorisation de prix d'émission de BSA Les conclusions de l'expert présentées dans ce document ont été établies à partir des informations fournies par les dirigeants d'Esker, lesquelles n'ont fait l'objet d'aucune vérification spécifique".

Les actions auxquelles les BSA donnent le droit de souscrire doivent être émises dans un délai maximum de dix ans suivant l'émission des BSA, soit au plus tard le 29/6/2014.

Bénéficiaires	Nombre de bons attribués
BEAUVILLAIN Kléber	10 000
BERNAL Marie Claude	10 000
BERARD Jean Jacques	50 000
BRAGARD Nicolas	13 000
BUSSY Eric	12 000
CHALLANCIN Annick	15 000
GUYENOT Michel	10 000
OLIVIER Emmanuel	40 000
THOMAS Eric	40 000
TOTAL	200 000

Les BSA sont exerçables par le bénéficiaire à hauteur de 25 % maximum du nombre total de BSA qui lui sont attribués par période de douze mois et pour la première fois à l'issue d'une période d'indisponibilité de douze mois, soit :

- à hauteur de 25 % entre le 30 juin 2005 et le 29 juin 2006
- à hauteur de 25 % entre le 30 juin 2006 et le 29 juin 2007
- à hauteur de 25 % entre le 30 juin 2007 et le 29 juin 2008
- à hauteur de 25 % entre le 30 juin 2008 et le 29 juin 2009.

Au cours de la période écoulée, aucun bon de souscription n'a été exercé.

Au 31/12/2009, il reste un solde de 169 700 bons de souscription d'actions attribués non exercés.

Options de souscription d'actions et options d'achat d'actions

Dans le cadre des autorisations accordées par les Assemblées Générales Extraordinaires, le Directoire a octroyé à certains membres du personnel du groupe Esker des options de souscription d'actions (une option octroyée donne droit à la souscription d'une action d'Esker SA) et des options d'achat d'actions.

Les caractéristiques des différents plans par date d'attribution ainsi que le nombre d'options en circulation et leur prix moyen d'exercice sont présentés dans la [note 10 de l'annexe aux comptes consolidés insérée au paragraphe 20.1.](#) du présent document. Par ailleurs, les informations suivantes sont disponibles dans le rapport spécial du Directoire sur les options inséré en [Annexe 2](#) de ce document de référence

- options émises et levées durant l'exercice
- options émises avant la clôture de l'exercice écoulé et non encore levées
- options consenties et levées par les mandataires sociaux de la société au cours de l'exercice écoulé
- options levées par chacun des 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions est le plus élevé.

Actions gratuites

Dans le cadre de l'autorisation accordée par les Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2007, le Directoire a octroyé à certains membres du personnel du groupe Esker des actions gratuites

Les caractéristiques des différents plans par date d'attribution ainsi que le nombre d'options en circulation et leur prix moyen d'exercice sont présentés dans la [note 10 de l'annexe aux comptes consolidés insérée au paragraphe 20.1.](#) du présent document et dans le rapport spécial du Directoire sur les options inséré en [Annexe 2](#) de ce document de référence .

Informations relatives à la dilution potentielle du capital de la société

	Options de souscription d'actions	Bons de souscription d'actions	Actions gratuites	TOTAL
Nombre d'actions auxquelles donnent droit les instruments émis	503 275	169 700	61 000	733 975
Dilution potentielle du capital	11,23 %	3,79 %	1,36 %	16,37 %

21.1.7. HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Date	Nature de l'opération	Montant des variations du capital		Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Nominal de l'action
		Nominal	Prime			
EN FRANCS						
01/01/1990				411 000	1 096	375
22/12/1995	Emission en numéraire de 148 actions nouvelles au prix de 36 000 F par action	55 500	5 272 500	466 500	1 244	375
02/04/1996	▪ Incorporation de prime d'émission au capital et élévation de la valeur nominale des actions	5 131 500	-	5 598 000	1 244	4 500
	▪ Division de la valeur nominale par 250	-	-	5 598 000	311 000	18
27/01/1997	Levée de 2 500 options de souscription à 18,40 F par action	45 000	1 000	5 643 000	313 500	18
23/05/1997	Levée de 6 750 options de souscription à 18,40 F par action	121 500	2 700	5 764 500	320 250	18
30/05/1997	Incorporation de réserves au capital et élévation de la valeur nominale des actions	11 849 250	-	17 613 750	320 250	55
	Division de la valeur nominale par 5	-	-	17 613 750	1 601 250	11
02/07/1997	Emission contre espèces dans le cadre de l'introduction au Nouveau Marché	4 347 970	54 151 990	21 961 720	1 996 520	11
1997	Levées de 10 000 options de souscription à 3,68 F par action	110 000	-73 200	22 071 720	2 006 520	11
17/07/1998	Augmentation de capital de 336 000 actions réservée à M. Russell Teubner	3 696 000	59 737 440	25 767 720	2 342 520	11
1998	Levées d'options de souscription	500 159	835 771	26 267 879	2 387 989	11
19/03/1999	Augmentation de capital suite à l'acquisition de la société Alcom	659 989	8 104 762	26 927 868	2 447 988	11
31/08/1999	Augmentation de capital suite à l'acquisition de la société Persoft	7 245 337	84 048 350	34 173 205	3 106 655	11
1999	Levées d'options de souscription	300 036	900 516	34 473 241	3 133 931	11
10/10/2000	Augmentation de capital suite à l'acquisition de la société V.S.I.	2 663 639	38 445 568	37 136 880	3 376 080	11
2000	Levées d'options de souscription	266 376	1 517 061	37 403 256	3 400 296	11 F
EN EUROS						
2001	Conversion du capital social en Euros par incorporation de réserves)	1 098 502	-	6 800 592	3 400 296	2
2001	Levées d'options de souscription	27 730	31 733	6 828 322	3 414 161	2
2002	Aucune opération liée au capital			6 828 322	3 414 161	2
2003	Aucune opération liée au capital			6 828 322	3 414 161	2
2004	Aucune opération liée au capital			6 828 322	3 414 161	2
2005	Levée de bons de souscription d'actions	20 000	32 900	6 848 322	3 424 161	2
2005	Levées d'options de souscription d'actions	74 080	34 430	6 922 402	3 461 201	2
05/01/2006	Augmentation du capital par levée de fonds	1 489 842	1 787 810	8 412 244	4 206 122	2
2006	Levées d'options de souscription d'actions	186 152	229 655	8 598 396	4 299 198	2
2007	Levées d'options et de bons de souscription d'actions	189 378	141 265	8 787 774	4 393 887	2
2008	Levées d'options de souscription d'actions	24 756	22 276	8 812 530	4 406 265	2
02/07/2009	Augmentation de capital par incorporation de réserve	88 000	0	8 900 530	4 450 265	2 €
2009	Levées d'options de souscription d'actions	66 322	35 112	8 966 852	4 483 426	2 €
2009				8 966 852	4 483 426	2 €

21.2. ACTES CONSTITUTIF ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- la conception, la réalisation et l'exploitation de produits informatiques,
- les prestations d'impression, de mise sous pli et d'affranchissement de courrier pour le compte de tiers,
- les prestations d'envoi de fax, SMS et e-mail pour le compte de tiers,
- plus généralement tout traitement (envoi, réception, archivage) de documents ou de données pour le compte de tiers quel qu'en soit le format ou le mode de transmission,
- plus généralement, elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,
- la participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou Sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de Sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

21.2.2. DISPOSITION CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les statuts mis à jour en date du 2 janvier 2008 décrivent le fonctionnement des organes d'administration, de direction et de surveillance. Les règles concernant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance sont issues du Code de Commerce.

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance signé en date du 12 Juin 2002 prévoit les conditions de participation de ses membres aux réunions par voie de visioconférence. Ainsi, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence. Cependant, l'utilisation de moyens de visioconférence est exclue pour l'adoption des décisions suivantes :

- Nomination des membres du directoire (article L.225-59 du Code de commerce),
- Révocation des membres du directoire (article L.225-61 du Code de commerce),
- Nomination du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance et fixation de leurs rémunérations (article L.225-81 du Code de commerce).

21.2.3. DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D'ACTION EXISTANTE

Les actions sont toutes de même catégorie. L'article 9 des statuts stipule notamment que chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente, compte tenu, s'il y a lieu, du capital amorti et non amorti, libéré et non libéré, du montant nominal des actions, des droits des actions de catégories différentes ; notamment et sous ces réserves, toute action donne droit, en cours de Société, comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement, de sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société.

21.2.4. ACTIONS NÉCESSAIRES POUR MODIFIER LE DROIT DES ACTIONNAIRES

Les actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires sont celles prévues par la loi.

21.2.5. ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Selon les articles 20 à 22 des statuts, les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les Assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales. Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans autre limitation que celles prévues par la loi. Les statuts ne prévoient pas la possibilité de droits de vote double.

21.2.6. DISPOSITION AYANT POUR EFFET DE RETARDER, DIFFÉRER OU EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement du contrôle de la société.

21.2.7. FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Conformément à l'article 13 des statuts, outre l'obligation légale d'informer la Société et le Conseil des Marchés Financiers de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction du capital ou des droits de vote égale à 3 %, ou à augmenter ou réduire sa participation en capital ou en droit de vote de plus de 3 %, doit informer la Société du nombre total d'actions qu'elle possède, dans les quinze jours à compter de ladite prise ou réduction de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le défaut de déclaration à la Société dans les quinze jours, sera sanctionné par la privation des droits de vote, pendant un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, dès lors qu'une demande en ce sens sera exprimée et consignée dans le procès-verbal d'Assemblée, par un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote égale à 3 %.

21.2.8. CONDITIONS DE MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les conditions de modifications du capital prévues par l'article 10 des statuts sont celles prévues par la loi.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Aucun contrat important, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, n'a été conclu au cours des deux derniers exercices.

23. INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Dans le présent document de référence, il n'est fait référence à aucune déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert, à l'exception des différents rapports établis par les commissaires aux comptes, dont l'identifié et les coordonnées sont mentionnées en [section 2](#) du présent document.

Par ailleurs, il n'est fait mention d'aucune information provenant d'une tierce partie nécessitant de fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent le cas échéant être consultés et sont mis à la disposition de toute personne en faisant la demande au siège social de la société :

- Acte constitutif et statuts de la société,
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluation et déclarations établis par un expert à la demande de la société dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement,
- Les informations financières historiques de la société et des filiales pour chacun des 2 exercices précédant la publication du document de référence.

Le document de référence est également consultable sur les sites Internet suivants :

- site de la société : <http://www.esker.fr>

25. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

L'information sur les entreprises dans lesquelles la société Esker détient une participation est présentée dans la *section 7* du présent document ainsi que dans la *note "Périmètre de consolidation" de l'annexe des comptes consolidée au paragraphe 20.1. du présent document.*

ANNEXES

ANNEXE 1. CALENDRIER DES PUBLICATIONS ET AUTRES ÉVÈNEMENTS FINANCIERS DU GROUPE ESKER EN 2009 ET 2010

La liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, soit du 30 avril 2009 au 30 avril 2010 est disponible sur le site de la société : www.esker.fr

Les prochaines communications seront les suivantes :

- Information trimestrielle 2ème Trim. 2010 :9 juillet 2010 après bourse
- Résultats semestriels 2010 :10 septembre 2010 après bourse
- Information trimestrielle 3e Trim. 2010:12 octobre 2010 après bourse

ANNEXE 2. RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE CONCERNANT LES OPTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-177 à L.225-186 dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

OPTIONS EMISES PAR LA SOCIETE : INFORMATIONS GENERALES

Options émises durant l'exercice écoulé en vertu des articles L.225-177 à L.225-186 du code de commerce

Les attributions survenues au cours de l'exercice 2009 et présentées ci-dessus portent uniquement sur des options de souscription d'actions.

Date d'A.G.	Date de mise en œuvre par le Directoire	Échéance	Nb d'options attribuées	Prix d'exercice en €
26/06/2008	03/04/2009	02/04/2014	118 300	2,74
TOTAL			118 300	

Options exercées durant l'exercice écoulé

Date d'octroi	Nb d'options d'achat	Nb d'options de souscription	Prix d'émission en €
30/06/2004		6 820	2,9
04/01/2005		26 853	3,1
TOTAL	0	33 673	

Options émises avant la clôture de l'exercice écoulé et non encore levées

Date d'octroi	Options d'achat	Options de souscription	Nombre total d'options émises avant le 31/12/2009 et non encore levées	Durée	Prix d'exercice en €
04/01/2005		1 052	1 052	5 ans	3,10 €
04/07/2005		16 380	16 380	5 ans	4,89 €
09/01/2006		94 788	94 788	5 ans	4,96 €
04/07/2006		94 700	94 700	5 ans	5,58 €
02/01/2007		53 184	53 184	5 ans	7,21 €
02/07/2007		58 270	58 270	5 ans	10,12 €
08/07/2008		68 600	68 600	5 ans	4,07 €
03/04/2009		118 300	118 300	5 ans	2,74 €
TOTAL	0	505 274	505 274		

OPTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Nous vous indiquons ci-après le nombre, les dates d'échéances et le prix des options de souscription et d'achat qui, durant l'année, à raison des mandats et fonctions exercées dans la société ont été consenties à chacun de ces mandataires sociaux par la société, les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du code de commerce et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce.

Options consenties aux mandataires sociaux de la société par la société durant l'exercice écoulé

La société Esker a attribué à M. Emmanuel Olivier, membre du Directoire, 3 750 options de souscription d'actions en date du 03/04/2009. Ces options ont une échéance au 02/04/2014 et ont un prix d'émission de 2,74 €.

Options consenties aux mandataires sociaux de la société par l'une quelconque des sociétés liée à la société telles que visées à l'article L.225-180 durant l'exercice écoulé

Aucune option n'a été consentie par l'une des sociétés liées à la société ESKER.

Options consenties aux mandataires sociaux de la société par les sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L.233-16 du code de commerce durant l'exercice écoulé

Aucune option n'a été consentie par l'une des sociétés contrôlées par la société ESKER.

OPTIONS LEVEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Nous vous indiquons ci-après le nombre, le prix des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la société en levant une ou plusieurs options détenues dans la société, les sociétés liées au sens de l'article L225-180 et les sociétés contrôlées au sens de l'article L.225-16 du code de commerce.

Options consenties par la société levées durant l'exercice écoulé

Aucune option consentie par la société n'a été levée.

Options consenties par une société liée au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce et levées durant l'exercice écoulé

Aucune option consentie par une société liée à la société ESKER n'a été levée.

Options consenties par une société contrôlée par la société au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et levées durant l'exercice écoulé

Aucune option consentie par l'une des sociétés contrôlées par la société Esker n'a été levée.

OPTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIETE ET OPTIONS CONSENTIES PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS LIES A LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L. 225-180 A CHACUN DES DIX SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX AYANT AINSI REÇU LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous vous rendons compte du nombre, du prix et des dates d'échéances des options de souscription et d'achat d'actions consenties durant l'année, par la société ou par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues par l'article L.225-180 du code de commerce à chacun des dix salariés de la société et des sociétés liées et contrôlées par Esker non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.

La société émettrice des options est exclusivement la société ESKER.

Nom du salarié	Société du groupe employant le salarié	Date d'octroi	Nombre d'options octroyées	Options d'achat (OA) ou de souscriptions (OS)	Date d'échéance	Prix d'exercice
GRAND-CLEMENT Anne	Esker S.A.	03/04/2009	11 250	OS	02/04/2014	2,74 €
ROLLAND MORITZ Sophie	Esker S.A.	03/04/2009	10 000	OS	02/04/2014	2,74 €
BERARD Jean-Jacques	Esker S.A.	03/04/2009	7 500	OS	02/04/2014	2,74 €
SMITH Steven	Esker Inc (Usa)	03/04/2009	7 500	OS	02/04/2014	2,74 €
THOMAS Renee	Esker Inc (Usa)	03/04/2009	7 500	OS	02/04/2014	2,74 €
LICHTENBERGER Stéphane	Esker S.A.	03/04/2009	2 500	OS	02/04/2014	2,74 €
BEUQUE Frédéric	Esker S.A.	03/04/2009	2 000	OS	02/04/2014	2,74 €
BRAUN Benjamin	Esker Inc (Usa)	03/04/2009	2 000	OS	02/04/2014	2,74 €
BADIN Philippe	Esker S.A.	03/04/2009	1 500	OS	02/04/2014	2,74 €
DONCIEUX Christophe	Esker S.A.	03/04/2009	1 500	OS	02/04/2014	2,74 €
PEROTIN Nicolas	Esker S.A.	03/04/2009	1 500	OS	02/04/2014	2,74 €
TOTAL			54 750			

OPTIONS LEVEES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE PAR CHACUN DES 10 SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS AINSI ACHETEES OU SOUSCRITES EST LE PLUS ELEVE

Nous vous rendons compte du nombre, du prix des actions, qui durant l'année ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur la société ou sur les sociétés ou groupements qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L.225-180 du code de commerce par chacun des dix salariés de la société et des sociétés liées et contrôlées par Esker non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé.

Nom du salarié	Société du groupe employant le salarié	Nombre d'options levées	Options de souscription	Options d'achats
BEUQUE Frédéric	Esker S.A.	3 300	3 300	
DONCIEUX Christophe	Esker S.A.	3 300	3 300	
LICHTENBERGER Stéphane	Esker S.A.	3 300	3 300	
GRAND-CLEMENT Anne	Esker S.A.	2 622	2 622	
CHALLANCIN Annick	Esker S.A.	2 500	2 500	
JOHNSON Ferrel	Esker Inc (Usa)	2 500	2 500	
NICHOLAS Alistair	Esker Ltd (UK)	1 600	1 600	
REEVE Daniel	Esker Inc (Usa)	1 600	1 600	
SPIDELL Thomas	Esker Inc (Usa)	1 500	1 500	
WYNES-JONES Stephen	Esker Ltd (UK)	1 500	1 500	
TOTAL		23 722	23 722	0

ANNEXE 3. RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTOIRE CONCERNANT LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce, nous vous rendons compte également dans ce rapport spécial de l'usage fait par le Directoire durant l'année de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2007 d'attribuer gratuitement des actions de la société en vertu des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants dudit Code.

Les différentes informations telles que prévues par la réglementation sont reprises successivement ci-après.

OPERATIONS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS REALISEES EN VERTU DES ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE

Au terme de la huitième résolution prise lors de la libération en date du 28 juin 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, a autorisé le Directoire à procéder à une attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et/ou les mandataires sociaux de la société ou des sociétés visées à l'article L.225-197-2 du Code de Commerce.

Dans le cadre de l'autorisation décrite ci-dessus, le Directoire, à l'unanimité, a décidé lors de la réunion du 3 avril 2009 d'attribuer gratuitement des actions de la société au bénéfice des personnes dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous.

Nom du salarié	Société ou groupe employant le salarié	Date d'octroi	Valeur des actions (cours du jour d'attribution)	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
BERARD Jean-Michel <i>Président du Directoire</i>	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	10 000	2 ans	2 ans
OLIVIER Emmanuel <i>Membre du Directoire</i>	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	10 000	2 ans	2 ans
THOMAS Eric	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	9 000	2 ans	2 ans
BERARD Jean-Jacques	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	6 000	2 ans	2 ans
BUSSY Eric	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	6 000	2 ans	2 ans
BRAGARD Nicolas	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	4 000	2 ans	2 ans
CHALLANCIN Annick	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	4 000	2 ans	2 ans
ROLLAND-MORITZ Sophie	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	2 000	2 ans	2 ans
TOTAL				51 000		

Il est précisé que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution susvisée et la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est également de deux ans.

Toutefois, en cas d'invalidité d'un bénéficiaire d'attribution gratuite d'actions correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, le bénéficiaire pourra demander l'attribution définitive d'actions avant le terme de la période d'acquisition. De même, le bénéficiaire pourra céder librement lesdites actions avant le terme de la période de conservation.

ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT AUX MANDATAIRES SOCIAUX PAR LA SOCIETE OU PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES AU SENS DE L'ARTICLE L 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE OU PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L.233-16 DU CODE DE COMMERCE

Nom du salarié	Société ou groupe employant le salarié	Date d'octroi	Valeur des actions (cours du jour d'attribution)	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
BERARD Jean-Michel <i>Président du Directoire</i>	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	10 000	2 ans	2 ans
OLIVIER Emmanuel <i>Membre du Directoire</i>	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	10 000	2 ans	2 ans
TOTAL				20 000		

Nous vous indiquons ci-après le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la société, ont été attribués gratuitement à chacun de ces mandataires par la société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce ainsi que par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES 10 SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONNAIRES ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE

Nous vous indiquons ci-après le nombre et la valeur des actions qui, durant l'année, ont été attribuées gratuitement par la société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé.

Nom du salarié	Société ou groupe employant le salarié	Date d'octroi	Valeur des actions (cours du jour d'attribution)	Nombre d'actions attribuées	Période d'acquisition	Période de conservation
THOMAS Eric	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	9 000	2 ans	2 ans
BERARD Jean-Jacques	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	6 000	2 ans	2 ans
BUSSY Eric	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	6 000	2 ans	2 ans
BRAGARD Nicolas	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	4 000	2 ans	2 ans
CHALLANCIN Annick	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	4 000	2 ans	2 ans
ROLLAND-MORITZ Sophie	Esker S.A.	03/04/2009	2,79	2 000	2 ans	2 ans
TOTAL				31 000		

ANNEXE 4. GLOSSAIRE

Applications alphanumériques	Application en mode caractères, sans interface graphique, utilisés sur des systèmes informatiques traditionnels.
Courrier à la demande	Courrier initié par la transmission via l'Internet d'un fichier électronique au service Esker on Demand, puis imprimé, mis sous pli, affranchi automatiquement et reçu par son destinataire comme un courrier papier traditionnel (éventuellement recommandé).
Emulation de terminal	Logiciel reproduisant le comportement d'un terminal de type clavier + écran. Un logiciel d'émulation de terminal permet donc d'activer les applications d'un ordinateur à partir d'un autre ordinateur.
Host Access	Catégorie de logiciels permettant à un parc PC de communiquer avec un site central (IBM Mainframe ou AS/400, serveur Unix, ...), de partager des périphériques ou d'accéder aux bases de données associées.
HTML	Format de documents, principalement utilisé par l'Internet.
Intranet	Réseau utilisant les technologies Internet (serveur d'information HTTP, messagerie....) à l'intérieur d'une entreprise.
Java	Langage de programmation conçu par SUN destiné à développer des applications fonctionnant sur différentes plates-formes et différents systèmes d'exploitation.
Linux	Système d'exploitation libre de droits et conçu dans les années 80 par un étudiant : Linus Tordwal. Proche du système d'exploitation Unix*, Linux est devenu très populaire en raison de sa gratuité et de sa robustesse.
Logiciel	Ensemble des programmes, procédés et règles nécessaires au traitement de données par un matériel informatique en vue de la satisfaction du besoin d'un utilisateur.
Mainframe	Gros ordinateur (souvent de la marque IBM) disposant de fortes capacités de calcul et de sauvegarde et pouvant servir de nombreux utilisateurs.
Navigateur (ou Browser)	Logiciel qui permet de rechercher, de consulter des informations et d'exécuter des Applets auprès de serveurs Internet.
Original Equipment Manufacturer (OEM)	Fournisseur de produits informatiques contenant des composants en provenance d'autres fournisseurs.
PC-to-Host	Ensemble de technologies permettant de faire dialoguer un PC avec des ordinateurs hôtes.
PDF	Format portable de représentation des documents (Portable Document Format) développé par la société ADOBE.
Progiciel	Contraction des mots produit et logiciel. Un progiciel est un droit d'utilisation d'un logiciel matérialisé le plus souvent par un CD ROM et un manuel utilisateur.
SaaS	Le logiciel en tant que service ou en anglais le Software as a Service (SaaS) est un concept consistant à proposer un abonnement à un logiciel plutôt que l'achat d'une licence.
Serveur de fax	Logiciel ou matériel dont la fonction consiste à recevoir ou acheminer des documents en fac-similés (ou télécopie).
Station de travail	Ordinateur individuel multitâches. Dans ce document, les PCs sont considérés comme des stations de travail.

TCP/IP	Protocole de communication entre différentes machines (micro, mini ou PC) quel que soit le type d'environnement logiciel (Dos, Windows, Netware, Unix). Ce protocole est standard sur l'Internet.
UNIX	Système d'exploitation conçu dans les années 70 et portable sur de nombreuses plateformes matérielles. Premier système ouvert, il a été adopté par la quasi-totalité des constructeurs informatiques dans le domaine des serveurs départementaux et est devenu une référence.
VAR (Revendeur à Valeur Ajoutée)	Société d'informatique proposant des solutions par assemblage de composants.
Verticaliste	Editeur de logiciels destinés à une profession ou une catégorie très spécifique d'utilisateurs (exemple : logiciel pharmaceutique, de gestion d'une étude de notaire.....)
Web-to-Host	Ensemble de technologies permettant de faire dialoguer un système Intranet avec des ordinateurs hôtes. Dans ce contexte, le système Intranet est composé d'un serveur HTTP et de postes de travail disposant d'un navigateur Internet.



ESKER FRANCE ■ SIÈGE SOCIAL

Esker SA
10 rue des Emeraudes
69006 Lyon
France
Tel : +33 (0) 4 72 83 46 46
Fax : +33 (0) 4 72 83 46 40
E-mail : info@esker.fr
www.esker.fr

ÉTATS-UNIS

Esker Inc.
1212 Deming Way
Suite 350
Madison, WI 53717
Tel : 800.368.5283
Fax : +1 608.828.6001
Email : info@esker.com
www.esker.com

ESKER DANS LE MONDE

Allemagne ■ www.esker.de
Asie ■ www.esker.com.sg
Australie ■ www.esker.com.au
Espagne ■ www.esker.es
Italie ■ www.esker.it
Malaisie ■ www.esker.com.my
Royaume-Uni ■ www.esker.co.uk
Singapour ■ www.esker.com.sg